



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 151 N° 329
Le mardi 11 juin 2024

Présidence de l'honorable Greg Fergus



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 11 juin 2024

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1005)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES QUESTIONS ORALES — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur le rappel au Règlement soulevé le 30 mai 2024 par le député d'Edmonton—Wetaskiwin concernant des propos non parlementaires.

Lors de la période des questions ce jour-là, la présidence est intervenue à la suite de l'utilisation des termes « ministre anti-Alberta » par le député de Calgary Forest Lawn. Lors de son rappel au Règlement, le député d'Edmonton—Wetaskiwin a demandé à la présidence de préciser ce qui peut être qualifié de propos non parlementaire, car selon lui les mots « anti-Alberta » et « anti-Québec » avaient déjà été utilisés auparavant sans que la présidence les juge problématiques. Il a exprimé sa préoccupation selon laquelle la liste de propos non parlementaires ne cessait de s'allonger. Lorsque le rappel au Règlement a été soulevé, je me suis engagé à examiner la question.

[Français]

Il existe une foule de facteurs dont la présidence doit tenir compte avant de pouvoir donner son avis sur ce que les députés perçoivent comme des propos inappropriés.

Je voudrais renvoyer les députés à la page 623 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition: « [...] la tenue de propos injurieux, provocants ou menaçants à la Chambre est strictement interdite. Les attaques personnelles, les insultes et les grossièretés sont contraires au Règlement. »

Toutefois, un peu plus loin dans le même ouvrage, on lit à la page 624: « Lorsqu'il doit décider si des propos sont non parlementaires, le Président tient compte du ton, de la manière et de l'intention du député qui les a prononcés, de la personne à qui ils s'adressaient, du degré de provocation et, ce qui est plus important, du désordre éventuel qu'ils ont causé à la Chambre. »

[Traduction]

Bref, la présidence est contrainte, souvent dans le feu de l'action, d'évaluer la teneur de propos, mais aussi de tenir compte de facteurs plus subjectifs et contextuels. Ainsi, une expression jugée non parlementaire dans un contexte peut ne pas être considérée comme telle dans un autre contexte. Ce n'est pas parce que la présidence

n'est pas conséquente dans ses interventions, mais plutôt parce que le ton, l'intention et la réaction provoquée étaient différents.

Un terme jugé acceptable lorsqu'il est utilisé de manière générale peut être inacceptable lorsqu'il vise une personne en particulier. Il arrive que la présidence se montre plus sévère pour éviter que la situation ne dégénère, mais que dans d'autres circonstances, elle soit plutôt encline à laisser les choses aller ou se contente de donner un avertissement au lieu de déclarer qu'un propos est non parlementaire. Chaque cas doit être examiné en fonction de ses circonstances particulières.

[Français]

Il est vrai que les termes « anti-Alberta » ont été utilisés dans le passé sans avoir été jugés non parlementaires. En revanche, qualifier un député ou ministre d'être « anti-Alberta » pouvait tomber dans l'une ou l'autre des catégories. Sur le coup, peut-être par souci de précaution, la présidence a enjoint au député de Calgary Forest Lawn, de reformuler sa question.

[Traduction]

En ce qui concerne le deuxième aspect de l'intervention du député d'Edmonton—Wetaskiwin, la présidence tient à souligner qu'il n'existe aucune liste de propos non parlementaires. Comme l'indique *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, à la page 624, « [...] des propos jugés non parlementaires un jour pourraient ne pas nécessairement l'être un autre jour ».

Comme je viens de le dire, tout dépend du contexte, du ton, de l'intention et de la réaction suscitée. C'est pourquoi la présidence encourage les députés à faire preuve de prudence dans la formulation de leurs propos, pour que l'on puisse avoir des débats vigoureux sans pour autant tomber dans l'incivilité.

Je remercie les députés de leur attention.

* * *

PRIVILÈGE

LA VIOLATION PRÉSUMÉE DE L'IMPARTIALITÉ DU VICE-PRÉSIDENT —
DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis également maintenant prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée le 30 mai 2024 par la députée de London—Fanshawe concernant le manque d'impartialité allégué du vice-président.

Affaires courantes

Dans son intervention, la députée a indiqué qu'il avait été récemment porté à son attention qu'une image du vice-président, vêtu de sa toge, avait été utilisée pour promouvoir un événement politique tenu en octobre dernier par une association de circonscription du Parti conservateur. Elle a ajouté que la publicité le présentait comme le vice-président de la Chambre des communes et non comme le député de Nova-Ouest. Faisant référence à de récentes questions de privilège où l'usage inapproprié de la toge de président a également été mentionné, elle estimait que cela soulevait des préoccupations au sujet de l'utilisation des ressources de la Chambre des communes et de l'impartialité du vice-président.

[Français]

Dans sa réponse, le député de Mégantic—L'Érable a signalé que la photo utilisée dans la publicité est une image accessible au public que l'on peut trouver dans Internet. Il a précisé que la publicité ne comportait aucune critique partisane et que l'événement en question n'était pas une activité de financement. Mentionnant une décision du Président Fraser rendue le 9 mars 1993, il a aussi fait remarquer que les attentes envers le président et les vice-présidents diffèrent.

Pour sa part, le vice-président a indiqué qu'il n'était pas au courant de cette publicité. Il a déclaré que, si on lui en avait montré l'ébauche, il ne l'aurait pas approuvée et aurait demandé qu'elle ne soit pas diffusée. Il a exprimé ses regrets pour la confusion que cela a pu causer à la Chambre.

La députée de London—Fanshawe est revenue sur cette question le 6 juin, déclarant qu'elle acceptait les excuses du vice-président, mais que les personnes responsables de cette erreur devaient encore des excuses à la Chambre.

[Traduction]

Permettez-moi tout d'abord de préciser la procédure utilisée pour soulever cette question. Comme je l'ai déjà dit, il existe une procédure pour soulever des préoccupations quant à la conduite d'un occupant du fauteuil. À la page 323 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, il est indiqué que les actions du Président « [...] ne doivent pas être critiquées dans le cours du débat ni d'aucune autre manière, sauf par la voie d'une motion de fond ». Cette façon de faire est conforme à notre jurisprudence, qui s'applique également aux vice-présidents, quoique les cas ont été plutôt rares jusqu'à maintenant.

Outre la décision de 1993 mentionnée par le député de Mégantic—L'Érable, un exemple intéressant est donné aux pages 4523 et 4524 de l'édition du 28 mai 1956 des Débats de la Chambre des communes. Durant ce qui serait surnommé le débat du pipeline de 1956, l'impartialité du président des comités pléniers a été mise en doute par le chef de l'opposition de l'époque. Le Président Beaudoin a déterminé que la procédure consignée aujourd'hui à l'article 67(1)p) du Règlement devait être suivie pour contester la conduite d'un occupant du fauteuil. Il a déclaré :

Par conséquent, je suis parfaitement sûr que la bonne façon de procéder consiste à ce qu'un avis d'une motion de fond doit être donné. Une fois écoulée la période réservée aux avis en ce qui a trait à la motion inscrite au Feuilleton, la motion est inscrite à l'ordre du jour, c'est-à-dire sous la rubrique des « motions ». En vertu [...] du Règlement, cette motion peut être l'objet d'un débat et elle est étudiée à son tour.

Cette procédure a été reprise entre le 16 et le 19 mars 1964 concernant le vice-président d'alors et en mars 2000, à l'égard du Président Parent. Dans ce dernier cas, les partis sont parvenus à une solution négociée.

• (1010)

[Français]

Donner avis d'une motion de fond, comme l'a expliqué le Président Beaudoin, demeure donc la procédure à suivre. Même si certains jugent cette procédure imparfaite, les députés insatisfaits de la conduite d'un des occupants du fauteuil devraient entreprendre cette démarche sérieuse, au lieu de soulever une question de privilège ou de commenter cette conduite dans le cadre du débat.

Étant parvenue à cette conclusion, il semble moins pertinent à la présidence de trancher aujourd'hui si le vice-président a respecté ou non le degré d'impartialité qui est attendu de lui. C'est une décision qui revient à la Chambre, non à la présidence.

Cela étant dit, les députés qui le souhaitent peuvent consulter la décision rendue le 9 mars 1993 par le Président Fraser. Ils liront, à la page 16685 des Débats, que les vice-présidents « [...] demeurent membres de leur parti politique, peuvent assister aux réunions de leur groupe parlementaire s'ils le veulent et même prendre part aux délibérations. »

[Traduction]

Il ressort clairement qu'il appartient à chacun de décider de son degré de participation aux activités politiques. Par ailleurs, à la page 362 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, troisième édition, il est écrit que, en parlant du vice-président : « [...] celui-ci [doit] s'en remettre à "son tact et à son jugement personnel" ».

Par conséquent, étant donné les usages de la Chambre, la présidence conclut que la question de privilège n'est pas fondée à première vue.

Au-delà des particularités de la présente question de privilège et des questions de même nature qui ont été soulevées récemment, la Chambre se retrouve une fois de plus saisie d'un sujet fondamental ayant de profondes incidences. En l'occurrence, dans le cadre de cette question de privilège et de par les propos tenus à la Chambre, deux des vice-présidents ont essuyé des critiques. Je déconseille à la Chambre de mêler les différents occupants du fauteuil au débat, car cela mine leur capacité de présider efficacement les travaux de la Chambre. J'implore tous les députés d'y réfléchir à deux fois avant d'instrumentaliser politiquement les occupants du fauteuil pour régler leurs comptes ou critiquer leurs adversaires. J'ai pleine confiance en chacun des vice-présidents, et il devrait en aller de même pour la Chambre.

Je remercie les députés de leur attention.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8)a) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles et sous forme électronique, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

Pendant que j'ai la parole, je propose :

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le Président: Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Français]

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, je demande un vote par appel nominal.

Le Président: Convoquez les députés.

• (1055)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 807)

POUR

Députés

Alghabra	Ali
Anand	Anandasangaree
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Baker
Barron	Battiste
Beech	Bibeau
Bittle	Blair
Blaney	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Brière
Cannings	Carr
Casey	Chagger
Chahal	Champagne
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Collins (Victoria)	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Davies
Desjarlais	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fillmore	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Gaheer	Gainey
Garrison	Gerretsen
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes
Hutchings	Iacono
Idlout	Ien
Jaczek	Johns
Joly	Jones
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lattanzio
Lauzon	LeBlanc
Lebouthillier	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maloney	Martinez Ferrada
Masse	Mathyssen
May (Cambridge)	McDonald (Avalon)
McGuinty	McKay

McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod
McPherson	Mendicino
Miao	Miller
Morrice	Morrissey
Murray	Naqvi
Ng	Noormohamed
O'Connell	Oliphant
O'Regan	Petitpas Taylor
Powlowski	Qualtrough
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Rota	Sahota
Sajjan	Saks
Samson	Sari
Scarpaleggia	Schiefke
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Singh	Sorbara
Sousa	St-Onge
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thompson
Trudeau	Turnbull
Valdez	Van Bynen
van Koevreden	Vandal
Vandenbeld	Virani
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zarrillo	Zuberi— 170

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Aboultarif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Blanchet	Blanchette-Joncas
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Carrie
Chabot	Chambers
Champoux	Chong
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	Desbiens
Doherty	Dowdall
Dreeshen	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Ellis	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Ferreri
Findlay	Fortin
Gallant	Garon
Gaudreau	Généreux
Genius	Gill
Gladu	Godin
Goodridge	Gourde
Gray	Hallan
Hoback	Jeneroux
Jivani	Kelly
Khanna	Kitchen
Kmiec	Kram
Kramp-Neuman	Kurek
Kusie	Lake
Lantsman	Larouche

Ordres émanant du gouvernement

Lehoux	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lloyd	Lobb
Maguire	Martel
May (Saanich—Gulf Islands)	Mazier
McCauley (Edmonton West)	McLean
Melillo	Michaud
Moore	Morantz
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Perkins
Perron	Plamondon
Poilievre	Rayes
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Richards
Roberts	Rood
Ruff	Savard-Tremblay
Schmale	Seeback
Shields	Shipley
Simard	Sinclair-Desgagné
Small	Soroka
Steinley	Ste-Marie
Stewart	Strahl
Stubbs	Thériault
Therrien	Thomas
Tochor	Tolmie
Trudel	Uppal
Van Popta	Vidal
Vien	Viersen
Vignola	Villemure
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Webber	Williams
Williamson	Zimmer— 146

PAIRÉS

Députés

Khera Vecchio— 2

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Je déclare la motion adoptée.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**LOI N^O 1 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2024**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Cent soixante et une motions d'amendement figurent au Feuilleton des avis pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-69. Les motions n^{os} 1 à 161 seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix selon les modalités que l'on peut consulter au Bureau.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 1 à 161 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC) propose:

Motion n^o 1

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 81.

Motion n^o 2

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 82.

Motion n^o 3

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 83.

Motion n^o 4

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 84.

Motion n^o 5

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 85.

Motion n^o 6

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 86.

Motion n^o 7

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 87.

Motion n^o 8

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 88.

Motion n^o 9

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 89.

[Traduction]

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC) propose:

Motion n^o 10

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 90.

Motion n^o 11

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 91.

Motion n^o 12

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 92.

Motion n^o 13

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 93.

Motion n^o 14

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 94.

Motion n^o 15

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 95.

Motion n^o 16

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 96.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC) propose:

Motion n^o 17

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 97.

Motion n^o 18

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 98.

Motion n^o 19

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 99.

Motion n^o 20

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 100.

Motion n^o 21

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 101.

Motion n^o 22

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 102.

Motion n^o 23

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 103.

Motion n^o 24

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 104.

Motion n^o 25

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 105.
Motion n° 26

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 106.
Motion n° 27

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 107.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC) propose:

Motion n° 28

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 108.

Motion n° 29

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 109.

Motion n° 30

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 110.

Motion n° 31

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 111.

Motion n° 32

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 147.

Motion n° 33

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 148.

Motion n° 34

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 150.

Motion n° 35

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 151.

Motion n° 36

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 152.

Motion n° 37

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 153.

Motion n° 38

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 154.

[Français]

M. Tony Baldinelli (Niagara Falls, PCC) propose:

Motion n° 39

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 173.

Motion n° 40

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 174.

Motion n° 41

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 175.

Motion n° 42

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 176.

Motion n° 43

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 177.

Motion n° 44

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 180.

Motion n° 45

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 181.

Motion n° 46

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 184.

Motion n° 47

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 185.

Motion n° 48

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 186.

● (1110)

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ) propose:

Motion n° 49

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 198.

Motion n° 50

Ordres émanant du gouvernement

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 199.
Motion n° 51

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 200.
Motion n° 52

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 201.
Motion n° 53

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 202.
Motion n° 54

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 203.
Motion n° 55

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 204.
Motion n° 56

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 205.
Motion n° 57

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 206.
Motion n° 58

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 207.
Motion n° 59

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 208.
Motion n° 60

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 209.
Motion n° 61

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 210.
Motion n° 62

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 211.
Motion n° 63

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 212.
Motion n° 64

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 213.
Motion n° 65

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 214.
Motion n° 66

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 215.
Motion n° 67

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 216.
Motion n° 68

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 217.
Motion n° 69

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 218.
Motion n° 70

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 219.
Motion n° 71

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 220.
Motion n° 72

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 221.
Motion n° 73

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 222.
Motion n° 74

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 223.
Motion n° 75

Ordres émanant du gouvernement

- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 224.
Motion n° 76
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 225.
Motion n° 77
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 226.
Motion n° 78
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 227.

*[Traduction]***M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC) propose:**

- Motion n° 79
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 269.
Motion n° 80
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 270.
Motion n° 81
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 271.
Motion n° 82
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 272.
Motion n° 83
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 273.
Motion n° 84
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 274.
Motion n° 85
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 275.
Motion n° 86
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 276.
Motion n° 87
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 277.
Motion n° 88
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 278.
Motion n° 89
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 279.
Motion n° 90
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 280.
Motion n° 91
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 281.
Motion n° 92
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 282.
Motion n° 93
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 283.
Motion n° 94
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 284.
Motion n° 95
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 285.
Motion n° 96
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 286.
Motion n° 97
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 287.
Motion n° 98
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 288.
Motion n° 99
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 289.
Motion n° 100
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 290.
Motion n° 101
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 291.
Motion n° 102

- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 292.
Motion n° 103
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 293.
Motion n° 104
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 294.
Motion n° 105
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 295.
Motion n° 106
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 296.
Motion n° 107
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 297.
Motion n° 108
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 298.
Motion n° 109
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 299.
Motion n° 110
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 300.
Motion n° 111
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 301.
Motion n° 112
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 302.
Motion n° 113
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 303.
Motion n° 114
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 304.
Motion n° 115
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 305.
Motion n° 116
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 306.
Motion n° 117
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 307.
Motion n° 118
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 308.
Motion n° 119
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 309.
Motion n° 120
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 310.
Motion n° 121
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 311.
Motion n° 122
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 312.
Motion n° 123
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 313.
Motion n° 124
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 314.
Motion n° 125
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 315.
Motion n° 126
- Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 316.
Motion n° 127

Ordres émanant du gouvernement

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 317.
Motion n° 128

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 318.
Motion n° 129

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 319.
Motion n° 130

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 322.
Motion n° 131

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 323.
Motion n° 132

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 324.
Motion n° 133

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 325.
Motion n° 134

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 326.
Motion n° 135

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 327.
Motion n° 136

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 328.
Motion n° 137

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 329.
Motion n° 138

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 330.
Motion n° 139

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 331.
Motion n° 140

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 332.
Motion n° 141

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 333.
Motion n° 142

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 336.
Motion n° 143

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 337.
Motion n° 144

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 338.
Motion n° 145

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 339.
Motion n° 146

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 442.
Motion n° 147

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 443.
Motion n° 148

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 445.
Motion n° 149

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 446.
Motion n° 150

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 447.
Motion n° 151

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 448.
Motion n° 152

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 449.
Motion n° 153

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 450.
Motion n° 154

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 461.
Motion n° 155

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 462.

Motion n° 156

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 463.

Motion n° 157

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 464.

Motion n° 158

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 465.

Motion n° 159

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 466.

Motion n° 160

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 467.

Motion n° 161

Que le projet de loi C-69 soit modifié par suppression de l'article 468.

● (1125)

[Français]

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Madame la Présidente, une fois de plus, c'est un privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre au nom des gens que je représente fièrement dans Lévis—Lotbinière. D'entrée de jeu, j'aimerais dire que par chez nous, lorsqu'il s'agit du mot « budget », nous n'avons pas la même définition ni la même façon de tenir un budget que ce premier ministre, qui ne connaît pas les mots « équilibre » et « économie ».

Une fois de plus, pour ma 18^e année à la Chambre, j'ai assisté à la lecture du budget. Depuis 2015, c'est devenu une vraie risée de voir la ministre des Finances et ce premier ministre être convaincus qu'ils présentent un bon budget pour les Canadiens. Nous assistons plutôt à un gouvernement dépensier qui nous prouve pour une neuvième année consécutive son incompétence libérale et son irresponsabilité. Ce gouvernement est un champion quand il s'agit de nous plonger dans un gouffre financier bien malgré nous.

Nous voyons s'enflammer des intérêts sur une dette dont nous ne verrons jamais le bout de notre vivant. Le premier ministre est fier de porter les mêmes lunettes roses que la ministre des Finances et la grande famille libérale. Ils sont déconnectés de notre réalité au pays alors que les faits et les statistiques parlent d'eux-mêmes. Nous sommes loin d'être le pays de convoitise au sein du G7 que nous avons jadis été. La gouvernance libérale—néo-démocrate—bloquiste illégitime et catastrophique met des milliers de personnes et de familles dans la misère et l'appauvrissement.

Plusieurs mots sonnent faux dans la bouche du premier ministre, à commencer par les mots « budget » et « économie ». Ces investissements à crédit ne rapportent aucune valeur ajoutée à notre PIB. Nous avons maintenant des intérêts à rembourser, que je n'arrive plus moi-même à visualiser, car ça représente des palettes d'argent dans de très grands entrepôts. Chacun de mes petits-enfants nés au cours des sept dernières années sera endetté jusqu'à la fin de ses jours et ne pourra peut-être même pas accéder à une propriété. C'est aujourd'hui le cas de milliers de Canadiens qui n'ont plus les moyens d'en rêver.

Ordres émanant du gouvernement

En sa qualité de dépensier par excellence, notre premier ministre est l'exemple de quelqu'un qui n'a jamais eu à amasser de l'argent lorsqu'il était enfant, à récolter chaque dollar durement gagné pour les mettre dans un petit cochon ou à la banque. Le premier ministre va dépenser 40 milliards de dollars en nouvel argent pour sa nouvelle rechute de dépenses avec l'appui inconditionnel du NPD, et maintenant, celui du Bloc québécois.

L'ancien gouverneur libéral de la Banque du Canada M. David Dodge a déclaré qu'il pensait que ce budget serait le pire depuis 1982. Cette année, le Canada dépensera 54,1 milliards de dollars pour assurer le service de la dette, c'est-à-dire pour payer les intérêts. C'est plus d'argent que ce que le gouvernement envoie aux provinces pour les soins de santé. C'est un vrai scandale. La Banque du Canada et l'ancien ministre libéral des Finances John Manley ont tous deux dit au premier ministre qu'il appuyait sur la pédale d'accélérateur de l'inflation avec ses dépenses qui faisaient grimper les taux d'intérêt. Évidemment, ce premier ministre princier n'a pas écouté.

En conséquence, la Banque du Canada s'est lancée dans la campagne de hausse des taux d'intérêt la plus agressive de son histoire. Des millions de Canadiens s'en rendent compte plus que jamais lorsqu'ils renouvellent leur prêt hypothécaire. Ce n'est pas ce premier ministre qui va les aider. La coalition libérale—néo-démocrate—bloquiste mine la confiance en la démocratie au Canada et dans nos institutions. C'est une hypocrisie pour laquelle les Canadiens n'ont pas voté lors des dernières élections. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire du Canada qu'on voit un parti qui n'aura jamais l'occasion d'être au pouvoir faire des manigances avec les libéraux pour parvenir à ses fins.

Combien de gens n'arrivent plus à joindre les deux bouts, même en se serrant la ceinture, même en ayant un salaire plus élevé? Le taux d'inflation ne cesse de faire augmenter le coût des prêts hypothécaires, le prix des logements, le coût du panier d'épicerie et de toutes les nécessités de base. Avant ce gouvernement libéral, il ne fallait que 39 % du salaire moyen pour payer les mensualités d'une maison moyenne. Aujourd'hui, ce chiffre est passé à 62 %.

Pas plus tard que la fin de semaine dernière, je participais au Relais pour la vie à Lotbinière/Lévis, une marche pour amasser de l'argent pour le cancer. J'étais inquiet quand on me disait qu'on ne reconnaissait plus le pays dans lequel on vit et qu'on ne se sentait plus en sécurité avec la direction que prend le pays. L'état se resserre sur des millions de Canadiens qui n'ont plus d'économies et de crédit disponible. Ils sont à bout de ressources financières. Plusieurs sautent un repas par jour et de plus en plus de gens doivent avoir recours aux banques alimentaires chaque semaine. Quand cela va-t-il s'arrêter? C'est d'une telle tristesse.

Le Canada est le pays du G7 qui compte le moins de logements par 1 000 habitants. Le nombre de logements par 1 000 Canadiens est en baisse depuis 2016, en raison de la forte augmentation de la population.

• (1130)

Il nous faut plus de logements pour que le ratio de logements par rapport à la population reste stable. Selon la SCHL, l'an dernier, le Canada avait besoin de 3,5 millions de logements de plus que prévu pour rétablir l'accessibilité. En 2024, ce chiffre s'élève à 5,8 millions.

Le premier ministre nous dit encore qu'il va faire venir des travailleurs étrangers pour combler la pénurie de main-d'œuvre, alors

qu'on a déjà de la misère à loger les itinérants, les familles canadiennes et les personnes âgées déceiment. On ne peut savoir quand seront construits les logements abordables promis. Depuis l'arrivée des libéraux, les prêts hypothécaires et le prix des logements ont presque doublé. Le stress et l'anxiété sont maintenant devenus une partie intégrante de la vie de millions de Canadiens. Ce sont des parents, des enfants et des grands-parents inquiets qui savent que les occasions se détériorent au Canada. Il n'y a pas si longtemps, plusieurs personnes n'auraient jamais cru se retrouver dans la précarité. Elles sont dans un cauchemar, sauf qu'il n'y a pas de réveil possible. Les libéraux, en neuf ans, nous ont placés dans une situation qui sera peut-être sans retour.

La légalisation de la marijuana n'a rien aidé. Les écrits de la Chambre et les travaux des comités en témoignent: les pays qui ont légalisé la marijuana ont vu la criminalité augmenter. Sans surprise, c'est ce que nous vivons nous aussi maintenant, avec un taux de criminalité qui ne cesse d'augmenter au Canada. On révélait aussi la hausse des problèmes de santé mentale. Que constate-t-on? Il y a une hausse du nombre de gens qui sont confrontés à ces mêmes défis. On voit aussi l'augmentation de la toxicomanie et des décès à cause des drogues dures, que le Parti libéral tenait à légaliser à tout prix. C'est une honte. Nous sommes maintenant aux prises avec de grandes villes où l'on a l'impression de voir s'échouer des zombies. Il y a même des coins où plus personne n'ose passer. Que dire des écoles et des garderies aux prises avec des centres d'injection comme voisins, qui empêchent les parents de bien dormir?

Pour reprendre une expression québécoise, il faut être fait fort pour vivre dans cette réalité, et, pour plusieurs, pour résister au chaos et à la déchéance proposés par ce premier ministre. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait dire que tout le problème pouvait se régler par la politique. C'était avant l'ère libérale et la coalition libérale—néo-démocrate—bloquiste.

Nous sommes impuissants. Nous ne pouvons pas arrêter ces budgets irresponsables, qui sont aussi populistes dans le mauvais sens du terme. Ils ne correspondent pas à la réalité que tous les économistes bien formés et responsables demandent. Ceux qui sont lucides reconnaissent que, toutes classes sociales confondues, on paie beaucoup trop d'impôts parce que ce gouvernement libéral gaspille trop d'argent. Tous ceux qui sont lucides et qui souffrent jour après jour ont hâte aux prochaines élections pour remettre les pendules à l'heure et montrer la porte à ce gouvernement.

Avec les libéraux, c'est la planche à billets qui tourne. Beau temps, mauvais temps, elle ne s'arrête jamais. La population paie la facture avec le coût de la vie qui est plus élevé. Elle ne bénéficie même pas de services de meilleure qualité. En effet, ces derniers se sont grandement détériorés depuis 2015.

Le budget de 2024 s'inscrit dans la continuité d'un bilan libéral dévastateur d'un gouvernement accro aux augmentations d'impôts et aux déficits inflationnistes. C'est pourquoi je voterai contre, pour faire honneur à ceux qui travaillent fort pour leur argent et qui savent compter.

Je tiens à rassurer les électeurs: il y a de l'espoir. Il ne nous reste qu'un an, tout au plus, de ce cauchemar libéral—néo-démocrate—bloquiste. Les conservateurs du gros bon sens vont abolir la taxe sur le carbone et faire baisser les prix des produits de base dont les Canadiens ont besoin. Ce n'est pas d'un budget comme celui-ci que les Canadiens ont le plus besoin en ces temps difficiles, mais d'élections au plus vite pour réduire les taxes et les impôts, bâtir des logements, réparer le budget et stopper le crime.

Ordres émanant du gouvernement

• (1135)

[Traduction]

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je suis toujours impressionné de voir la passion qui anime les discours du député à la Chambre. Tous les jours à la Chambre, les conservateurs parlent des files d'attente devant les banques alimentaires comme si c'était un enjeu qui leur tenait à cœur. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'aider les enfants, de nourrir les enfants qui ont faim — et je tiens à dire que le Club des petits déjeuners du Canada est très populaire au Québec et qu'il fait beaucoup pour soutenir les programmes de petits déjeuners dans cette province —, le député d'en face pourrait-il nous dire pourquoi les conservateurs ont dit qu'ils voteraient contre un budget qui permettrait de nourrir 400 000 enfants de plus par année et qui prévoit un engagement de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour aider les enfants à partir du bon pied chaque jour? Pourrait-il expliquer pourquoi il voterait contre ce budget?

[Français]

M. Jacques Gourde: Madame la Présidente, imaginez le résultat de neuf ans de politique libérale: on est rendu à devoir nourrir les enfants à l'école le matin. Avant 2015, quand les conservateurs formaient le gouvernement, on aidait les pays du tiers-monde à nourrir les enfants. Maintenant, on est obligé de faire la même chose au Canada. Il est temps d'avoir une élection.

M. Luc Thériault (Montcalm, BQ): Madame la Présidente, trop c'est comme pas assez. Je n'aurai pas assez de temps pour pouvoir reprendre et corriger le discours de mon collègue. Tout est la faute de tout. Dans le fond, il fait la promotion d'un parti unique. On retourne au totalitarisme. Voici sa conception de la démocratie: 338 sièges pour les conservateurs, et le Canada ira mieux.

J'aimerais savoir pourquoi mon collègue a toujours voté contre les propositions du Bloc québécois qui visaient à abolir les paradis fiscaux. Il a dit que toutes les classes sociales confondues payaient trop d'impôts. Les grandes banques canadiennes ont des abris fiscaux, font des milliards de dollars de profits par trimestre. Pourquoi vote-t-il contre ça?

Pourquoi vote-t-il pour le fait que les pétrolières puissent encore avoir des subventions fiscales, alors qu'elles font des milliards de dollars par année? Est-ce celle-là, sa vision de l'équité entre les classes sociales?

M. Jacques Gourde: Madame la Présidente, je vais reprendre la première prémisse de la question de mon collègue, que je remercie. Oui, plus il y aura de députés conservateurs au Canada, mieux le pays se portera.

J'ai aussi une question pour mon collègue: pourquoi le Bloc québécois a-t-il voté en faveur de 500 milliards de dollars en crédits budgétaires pour soutenir ce gouvernement dans de folles dépenses depuis neuf ans?

Le Bloc québécois fait partie du problème.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Madame la Présidente, j'aime mon collègue, mais il faut dire qu'on a vécu le régime Harper. Plus de députés conservateurs, cela veut dire plus de misère pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

On a vu les conservateurs bloquer les soins dentaires, même si des centaines de personnes dans Lévis-Lotbinière sont déjà en train

de bénéficier de ce programme du NPD. Les conservateurs voulaient aussi bloquer l'assurance-médicaments. On a aujourd'hui ces amendements de niassage présentés par les conservateurs, qui font en sorte de bloquer les mesures pour le logement abordable, la nourriture pour les enfants, l'annulation des prêts d'étudiants, mais aussi le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires.

J'ai une question bien simple: pourquoi les députés conservateurs sont-ils toujours en train de bloquer toutes les choses qui peuvent profiter aux Canadiennes et aux Canadiens?

M. Jacques Gourde: Madame la Présidente, je vais revenir à la question de mon collègue, que je remercie. Je vais parler de la vraie misère, que le NPD a entreprise avec les libéraux en les appuyant.

Des milliers de familles canadiennes ont de la difficulté à manger parce que le coût de leur hypothèque est trop élevé. Ils paient beaucoup trop d'argent pour tout: l'hypothèque, l'essence, la nourriture. Si on est arrivé à ce résultat, c'est parce que le NPD a toujours appuyé le gouvernement.

J'espère que le NPD cessera de soutenir ce gouvernement le plus rapidement possible pour que les Canadiens puissent avoir un réel choix, celui d'un nouveau gouvernement conservateur.

• (1140)

[Traduction]

Mme Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster, PCC): Madame la Présidente, les résultats sont là. Après neuf ans de gouvernement libéral, il est évident que le premier ministre n'en vaut pas le coût, pour quelque génération que ce soit.

Selon le récent rapport de Banques alimentaires Canada, près de 50 % des Canadiens se sentent en bien moins bonne situation financière que l'an dernier et 25 % des Canadiens sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire, une réalité qui devrait être impensable dans un pays comme le Canada, mais qui, au contraire, est un problème croissant.

Les statistiques de l'Armée du Salut sont tout aussi alarmantes. Près de 75 % des Canadiens estiment avoir de la difficulté à gérer leurs ressources financières limitées et 25 % d'entre eux continuent de craindre de ne pas disposer d'un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins essentiels. Voilà le bilan du premier ministre.

Or, ce ne sont pas que des chiffres. Il s'agit de Canadiens ordinaires qui travaillent dur, qui font tout ce qu'ils sont censés faire, qui tirent le maximum de chaque sou et réduisent leurs dépenses quand ils le peuvent. Ils ont du mal à se procurer les produits de première nécessité. En effet, le prix des produits alimentaires atteint des sommets et augmente d'année en année. Les familles paieront en moyenne 700 \$ de plus pour l'épicerie rien que cette année, et les prix continuent d'augmenter. Les loyers ont doublé, les paiements hypothécaires ont doublé, le coût de l'essence a augmenté, le coût du chauffage a augmenté, les taxes ont augmenté, tout a augmenté.

Les Canadiens qui peinent déjà à garder la tête hors de l'eau ne peuvent pas se permettre des taxes plus élevées et les dépenses inflationnistes qui font grimper le coût de tout et maintiennent les taux d'intérêt à un niveau élevé. Les Canadiens ont désespérément besoin de soutien, mais le gouvernement néo-démocrate—libéral ne les écoute pas. Avec ce budget, les Canadiens continueront de pâtir de la mauvaise gestion du gouvernement et de ses dépenses inflationnistes. C'est un dur coup pour les familles qui ont désespérément besoin que le budget allège leurs difficultés financières.

Ordres émanant du gouvernement

Ce budget ajouterait près de 40 milliards de dollars de nouvelles dépenses inflationnistes et coûterait 3 687 \$ de plus à la famille canadienne moyenne. Ce n'est pas en continuant de faire ce qui nous a mis dans cette situation désastreuse que nous allons aider les Canadiens et résoudre la crise de l'abordabilité. Les conservateurs ont présenté des exigences claires avant la présentation de ce budget, l'une d'entre elles étant de maîtriser les dépenses, c'est-à-dire que pour chaque nouveau dollar dépensé, le gouvernement doit trouver un dollar d'économie. C'est un principe budgétaire simple et plein de bon sens que les Canadiens appliquent quotidiennement à leur propre budget.

Les dépenses déficitaires jettent de l'huile sur le feu de l'inflation, faisant grimper les taux d'intérêt, et les conservateurs ne sont pas les seuls à le dire. Nous savons que le gouverneur de la Banque du Canada a clairement dit que les dépenses déficitaires du gouvernement ne contribuait pas à réduire l'inflation et à abaisser les taux d'intérêt. Nous savons que le premier ministre a admis qu'il n'aime pas penser à la politique monétaire, mais les Canadiens ne peuvent ignorer les répercussions de cette négligence.

Les dépenses et les taxes inconsidérées du premier ministre ont contraint la Banque du Canada à appliquer les freins en procédant à l'augmentation des taux d'intérêt la plus rapide de l'histoire du Canada. Des millions de Canadiens qui renouvellent leur prêt hypothécaire sont confrontés à des hausses massives de leurs paiements à venir. Il s'agit là d'une répercussion bien réelle pour des millions de Canadiens.

N'oublions pas que pendant que le premier ministre dépense sans compter, les contribuables paient la facture du premier ministre. Ils la paient aujourd'hui, mais ils la paieront aussi pendant des années et des années. Rien que cette année, les contribuables canadiens dépenseront 54,1 milliards de dollars pour assurer le service de la dette du premier ministre. C'est plus d'argent que ce que le gouvernement fédéral envoie aux provinces pour les soins de santé. C'est de l'argent qui pourrait être mieux dépensé, mais les Canadiens en font les frais.

• (1145)

Le programme d'imposition et de dépenses du gouvernement néo-démocrate—libéral frappe les Canadiens de toutes parts. La taxe sur le carbone augmente le coût de la nourriture, du carburant, du logement et d'à peu près tout ce qu'ils achètent. Le directeur parlementaire du budget a déjà prouvé que la grande majorité des Canadiens sont désavantagés par cette taxe sur le carbone.

Il est certain que, dans les collectivités rurales comme la mienne, l'impact négatif de la taxe sur le carbone est encore plus important. Les Canadiens des régions rurales sont punis parce qu'ils doivent conduire quelques heures pour se rendre à un rendez-vous médical, pour se rendre au travail ou même simplement pour parcourir la distance supplémentaire qu'ils n'ont pas le choix de parcourir pour faire leurs courses. Il n'y a pas d'autre solution. Pourtant, les libéraux prennent la parole ici, jour après jour, et tentent de faire passer un message différent. Ils essaient de dire aux Canadiens qu'ils sont avantagés. Les Canadiens n'achètent tout simplement pas ce qu'ils vendent.

Nous savons maintenant que les libéraux encouragent sciemment des pratiques promotionnelles trompeuses. Leur propre analyse économique a prouvé que la taxe sur le carbone nuit aux Canadiens, mais leur solution, c'est de cacher les résultats de l'analyse. Nous savons que le directeur parlementaire du budget doit garder le si-

lence. Il a dit: « [O]n nous a dit explicitement de ne pas la divulguer et de ne pas y faire référence ». C'est ce que le directeur parlementaire du budget a répondu lorsqu'on l'a interrogé en comité sur l'analyse économique du gouvernement. Il a clairement dit que son bureau avait pris connaissance de l'analyse du gouvernement libéral. Cette analyse confirme le rapport déjà publié par le directeur parlementaire du budget. Les résultats ne cadrent pas avec le discours du gouvernement néo-démocrate—libéral qui, au lieu de reconnaître la misère qu'il a causée aux Canadiens, s'est contenté de dissimuler les résultats.

Cependant, les Canadiens n'ont pas besoin de voir l'analyse; ils connaissent les résultats. Ils les vivent tous les jours. Ils ressentent l'impact de la taxe sur le carbone chaque fois qu'ils font le plein à la station-service, qu'ils regardent leur facture d'énergie ou qu'ils achètent des aliments à l'épicerie pour préparer le souper. La coalition néo-démocrate s'en moque. Alors même que la pauvreté et l'insécurité alimentaire ne cessent de croître, la coalition a tout de même augmenté la taxe sur le carbone et s'apprête même à la quadrupler. Elle a prouvé à maintes reprises qu'elle ne se soucie pas des familles qui luttent pour mettre de la nourriture sur la table.

Bien que les libéraux n'aient atteint aucune des cibles environnementales qu'ils s'étaient fixées, ils sont obsédés par l'idée de cocher la case de la taxe sur le carbone. Leur obsession de punir nos agriculteurs témoigne de cette volonté militante. Le premier ministre se bat bec et ongles pour continuer à imposer la taxe sur le carbone aux exploitations agricoles. La taxe sur le carbone augmente le coût de la production alimentaire et pèse lourdement sur le bilan de nos agriculteurs. Les agriculteurs paient des factures astronomiques au titre de la taxe sur le carbone, sans parler de la TPS qui vient s'ajouter à la taxe: une taxe sur une taxe. Ces factures mettent en péril la viabilité de leurs exploitations agricoles et la sécurité alimentaire dans notre pays et ailleurs dans le monde.

Le régime de tarification du carbone fait aussi abstraction de la précieuse contribution des agriculteurs à la protection de l'environnement. L'intendance environnementale est la pierre angulaire des pratiques agricoles. En plus d'en faire abstraction, ce régime limite la capacité d'innovation de nos agriculteurs. Puisque les profits des exploitations agricoles se réduisent comme une peau de chagrin, il y a de moins en moins d'argent à réinvestir dans les nouvelles technologies. Remplir les coffres de l'État sur le dos de nos agriculteurs ne fait rien pour protéger l'environnement. C'est contreproductif, et cela ne contribue certainement pas à rendre les aliments abordables. Quand on taxe les aliments à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, les consommateurs en paient le prix à la caisse, et c'est effectivement ce qui se produit. Seuls les conservateurs pleins de bon sens aboliront définitivement la taxe sur le carbone pour tout le monde.

Ce budget prouve que la coalition néo-démocrate—libérale ne prend pas au sérieux la crise de l'abordabilité au pays. Chaque fois que le premier ministre ou la ministre des Finances prennent la parole à la Chambre pour dire aux Canadiens qu'ils sont mieux lotis qu'ils ne le sont vraiment, ils montrent à quel point ils sont déconnectés de la réalité des Canadiens. Les Canadiens ont désespérément besoin d'un peu de répit. Seuls les conservateurs pleins de bon sens réduiront définitivement les taux d'intérêt en abolissant les taxes inflationnistes et en plafonnant les dépenses gouvernementales.

Ordres émanant du gouvernement

• (1150)

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je soulignerai que la députée vient d'enchaîner bien des déclarations qui semblent erronées. Je ne sais pas qui a préparé ce discours, mais j'y trouve bien des points contestables. Nous savons que les conservateurs ne se soucient guère des changements climatiques. Ils ont voté des centaines de fois à la Chambre contre toute mesure de lutte contre les changements climatiques, peu importe sa forme.

Le parti de la députée semble opposé aux investissements dans un régime de soins dentaires, dans un régime d'assurance-médicaments, dans des places de garderie, dans les soins de santé et dans les soins de santé mentale. Je ne sais pas si les députés y voient une tendance, mais le parti de la députée semble s'opposer à tout ce qui touche les soins.

Le gouvernement investit dans les services et le soutien dont les Canadiens ont besoin pour améliorer leur sort, dans un filet de sécurité sociale plus solide. La députée d'en face peut-elle expliquer pourquoi et comment elle peut prétendre se soucier des Canadiens, mais ne pas vouloir les aider à améliorer leur sort quand ils en ont besoin?

Mme Rosemarie Falk: Madame la Présidente, il est dommage que le député laisse entendre que les faits dont j'ai parlé sont erronés. Je rapporte ce que me disent les concitoyens de la circonscription rurale de la Saskatchewan que je représente, c'est-à-dire que le gouvernement est déterminé à ne pas respecter les compétences provinciales et ce que le premier ministre de la province estime être le mieux pour celle-ci.

Le député parle d'investissements. Le gouvernement est très doué pour augmenter les impôts, car c'est bien ce qu'il fait. Les libéraux augmentent les impôts de toutes les générations pour financer leur programme de dépenses à n'en plus finir en prétendant aider les Canadiens et être à leur service, alors qu'en réalité, cet argent sert à payer des experts-conseils hors de prix et à couvrir leurs crimes et leur corruption.

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Madame la Présidente, je suis toujours un peu impressionné quand j'écoute les conservateurs. À part des slogans, je ne sais pas quelles sont leurs solutions ni quel est leur plan. Comment un gouvernement conservateur ferait-il face aux problèmes actuels?

Ma collègue a parlé un peu du logement. Il faut juste construire 5,8 millions de logements, selon la CIBC, d'ici 2031 au Canada. On ne s'est jamais même approché de ça. En fait, il faudra en construire trois fois plus par année qu'on n'en a jamais construit.

À part engueuler les maires des grandes villes du Québec comme Montréal et Québec, quel est le plan conservateur pour construire des logements et pour sortir le pays de ce marasme en matière de logement?

[Traduction]

Mme Rosemarie Falk: Madame la Présidente, ce qui est certain avec le gouvernement néo-démocrate—libéral, c'est que les séances photos et les annonces ne donnent rien. Nous le savons. Au comité auquel je siége, on nous a dit à maintes reprises à quel point taxer le développement...

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès): Il y a un téléphone près du micro et il vibre. Les vibrations sont captées par le micro.

La députée de Battlefords-Lloydminster a la parole.

Mme Rosemarie Falk: Madame la Présidente, selon des témoins entendus dans le cadre de la présente étude sur le logement du comité des ressources humaines, les taxes et les tracasseries administratives imposées aux promoteurs font obstacle à la construction de logements. Au bout du compte, nous savons qu'après neuf ans, les libéraux, soutenus par le NPD, n'ont pas obtenu de résultats.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, la question de mon collègue bloquiste était raisonnable. Il voulait simplement connaître les idées des conservateurs en matière de politiques. Cependant, la députée conservatrice n'a proposé aucune solution possible aux problèmes de logement.

Nous savons que les conservateurs essaient de tout bloquer: ils bloquent le soutien au programme d'alimentation dans les écoles, aux soins dentaires et à l'assurance-médicaments. Ils bloquent également un crédit d'impôt pour les pompiers et les bénévoles en recherche et sauvetage qui est absolument essentiel à la rétention de ces bénévoles dans notre pays. Ma collègue pourrait peut-être expliquer à ces pompiers volontaires et à ces bénévoles en recherche et sauvetage pourquoi les conservateurs utilisent tous les outils à leur disposition pour retarder l'obtention d'aide par les Canadiens.

• (1155)

Mme Rosemarie Falk: Madame la Présidente, après neuf ans, il a été prouvé que les politiques libérales ne font qu'augmenter les tracasseries administratives.

J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-318. Où est-il? Les libéraux l'ont volé.

Si les libéraux sont si doués pour les politiques, ils devraient peut-être proposer des politiques qui ne créent pas de tracasseries administratives, qui n'écrasent pas les contribuables sous le poids des impôts et qui permettent de construire des maisons. Ils n'ont rien réussi de tout cela.

M. Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de vous avoir vu juste à temps, mais aussi que vous ayez vu que j'avais placé mon téléphone un peu trop près des microphones. Il est maintenant placé plus loin.

Je tiens d'abord à remercier les résidents et les citoyens de ma circonscription de m'avoir donné l'occasion de les représenter à la Chambre. Voilà maintenant plusieurs années que nous formons cette législature, mais nous savons tous que c'est un grand honneur d'être ici pour représenter ces gens. Nous parlons en leur nom. Nous ne parlons pas seulement pour nous-mêmes.

En me préparant à prendre la parole aujourd'hui, j'ai passé en revue les nombreux courriels et les notes que j'ai prises à la suite des appels de mes concitoyens. Ces gens m'ont décrit la misère qu'ils vivent à cause des politiques du gouvernement néo-démocrate—libéral et surtout à cause du projet de loi C-69. J'y lis essentiellement tous les résultats produits par de nombreuses années d'élaboration de politiques gouvernementales qui ont doublé les mises de fonds hypothécaires et les loyers.

Ordres émanant du gouvernement

Je suis moi-même locataire. Mon loyer a augmenté considérablement, et je n'accuse aucunement mon propriétaire. Il n'a pas le choix, parce que les taux d'intérêt ont plus que doublé. Lorsqu'un taux d'intérêt passe de 25 points de base ou de 50 points de base à 4,75 %, l'augmentation se décuple. Elle ne se dédouble pas, ce n'est pas une augmentation de 4,5 %. Cette augmentation est énorme. Dans certains cas, elle s'élève à 800 % de l'intérêt que les gens paient sur le montant total de leur prêt. Ce n'est donc pas de leur faute.

Le prix des maisons a doublé depuis que le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir. Nous avons vu le prix de nombreux produits augmenter considérablement. Le coût de la vie: c'est le principal problème dans ma circonscription. Il frappe les gens dans les épiceries. Il les frappe à la pompe quand ils doivent faire le plein de leur camion ou de leur véhicule pour amener les membres de leur famille à divers endroits dans ma circonscription. Ma circonscription est l'une des plus grandes au Canada. Heureusement, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales est en train de la réduire de 40 %. Il me sera donc beaucoup plus facile de communiquer avec tous mes concitoyens en temps voulu, avec ceux qui me parlent au téléphone ou qui communiquent avec moi par courriel, de même qu'avec ceux qui m'écrivent encore des lettres.

On me demande souvent: « Que feraient les conservateurs? ». J'ai pris le temps de résumer quelques points qui, pour moi, sont les points forts de ce que les conservateurs feraient. Nous avons nos principaux points à faire valoir, comme tous les partis. J'entends souvent les néo-démocrates et les libéraux accuser les conservateurs de tout le Canada de s'exprimer en slogans. Or, nous ne faisons que rendre notre message simple à comprendre. Il y a de grandes quantités d'information en ligne, sur YouTube et sur les réseaux sociaux. Je fais confiance aux Canadiens pour les consulter. S'ils sont intéressés et curieux de savoir ce que les conservateurs proposent, il y a par exemple toute une série documentaire, « Dettonation », réalisée par le député de Carleton, le chef de l'opposition de Sa Majesté. Je la recommande vivement. Les curieux devraient y jeter un coup d'œil.

Je commencerai par le concept de la « budgétisation neutre ». Il est très simple. Il a fait ses preuves. Il est efficace. Le Congrès américain l'a appliqué entre 1998 et 2002. Il s'agit en gros, pour chaque dollar de nouvelles dépenses publiques, de parallèlement réduire le budget de programmes actuels ou hausser le fardeau fiscal de 1 \$. En l'espace de quatre ans, on a ainsi réussi à équilibrer le budget de l'État étatsunien, dont le déficit se chiffrait alors en billions de dollars.

Notre dette nationale se chiffre en billions de dollars, oui, mais pas encore notre déficit. Je ne veux cependant pas donner d'idée à qui que ce soit. Je suis sûr que si on le laissait le moins aller, le gouvernement libéral le creuserait à ce niveau. Après tout, si je me rappelle bien, un certain premier ministre avait promis d'enregistrer de petits déficits, inférieurs à 10 milliards de dollars, pendant 3 ans, et cela ne s'est jamais produit. Depuis qu'il a été porté au pouvoir, le premier ministre creuse des déficits à hauteur de milliards de dollars, sans jamais arrêter. En fait, aucun des budgets présentés par les libéraux depuis n'a été équilibré.

Les conservateurs proposent d'adopter le concept de la « budgétisation neutre » afin d'assainir le budget fédéral. L'assainissement du budget fédéral entraînerait une baisse des taux d'intérêt. Une baisse des taux d'intérêt entraînerait une baisse du coût du logement, des

loyers. Au minimum, elle mettrait un terme à l'augmentation inflationniste massive du prix de tout.

On donnerait ainsi un répit aux petits entrepreneurs, comme les pêcheurs, qui auraient ainsi la possibilité de s'offrir de l'équipement neuf. Ils auraient la possibilité de planifier leur retraite en ayant l'assurance que l'équipement, les marchandises, les bateaux et tout ce qu'ils utilisent d'autre pour faire tourner leur entreprise auront la même valeur au bout du compte, de sorte qu'ils puissent vivre leur retraite dans la dignité.

Ensuite, il y a le projet de loi visant à construire des logements et à combattre la bureaucratie, sur laquelle la Chambre a voté. C'est d'ailleurs étrange que l'un des néo-démocrates à avoir pris la parole ait cherché à mettre une députée conservatrice sur la sellette, la députée de Battlefords—Lloydminster, en disant que nous ne proposons rien en matière de logement. Nous avons pourtant bien proposé une loi sur le logement, mais eux ont voté contre. Les néo-démocrates ont voté avec leurs partenaires de coalition libéraux.

● (1200)

Il y a une proposition. Elle figurait dans le projet de loi visant à construire des logements et à combattre la bureaucratie. Elle cible directement ce qui cloche au pays, à savoir qu'il y a des personnes à l'échelle très locale, dans les services d'urbanisme des différentes villes, qui compliquent la densification et, comme c'est le cas chez nous, la construction de logements neufs, qu'il s'agisse de maisons unifamiliales isolées ou d'immeubles de faible hauteur. Dans l'ensemble, Calgary fait un très bon travail en matière de construction de logements nécessaires, tout comme Edmonton.

Les Calgariens comme moi font rarement l'éloge d'Edmonton, mais j'y ai vécu et quand je regarde l'évolution du prix du logement là-bas au cours des neuf dernières années, je constate qu'il s'agit probablement de la grande région urbaine où les hausses ont été le plus faibles. C'est parce que, à l'échelle locale, on a décidé de donner la priorité aux prix afin qu'ils restent bas et abordables. Ainsi, les gens peuvent se permettre d'acheter la maison où ils ont envie d'habiter. Il y a aussi différents types de logements pour différentes personnes afin que tout le monde ait des choix conformes à ses besoins à chaque stade de sa vie.

Toutefois, le projet de loi visant à construire des logements et à combattre la bureaucratie contenait des dispositions pour que l'État se départisse d'immeubles fédéraux qui ne sont plus nécessaires en les cédant à des promoteurs pour stimuler la construction résidentielle et l'aménagement à proximité des transports en commun. Il mettait également la hache dans les primes à la SCHL. Il s'agit de l'agence du logement qui est censée veiller à ce qu'il se construise assez de logements. Je critique depuis longtemps la SCHL. Peu importe qui la dirige, elle ne s'acquitte absolument pas de son mandat, alors il faudrait à tout le moins supprimer les primes, comme les primes au rendement ou je ne sais trop quel est l'euphémisme qu'on emploie pour nommer les récompenses et la paie supplémentaire que les responsables se donnent alors qu'ils faillissent à la tâche. L'échec ne mérite pas d'être récompensé.

Le gouvernement doit annuler la taxe sur le carbone. C'est très simple: supprimons la taxe. La taxe sur le carbone aggrave la misère de tous les Canadiens. Elle se reflète dans les prix à l'épicerie. Si on taxe l'agriculteur qui produit les aliments et qu'on taxe l'expéditeur qui les achemine au transformateur, qui ajoute à son tour une valeur avant que la nourriture se retrouve à l'épicerie, les coûts successifs se répercutent tout au long de la chaîne, avec au bout du compte des prix plus élevés. C'est une simple question de mathématiques, et la solution, c'est de supprimer la taxe.

Que ferions-nous pour remplacer la taxe? Nous sommes des conservateurs. En général, nous n'aimons pas les impôts. Nous ne la remplacerions pas par une autre taxe. Nous pourrions procéder à de nombreux changements technologiques. Il y a beaucoup de choses que nous pourrions faire au sein du réseau pour nous assurer d'avoir un réseau national, ou quelque chose de plus proche d'un réseau national, où l'énergie électrique circulerait mieux entre les provinces. Nous pouvons y arriver par l'encouragement. Nous n'avons pas besoin d'imposer quoi que ce soit.

J'ai vu le ministre de l'Environnement imposer des décisions, par exemple en obligeant la Calgary Co-op — mon épicerie préférée qui compte 400 000 membres à Calgary, soit près du tiers de la ville — à abandonner ses sacs entièrement compostables. Ces sacs sont entièrement compostables dans le système de compostage municipal, mais le gouvernement affirme que ces sacs contiennent du plastique à usage unique. Il s'agit de sacs compostables. Même l'encre ne contient pas de plastique. Elle est également compostable, mais l'insistance d'Ottawa à adopter une approche paternaliste explique pourquoi nous voyons une telle division dans ce pays et si peu de gouvernements provinciaux libéraux. Il en reste bien peu.

Je sais que de nombreux députés attendent cela, mais j'ai toujours un proverbe yiddish à citer. J'aime beaucoup cette langue. Quand un sage et un idiot débattent, ce sont deux idiots qui débattent. C'est ce que je ressens en observant le Cabinet libéral quand ses membres ne s'entendent pas sur les responsables de la hausse massive des prêts hypothécaires, du coût des maisons et des loyers. Ils semblent toujours montrer quelqu'un d'autre du doigt. Ce n'est jamais leur faute quand les choses vont mal. C'est toujours celle de quelqu'un d'autre. C'est comme s'ils n'avaient pas été au pouvoir pendant neuf ans.

Les membres du gouvernement disent souvent, surtout à la période des questions, qu'ils trouveront le responsable. Ils adorent accuser les propriétaires de petites entreprises d'être trop riches, d'avoir trop d'argent pour leur retraite, alors que les libéraux profitent bel et bien de régimes dorés à prestations déterminées aux frais des contribuables. Ils devraient cesser d'accuser ceux qui créent la richesse dans notre pays et qui contribuent à l'embauche au sein de toutes nos collectivités. Souvent, les membres du gouvernement cherchent quelqu'un d'autre à blâmer. C'est le Cabinet. Personne d'autre. Je n'ai pas encore trouvé de sage parmi eux, mais j'ai trouvé ces idiots qui ne cessent de blâmer les Canadiens pour chacune de leurs erreurs.

Par conséquent, je voterai évidemment contre le projet de loi C-69. J'ai également proposé plusieurs amendements au projet de loi. Il s'agit aussi d'une question de confiance. Je rappelle donc aux habitants de ma circonscription que, pour ce genre de questions, je ne fais aucunement confiance au gouvernement néo-démocrate—libéral et à cette coalition, et que nous devons rejeter le projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

Nous devons tenir des élections sur la taxe sur le carbone pour que nous puissions abolir la taxe, construire des logements, redresser le budget et faire échec au crime.

● (1205)

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remarque que, lorsqu'on lui a demandé des solutions, le député a lancé quelques slogans publicitaires. Je ne peux pas penser à un autre terme que « slogan ». Le député a parlé de la « budgétisation neutre ». Ce qui est intéressant, c'est que ce concept est une façon de dire au gouvernement comment il doit gérer les finances, mais le député d'en face et les autres députés de son parti n'ont jamais dit si les conservateurs ont l'intention d'appuyer le plan du gouvernement qui vise à augmenter le taux d'inclusion des gains en capital pour les gens dont les gains en capital dépassent 250 000 \$.

Je tiens à souligner que, selon le gouverneur de la Banque du Canada, qui a comparu devant le comité des finances il y a quelques semaines à peine, le fait que le gouvernement maintient ses garde-fous budgétaires contribue à lutter contre l'inflation. La seule façon d'y arriver c'est, d'une part, de continuer à faire des investissements et, d'autre part, d'augmenter les revenus provenant des gains en capital. Le gouverneur de la Banque du Canada dit que c'est utile. Quelle est la position du député d'en face sur la question des gains en capital?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, j'ai de mauvaises nouvelles pour le député. S'il lit attentivement le projet de loi C-69, il constatera qu'on n'y parle pas de l'impôt sur les gains en capital. En fait, la ministre des Finances a dit qu'elle présenterait un projet de loi distinct. C'est comme si les libéraux n'étaient pas du tout préparés à déposer un seul projet de loi budgétaire qui inclurait toutes leurs mesures fiscales, soit parce qu'ils étaient trop incompetents, trop stupides ou qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient, soit parce qu'il s'agit simplement d'un stratagème et d'un jeu politiques, comme ceux que tant d'experts reprochent maintenant aux libéraux. L'Association médicale canadienne est même en désaccord avec eux.

Il n'est pas question de l'impôt sur les gains en capital dans le projet de loi. J'invite le député à le lire.

Mme Laurel Collins (Victoria, NPD): Monsieur le Président, le député a évoqué le soi-disant plan des conservateurs en matière de logement. Le plan des conservateurs consiste à vendre des terrains publics à de riches promoteurs. Ils veulent enrichir davantage les sociétés propriétaires qui figurent parmi leurs donateurs. Lorsque le chef de l'opposition était ministre du Logement, il n'a construit que six logements. Il a laissé la moitié du pays à l'abandon, sans mettre un sou pour construire plus de logements locatifs. Il a privé les Canadiens de 800 000 logements abordables. Il les a vendus à des sociétés propriétaires. Tel est le plan des conservateurs: couper et privatiser. La situation des Canadiens sera bien pire.

Le député ne pense-t-il pas que nous devrions utiliser des terrains publics et des fonds publics pour construire davantage de logements hors marché, de logements coopératifs et de logements sociaux, c'est-à-dire des logements que les gens peuvent se payer?

Ordres émanant du gouvernement

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, nous avons tous écouté attentivement les commentaires de la députée sur ce que j'ai dit et proposé, y compris le fait que nous avons présenté un projet de loi à la Chambre. Cette députée l'a rejeté. La coalition néo-démocrate—libérale a rejeté un projet de loi qui aurait permis de résoudre la crise du logement créée par les dépenses massives du gouvernement libéral—néo-démocrate. Les dépenses effrénées du gouvernement ont-elles mené à la prospérité? Elles ont plutôt entraîné une hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Cela a déjà été tenté par le passé et cela a échoué à chaque fois.

J'aimerais demander aux habitants de Calgary et de Calgary Shepard, mon coin de pays, si leur situation est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a neuf ans. C'est très simple. Chacun de mes concitoyens, j'en suis convaincu, répondra que non, que sa situation s'est détériorée à cause des décisions en matière de dépenses du gouvernement et des députés néo-démocrates—libéraux.

• (1210)

[Français]

Mme Kristina Michaud (Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, je sais que les conservateurs sont contre le budget. Pourtant, dans le budget, les libéraux accordent des dizaines de milliards de dollars aux pétrolières et aux énergies fossiles au Canada.

Je sais que le Parti conservateur a de la misère à reconnaître l'existence des changements climatiques et qu'il est toujours en train de vanter l'industrie pétrolière canadienne. Je me dis qu'il devrait être content de retrouver cela dans le budget.

Comment se fait-il qu'il vote contre?

M. Tom Kmiec: Monsieur le Président, dans ma circonscription, des dizaines de milliers de familles dépendent du travail offert par ces compagnies énergétiques. Ce sont des compagnies qui ont été fondées en Alberta. Plusieurs d'entre elles ont commencé comme de petites entreprises.

Grâce au gouvernement de l'Alberta et grâce à la qualité de ces travailleurs de ma circonscription, on a créé des compagnies et de la richesse valant des milliards de dollars. Le travail qu'elles génèrent paie les maisons, les vacances et l'éducation de toutes les familles dans ma circonscription.

Je suis fier de ces grandes entreprises albertaines.

[Traduction]

M. Tony Baldinelli (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur la loi d'exécution du budget, également connue sous le nom de projet de loi C-69. Je déclare d'emblée que je m'opposerai au gouvernement libéral imprudent et incompétent et à sa politique économique désastreuse qui est décrite dans ce projet de loi.

Lors de la présentation du budget, le gouvernement libéral a dit aux Canadiens qu'il ajoutait 57 milliards de dollars de nouvelles dépenses inflationnistes. Cependant, ô surprise, le directeur parlementaire du budget a confirmé plus tard que ce chiffre énorme est encore plus élevé, et qu'il est plutôt de 61,2 milliards de dollars. Il s'agit d'une erreur de calcul de plus de 4 milliards de dollars. Ces nouvelles dépenses inflationnistes ne font que jeter de l'huile sur le feu de l'inflation. Malheureusement pour les Canadiens, tant que le gouvernement néo-démocrate-libéral restera au pouvoir, la situation ne fera qu'empirer. C'est d'ores et déjà coûteux pour les Canadiens. En fait, les nouvelles dépenses prévues dans ce budget coûteraient

3 687 dollars de plus à la famille canadienne moyenne. Je demande aux Canadiens qui nous regardent de s'arrêter un instant pour y réfléchir. Que pourrait faire leur famille si elle disposait de 3 687 dollars de plus sur son compte en banque?

En tant que ministre du cabinet fantôme pour le tourisme et fier député de la circonscription de Niagara Falls, qui comprend la ville de Niagara Falls et les villes de Niagara-on-the-Lake et Fort Erie, puis-je suggérer des vacances à Niagara Falls, la principale destination de tourisme de loisir au Canada? Lorsque des conservateurs pleins de bon sens ont proposé d'annuler la taxe sur le carbone et les taxes fédérales sur le carburant pour l'été afin d'offrir aux Canadiens la possibilité de prendre des vacances, le gouvernement libéral a plutôt critiqué ces mêmes Canadiens et a ensuite voté contre notre motion.

En réalité, cet argent supplémentaire pourrait servir à n'importe quoi, en particulier à des choses qui contribueraient à améliorer la qualité de vie de ces personnes et de leurs enfants. Au lieu de cela, le premier ministre libéral continuera à prendre leur argent durement gagné et à l'injecter immédiatement pour payer les frais d'intérêt choquants que son énorme dette a accumulés après neuf ans. C'est tout simplement insoutenable. Ce n'est pas non plus ainsi que nous parviendrons à un budget équilibré, ce que la ministre des Finances avait annoncé lors de sa mise à jour financière de l'automne 2022.

Selon l'Institut Fraser, l'année dernière, le gouvernement libéral a dépensé plus pour rembourser sa dette que pour les prestations de garde d'enfants et d'assurance-emploi, mais il y a pire. Cette année, le gouvernement néo-démocrate-libéral dépensera plus d'argent public pour le service de sa dette que pour les soins de santé. Je vous laisse un moment pour absorber cette information.

Après neuf années sous la gouverne du premier ministre, nous avons l'impression d'être revenus aux derniers jours du gouvernement libéral de Dalton McGuinty et Kathleen Wynne à Queen's Park, où les dépenses libérales effrénées, inutiles et irréflechies pour les programmes d'énergie verte ont fait de la dette de l'Ontario la plus élevée de tous les États non souverains du monde. Ce qui est à la fois troublant et stupéfiant, c'est le fait que certains députés libéraux ont eu un rôle au sein du gouvernement ontarien de cette époque. N'ont-ils rien appris?

Après neuf ans de gouvernement libéral, les Canadiens savent que les prix augmentent, que les loyers augmentent, que la dette augmente, que les taxes augmentent, et ils en ont assez. Les loyers ont doublé. Les paiements hypothécaires sont 150 % plus élevés qu'avant l'arrivée au pouvoir de l'actuel premier ministre. On trouve des campements de tentes dans presque toutes les grandes villes. Plus de 50 % des Canadiens sont à 200 \$ ou moins d'être ruinés. L'inflation engendrée par les taxes et les dépenses du gouvernement libéral n'est pas discriminatoire. Elle coûte aux Canadiens l'argent qu'ils ont durement gagné et leurs économies, et elle touche les Canadiens de tous les milieux, de tous les groupes démographiques et de toutes les régions de notre grand pays. Les jeunes Canadiens ont dû mettre en veilleuse leur rêve d'acheter une maison, tandis que les travailleurs canadiens font des heures supplémentaires, ou cumulent deux emplois ou plus, juste pour s'en sortir. Les retraités, qui ont travaillé dur toute leur vie pour construire notre pays peinent à conserver leurs économies alors que l'inflation élevée et les nouvelles taxes libérales ponctionnent leurs comptes bancaires.

Ordres émanant du gouvernement

La demande dans les banques alimentaires locales n'a jamais été aussi forte. À Niagara Falls, la banque alimentaire de Project Share a servi plus de 13 000 personnes l'année dernière, soit un habitant sur sept. En Ontario, un rapport de Feed Ontario a révélé que plus de 800 000 Ontariens ont eu recours à une banque alimentaire entre avril 2022 et mars 2023, soit une augmentation de 38 % à l'échelle de la province.

Ces résultats misérables sont l'héritage de neuf années de règne des libéraux et de leurs plans budgétaires et de dépenses désastreux, qui ont échoué à chaque fois. Si les Canadiens n'enduraient pas déjà assez de souffrances financières causées par leur gouvernement fédéral, ils ne se consoleraient pas en sachant que le gouvernement libéral s'est engagé à quadrupler la taxe sur le carbone, ce qui fera grimper le coût de tout, de la nourriture à l'épicerie en passant par le logement et l'énergie pour chauffer et climatiser leurs maisons.

● (1215)

La dernière augmentation de taxe du gouvernement a été une hausse de 23 % de la taxe sur le carbone le 1^{er} avril, mais il y a de l'espoir. Il y a une solution. Lors des prochaines élections fédérales, qui seront celles de la taxe sur le carbone, les Canadiens pourront élire un gouvernement conservateur plein de bon sens. Seuls des conservateurs pleins de bon sens aboliront la taxe afin de faire baisser les prix pour les Canadiens. Nous construirons les logements dont les Canadiens ont besoin. Nous redresserons les finances de notre pays et nous nous attaquerons au problème de la criminalité, que les politiques gouvernementales ont aggravé au lieu de l'améliorer au Canada.

La taxe sur le carbone n'est que l'une des nombreuses nouvelles mesures fiscales élaborées par le gouvernement libéral avide d'impôts, qui a besoin d'alimenter et de financer en permanence sa dépendance aux dépenses. Seulement au cours du premier trimestre de cette année, les entreprises de tout le Canada ont vu leurs charges fiscales augmenter dans des domaines tels que les cotisations au Régime de pensions de Canada et à l'assurance-emploi, ainsi que le fardeau supplémentaire de la taxe sur le carbone. Certaines ont également dû s'inquiéter de l'indexation de la taxe sur l'alcool, comme les établissements vinicoles et les brasseries artisanales de ma circonscription, et toutes les entreprises s'inquiètent de l'augmentation continue des coûts généraux.

Les Canadiens qui ont besoin d'un logement, qui souhaitent louer ou qui essaient d'épargner pour acheter leur première maison sont confrontés à des écueils. Après neuf années de gouvernement libéral, le coût du logement a doublé tout comme les coûts hypothécaires. Les mises de fonds requises ont doublé de même que le coût des loyers. On a construit plus de maisons en 1972 qu'on n'en a construit au Canada en 2022. En raison des dépenses excessives du gouvernement, les Canadiens sont aux prises avec une augmentation des taux d'intérêt hypothécaires, ce qui menace leur avenir.

Ce matin, Global News a fait état d'un sondage Ipsos indiquant que 63 % des personnes interrogées continueraient à en marge du marché immobilier en raison de la hausse des taux d'intérêt. Le sondage a été réalisé entre le 7 et le 10 juin. Quelque 45 % des répondants ont affirmé qu'ils n'auraient pas les moyens d'acheter une maison, peu importe la baisse des taux d'intérêt, et, malheureusement, six répondants sur dix ont dit qu'ils avaient renoncé à devenir propriétaires d'une maison.

Après neuf ans de gouvernement libéral, les Canadiens sont pauvres tandis que les proches du Parti libéral et les amis du cabinet

libéral s'enrichissent. Le gouvernement a tellement bousillé le dossier du logement que, dans l'énoncé économique de l'automne 2023, il a claironné la création d'une nouvelle Charte hypothécaire canadienne pour sauver les Canadiens des problèmes que le gouvernement néo-démocrate-libéral a lui-même créés. Le gouvernement devrait avoir honte.

Seuls des conservateurs pleins de bon sens pourront abolir la taxe, construire des logements, redresser le budget et mettre fin à la criminalité afin que les Canadiens puissent se concentrer sur leur vie quotidienne. Après neuf ans, il est plus clair que jamais que le premier ministre libéral n'en vaut pas le coût et que le budget 2024 empirerait la situation des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Les prix et les loyers sont en hausse. La dette augmente, les impôts augmentent et les Canadiens en ont assez. Le gouvernement libéral a fait son temps.

J'encourage les députés de tous les partis d'opposition à se ranger du côté des conservateurs, à voter contre le budget fédéral irresponsable et inflationniste et à ne pas faire confiance au désastreux gouvernement libéral.

● (1220)

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je dois enfin accorder un certain mérite aux conservateurs. Je sais qu'il m'a fallu beaucoup de temps pour en arriver là, mais ils ont le don exceptionnel d'enchaîner les déclarations trompeuses et erronées dans leurs discours.

Le député d'en face a parlé de qualité de vie. Il a utilisé cette expression dans son discours. Par l'entremise du budget et de la loi d'exécution du budget, le gouvernement investit en vue d'aider les Canadiens à épargner ou à acheter leur première maison; de veiller à ce que les familles puissent épargner plus facilement pour l'éducation de leurs enfants; de veiller à ce qu'au-delà de 400 000 enfants de plus puissent manger à l'école; de fournir des médicaments vitaux, qui coûteraient évidemment de l'argent aux familles s'ils n'étaient pas offerts dans le cadre d'un programme national d'assurance-médicaments; d'exonérer le remboursement des prêts d'études; de financer la recherche afin que les étudiants et les chercheurs puissent faire leur travail à un taux compétitif; d'aider les personnes âgées à recevoir des soins dentaires; de fournir davantage de places dans les garderies; et bien plus encore.

Le député d'en face s'oppose-t-il à chacun de ces investissements destinés à améliorer la qualité de vie d'innombrables Canadiens?

M. Tony Baldinelli: Monsieur le Président, le député a parlé d'investissements. Ce sont des dépenses. Le gouvernement dépense des sommes énormes, des milliards de dollars en fait, pour régler les problèmes qu'il a lui-même créés. Ces programmes n'auraient pas été nécessaires si le gouvernement avait pris des mesures plus tôt pour résoudre les problèmes que nous avons maintenant.

Dans le dossier du logement, le gouvernement a dépensé 89 milliards de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Jamais a-t-on dépensé autant d'argent pour accomplir si peu. J'ai mentionné dans mon discours que le gouvernement, en 2022, a construit moins de logements que le gouvernement qui était en place en 1972. C'est un échec de la part du gouvernement actuel.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

M. Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je veux rassurer mon collègue: le Bloc québécois va voter contre ce budget.

Une des raisons pour lesquelles nous allons voter contre ce budget-là, c'est entre autres les engagements du gouvernement fédéral envers l'industrie gazière et pétrolière. On voit dans le budget des engagements à hauteur de 83 milliards de dollars d'ici 2035 du gouvernement fédéral envers une industrie qui bat des records de profit et qui participe au réchauffement de la planète.

Je voudrais simplement savoir si c'est aussi une des raisons pour lesquelles mon collègue va voter contre le fait qu'on aide à grands coups de milliards de dollars une industrie qui n'en a pas besoin et qui fait en sorte que les dérèglements climatiques s'aggravent.

[Traduction]

M. Tony Baldinelli: Monsieur le Président, une fois de plus, nous votons contre le gouvernement, et contre le budget en particulier, en raison des échecs que le gouvernement accumule depuis qu'il est arrivé au pouvoir, il y a neuf ans. Ses actions ont provoqué la crise de l'abordabilité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Nous espérons qu'un vote de censure aura lieu en notre faveur et qu'on tiendra une élection sur la taxe sur le carbone afin qu'un conservateur plein de bon sens soit élu pour tenter de résoudre les problèmes que le gouvernement a créés.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, il y a une chose sur laquelle le député et moi sommes d'accord, c'est le fait que les libéraux n'ont pas réussi à faire en sorte que tous les Canadiens ont un logement. Cependant, je n'ai pas entendu les conservateurs proposer une seule solution concrète et sensée.

Une des solutions vitales dont nous parlons aujourd'hui est le fonds de protection des loyers. Nous savons que pour chaque logement construit, 11 logements abordables sont perdus. Pourtant, les conservateurs continuent de soutenir les mêmes sociétés qui s'empresent d'acheter les logements abordables, laissant les gens dans l'incapacité d'accéder aux logements dont ils ont besoin. Le logement est un droit fondamental.

Pourquoi le député continue-t-il de participer à des tactiques dilatoires qui empêchent les Canadiens d'avoir accès aux logements abordables dont ils ont besoin et qu'ils méritent?

M. Tony Baldinelli: Monsieur le Président, pourquoi le parti d'opposition qui travaille en tandem avec le gouvernement a-t-il voté contre notre Loi visant à construire des logements et à combattre la bureaucratie? Nous avons présenté un projet de loi qui s'attaquerait à la crise du logement au Canada, et les néo-démocrates ont voté en faveur de leurs amis libéraux.

• (1225)

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-69 est un projet de loi omnibus d'exécution du budget qui crée ou modifie 67 lois différentes. Il édicte entre autres la loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs, qui prévoit que ce soit le gouvernement fédéral qui réglemente seul ce secteur et que l'Agence de la consommation en matière financière du Canada agisse comme régulateur.

Nous demandons aujourd'hui au gouvernement de retirer cette section et d'en corriger les lacunes cet été. Nous lui demandons de nous revenir cet automne avec un cadre qui n'avantage pas indument Bay Street par rapport aux autres institutions financières, qui respecte les compétences du Québec et des provinces et qui confie la gestion du cadre à un organisme compétent.

Comme les entreprises de technologie financière ne sont pas de compétence fédérale, Ottawa a choisi de les réglementer indirectement en encadrant la manière dont les banques pourront transiger avec elles. En clair, le projet de loi C-69 prévoit que les banques et les autres institutions financières de compétence fédérale seront couvertes par la nouvelle loi. Elles seront tenues de coopérer avec les entreprises de technologie financière, mais ne pourront le faire que conformément aux règles et aux normes fédérales.

Quant aux institutions qui ne relèvent pas du fédéral, elles sont laissées en plan. Elles pourront adhérer volontairement si elles obtiennent l'aval de leur province, qui devra alors renoncer à appliquer ses propres lois pour la partie de leurs activités qui relève du système bancaire ouvert. Pour le moment, le projet de loi C-69 ne concerne pas les assureurs — à cause de la sensibilité des données médicales qu'ils détiennent — ou les intermédiaires comme les courtiers, mais il est probable que le cadre s'étende à eux dans l'avenir.

Les règles et les normes précises applicables au secteur, notamment en matière de protection du consommateur ou de responsabilité financière, seront édictées dans un autre projet de loi prévu pour cet automne, mais la décision visant à ce que ce soit uniquement fédéral se prend maintenant, dans le projet de loi C-69. Nous demandons au gouvernement de retirer cette loi, de l'améliorer cet été et de nous présenter une meilleure loi cet automne. La date d'entrée en vigueur ne sera pas retardée par ce retrait.

Concrètement, avec cette section du projet de loi C-69, la loi québécoise sur la protection du consommateur ou la loi québécoise sur la protection des renseignements personnels pourraient cesser de s'appliquer aux institutions financières pour toutes leurs activités liées aux services financiers ouverts. L'impact d'un système bancaire ouvert exclusivement fédéral sur les obligations prudentielles des institutions financières québécoises, édictées par l'Autorité des marchés financiers, n'est pas clair à ce stade.

En plus de provoquer un transfert de pouvoir législatif de Québec vers Ottawa, le projet de loi C-69 met les institutions québécoises en désavantage vis-à-vis des institutions fédérales. Alors que les banques n'auraient qu'une seule réglementation à suivre, une institution comme Desjardins se retrouverait à cheval entre deux gouvernements: le gouvernement du Québec pour son fonctionnement général, et le gouvernement fédéral pour ses interactions technologiques avec ses clients.

Être soumis à deux ordres de réglementation non coordonnés pourrait être carrément dysfonctionnel et mettre les banques dans une situation outrageusement avantageuse par rapport aux coopératives ou aux sociétés de fiducie. Le projet de loi C-69 avantage Bay Street par rapport aux autres institutions comme les coops et les *credit unions*. Ainsi...

Le vice-président: Le député de Lac-Saint-Jean invoque le Règlement.

M. Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le Président, il y a des gens qui parlent. Si on veut jaser, il y a des antichambres pour ce faire.

Le vice-président: C'est une bonne suggestion. Les gens qui veulent avoir des discussions doivent se rendre dans les anti-chambres. C'est ce à quoi elles servent.

L'honorable député de Joliette a la parole.

M. Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, je vous remercie. Je remercie également mon collègue de Lac-Saint-Jean.

Ainsi, le projet de loi C-69 met le Québec devant un choix cornélien où toutes les options sont mauvaises.

Nous pouvons refuser d'adhérer au cadre fédéral, et alors nos institutions restent enfermées dans le XX^e siècle tandis que leurs concurrents fédéraux entrent dans le XXI^e siècle technologique. Nous pouvons accepter que nos institutions financières entrent dans le cadre fédéral, mais alors le Québec devrait renoncer à leur appliquer ses propres lois pour toutes leurs activités liées au système financier ouvert.

Puis, il y a le scénario catastrophe: une institution comme Desjardins pourrait, pour assurer sa survie face à ses concurrents fédéraux, choisir de cesser d'être une institution québécoise au sens de la loi québécoise sur les coopératives pour devenir une institution fédérale en vertu de la loi canadienne sur les banques coopératives. Les sociétés de fiducie seraient confrontées au même choix. Ensuite, alors que le système financier ouvert risque de s'étendre au domaine des assurances, toutes nos compagnies d'assurance pourraient passer au fédéral.

Si ce scénario catastrophe se réalise, l'ensemble du secteur financier échappera complètement à la compétence québécoise pour l'ensemble de ses activités. C'est une grave menace pour la place financière de Montréal. Bref, en utilisant son pouvoir sur les banques pour réglementer l'ensemble des entreprises qui interagissent avec elles, Ottawa tente d'évincer le Québec et les provinces du monde de la finance, ce qu'il a échoué à faire en tentant de réglementer les valeurs mobilières.

Plutôt que la voie unilatérale et centralisatrice, Ottawa aurait dû choisir la coopération. Il aurait pu convoquer une rencontre de travail fédérale-provinciale des ministres des Finances au sujet du système financier ouvert. Il aurait pu tenter d'en sortir avec une déclaration commune par laquelle les gouvernements annonceraient leur intention de développer une approche réglementaire commune avec une échéance claire, par exemple 2025 — la mise en place d'un bureau fédéral-provincial pourrait être prévue.

Il aurait pu envoyer un message clair à l'ensemble des institutions financières, et pas seulement aux banques, en leur disant de s'entendre sur une technologie commune, par exemple un protocole de transfert sécurisé d'information, parce que le système bancaire ouvert s'en vient. Enfin, il aurait pu se mettre au travail sur une réglementation commune concernant les règles d'accréditation des entreprises de technologie financière, les normes de sécurité, la clarification des responsabilités financières, la protection des consommateurs et des données, et ainsi de suite.

C'est ce que nous demandons aujourd'hui au gouvernement de faire. Nous lui demandons de retirer la section sur le système bancaire ouvert qui centralise ce secteur uniquement au niveau fédéral, de prendre quelques mois pour se coordonner avec les différents acteurs et les provinces, puis de nous revenir à l'automne avec un cadre qui respecte les différentes compétences et qui ne lèse pas les institutions de compétence provinciale.

Ordres émanant du gouvernement

Pour le système bancaire ouvert, le gouvernement aurait pu retenir un autre modèle. Il y a l'approche Interac basée sur l'autoréglementation et il y a l'approche des valeurs mobilières. Les valeurs mobilières sont essentiellement de compétence provinciale, mais Ottawa a des lois encadrant les entreprises fédérales. La Cour suprême lui a aussi reconnu une compétence sur les risques systémiques sur le secteur financier. Au Québec, c'est l'Autorité des marchés financiers qui est le régulateur.

Pour que les entreprises puissent lever des capitaux partout au Canada et que les enregistrements faits dans une province soient reconnus partout, les gouvernements ont choisi de se coordonner. Ainsi, la Loi sur les sociétés par actions du Québec ressemble beaucoup à la Loi canadienne sur les sociétés par actions et à celles de toutes les provinces. C'est pareil pour l'ensemble des lois qui encadrent un aspect ou l'autre des valeurs mobilières.

Le Québec préserve ses pouvoirs législatifs. La loi québécoise peut être plus stricte dans certains domaines. Par exemple, elle exige une version française pour tous les enregistrements faits à l'Autorité des marchés financiers, ce que les autres provinces n'exigent pas. Cependant, elle doit demeurer conforme à la norme commune adoptée par tous les gouvernements. C'est l'approche que je privilégie. C'est l'approche que nous privilégions, au Bloc québécois.

Il y a une autre inquiétude. Dans le projet de loi C-69, le gouvernement confie la gestion du cadre à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, un organisme qui fait surtout de l'éducation financière et qui n'a pas du tout l'expertise nécessaire. En comité, les représentants de l'Agence ont reconnu ne pas avoir d'expertise en matière de partage de données financières afin de minimiser les risques évidents en matière de cybersécurité. On nous a aussi dit ne pas avoir présentement de plan pour s'assurer de développer l'expertise nécessaire pour encadrer le volet sécurité du système bancaire ouvert.

Aussi, nous avons posé plusieurs questions. Les représentants de l'Agence se sont dits incapables d'y répondre. Par exemple, les entreprises de technologie financière n'étant pas des banques, elles ne sont pas de compétence fédérale. Nous avons demandé: le gouvernement a-t-il obtenu l'assentiment des provinces, en particulier du Québec, qui a ses propres lois civiles, avant de déposer ce projet de loi? On est incapable de répondre. La réponse, c'est non.

• (1230)

Lors de la séance de breffage sur l'avis de voies et moyens qui a précédé le projet de loi C-69, j'ai cru comprendre que les institutions financières de compétence provinciale pourraient adhérer au cadre fédéral si elles le désirent, pourvu que la province donne son assentiment et renonce à encadrer elle-même les activités liées au système bancaire ouvert. Est-ce bien le cas? On est incapable de répondre.

Quelles lois provinciales devraient céder le pas aux lois fédérales? Il n'y a pas de réponse.

Qui se chargera de la certification des entreprises technologiques, Ottawa ou l'Autorité des marchés financiers? On est incapable de répondre.

La loi québécoise sur la protection du consommateur va-t-elle s'appliquer aux activités du système bancaire ouvert? Il n'y a pas de réponse.

Ordres émanant du gouvernement

En cas de fraude ou de dommage, va-t-il être possible d'intenter une poursuite ou un recours collectif en vertu du Code civil ou de la Loi sur la protection du consommateur contre une entreprise de technologie financière? Encore une fois, on est incapable de répondre.

Le partage des responsabilités financières entre l'institution financière et l'entreprise technologique nécessitera-t-il des changements aux normes prudentielles des institutions financières? L'Autorité des marchés financiers devra-t-elle changer ses règles pour se conformer au cadre fédéral? Encore une fois, on est incapable de répondre.

Tout cela n'est pas si étonnant. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada n'est pas bien positionnée pour gérer ce cadre. Elle a appris qu'elle recevait ce rôle seulement la veille du dépôt du budget. C'est n'importe quoi.

Afin d'éviter une catastrophe ou un exercice périlleux de rétropédalage, agissons aujourd'hui. Retirons cette section du projet de loi C-69, faisons mieux notre travail et proposons un bon projet de loi cet automne.

• (1235)

[Traduction]

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour son travail au comité des finances. J'ai aimé travailler avec lui. Je sais qu'il y a un chevauchement de compétences, comme le député l'a souligné à juste titre dans le débat d'aujourd'hui, en ce qui concerne le cadre sur les services bancaires pour les gens. Lui et moi avons eu de bonnes discussions à ce sujet, et je serai heureux d'en avoir d'autres.

Il y a beaucoup d'autres choses dans la loi d'exécution du budget. Je comprends que le Bloc ne soutiendra pas le projet de loi pour les raisons que les députés de ce parti ont données, mais le député pourrait-il parler des avantages du projet de loi pour ce qui est notamment de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises, des crédits d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres et dans l'hydrogène propre, du nouveau financement de l'infrastructure de recherche, des fonds pour les diplômés et les étudiants des cycles supérieurs, ou d'un programme national d'alimentation dans les écoles? Je pense que le Bloc soutient toutes ces mesures.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable secrétaire parlementaire de son intervention. Moi aussi, j'apprécie beaucoup travailler avec lui.

Le projet de loi C-69 vise à modifier 67 lois différentes. Il y a du bon et du moins bon.

Par exemple, on y retrouve l'impôt minimum mondial pour lutter contre l'utilisation des paradis fiscaux, et c'est bon. Mon collègue parlait des crédits pour l'hydrogène que le gouvernement appelle « propre ». En fait, c'est une subvention de 11 milliards de dollars aux compagnies pétrolières et à l'industrie des hydrocarbures pour aider les compagnies gazières en ce sens. Nous n'appuyons pas cela. Par contre, nous appuyons la mesure qui prévoit 1 milliard de dollars pour la nourriture dans les écoles; c'était une de nos demandes.

C'est ainsi. Il y a des parties que nous appuyons et des parties que nous n'appuyons pas. Globalement, il y a trop d'irritants pour que nous votions en faveur du projet de loi.

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue.

J'aimerais revenir sur la fin de son discours quand il a dit que ce budget était du n'importe quoi. Mon collègue peut-il renchérir sur le n'importe quoi du gouvernement actuel?

M. Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question et de toutes les interventions qu'il fait à la Chambre.

J'ai concentré mon discours sur la section 16, c'est-à-dire le système bancaire ouvert. De toute évidence, le gouvernement n'a pas consulté Québec, les autres provinces et l'ensemble des acteurs du marché. Le secteur, c'est-à-dire le milieu industriel, demande au gouvernement de légiférer depuis 2016 à peu près. Le gouvernement finit par présenter un embryon de projet de loi, et le peu qu'il propose comporte des problèmes majeurs. Vraiment, le gouvernement n'écoute pas et agit lentement. Il intervient peu. Quand il arrive, il y a des problèmes profonds, comme dans ce cas-ci. Tout va se décider l'automne prochain dans un futur projet de loi. Ce qui est décidé ici, c'est que le fédéral accapare toutes les compétences qui, normalement, devraient être partagées.

J'incite donc mon collègue à parler à ses collègues du Parti conservateur pour voter avec nous pour faire retirer cette section du présent projet de loi.

[Traduction]

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné notamment un programme national d'alimentation dans les écoles, et j'aimerais en parler.

Nous connaissons tous les excellents programmes que le Québec a mis en place comme les programmes de garderies et d'alimentation dans les écoles. Je me demande si le député pourrait parler des bienfaits apportés par ces programmes dans la vie des enfants et des élèves et du fait qu'il est important de donner accès à des programmes d'alimentation dans les écoles à tous les enfants du Canada, comparativement à l'attitude actuelle des conservateurs, qui bloquent et retardent l'adoption de programmes essentiels sur lesquels les Canadiens de tout le pays comptent.

• (1240)

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son intervention judicieuse.

Je lui dirais que, au Québec, on a développé depuis la Révolution tranquille un modèle social, le modèle québécois de social-démocratie. Ce modèle a continué à se développer au moment où le gouvernement de Jean Chrétien et de Paul Martin réduisait massivement les transferts aux provinces, notamment pour les services sociaux, afin d'équilibrer ses budgets.

On a vu la pauvreté et les écarts de richesse augmenter beaucoup dans les autres provinces. Au Québec, avec les moyens du bord, il y a différentes mesures qui ont été mises en place avec l'aide des groupes communautaires et sociaux, des gens qui croient à une redistribution de la richesse et à l'égalité des chances pour tous. Tout le monde s'est serré la ceinture pour mettre en place des mesures. C'est à ce moment-là que la politique familiale, qui inclut les CPE, ou centres de la petite enfance, a été mise en place. Cela a permis une plus grande participation des femmes au marché du travail. C'est là qu'on a adopté une assurance-médicaments qui couvre les gens qui ne sont pas déjà couverts. Tout ça est très limité, mais, au moment où Ottawa diminuait de 40 % ses transferts, on a mis ça en place pour préserver le tissu social.

Comme les études des spécialistes en la matière le disent, à ce moment-là, dans les autres provinces, les inégalités se sont mises à ressembler à ce qui se fait aux États-Unis, alors qu'au Québec, cela s'est mis à ressembler plus à ce qui se fait dans les pays scandinaves. Il y a énormément d'éléments et on implique tout le temps les groupes communautaires à cet égard.

[Traduction]

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont pauvres. Voilà un thème qui n'est que trop courant après neuf ans de gouvernement libéral-néo-démocrate. Les Canadiens savent qu'ils pourraient faire toutes ces choses: ils pourraient aller à l'école, avoir un emploi à temps partiel pendant leurs études, joindre les deux bouts, trouver un emploi, travailler et économiser autant que possible. Toutefois, au bout du compte, le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour les en empêcher.

L'expérience canadienne, ou le rêve canadien, promettait des avantages qui semblent plutôt élémentaires pour tout pays. En travaillant fort, les gens pouvaient s'acheter une maison, lancer leur propre entreprise et laisser leurs enfants jouer dans des parcs et étudier à l'école sans risquer d'y trouver des seringues et des pipes à crack. Ils pouvaient se promener dans la rue sans craindre de se faire attaquer et sans traverser des villages de tentes comme ceux qui parsèment notre pays. Toutefois, après neuf ans de gouvernement libéral-néo-démocrate, il ne reste plus rien de ce mode de vie. Neuf jeunes sur dix disent qu'ils ont cessé de rêver d'être propriétaires. Ils voient l'arnaque de la taxe sur le carbone du gouvernement libéral-néo-démocrate, taxe qui a de nouveau augmenté. À cause de cela, les mères seules sont maintenant obligées de faire sauter des repas à leur famille.

Nous avons un gouvernement socialement actif et idéologiquement extrémiste qui fait tout en son pouvoir pour que les Canadiens ne parviennent jamais à réussir. Nous avons un premier ministre déconnecté de la réalité, qui n'a probablement jamais fait un plein d'essence et n'est jamais allé à l'épicerie lui-même. Je ne sais pas s'il sait encore ouvrir une porte. Il devra probablement réapprendre tout cela après l'année prochaine, quand il ne sera plus premier ministre. Malheureusement, le nouveau chef libéral ne sera pas différent. C'est Mark « taxe-sur le carbone » Carney qui se fera couronner. Ces bébés nés avec une cuillère d'argent dans la bouche ne souffrent pas de la douleur que le gouvernement libéral-néo-démocrate, qui fait tout pour nuire à la classe moyenne et aux travailleurs, inflige aux Canadiens.

Il n'y a pas à regarder bien loin pour constater la douleur que le gouvernement a causée en neuf ans avec l'appui aveugle du NPD. En plus des villages de tentes, il y a des banques alimentaires où les

files d'attente sont de plus en plus longues et où la clientèle est bien différente de ce qu'elle était il y a neuf ans. En fait, même des gens qui ont un emploi bien rémunéré sont obligés de faire la queue aux banques alimentaires. Qu'ils soient enseignants ou infirmiers, ils finissent par devoir dormir dans leur voiture parce qu'en neuf ans, le gouvernement libéral-néo-démocrate a fait doubler le coût des logements. Il a investi 89 milliards de dollars dans le logement, mais les loyers et les paiements hypothécaires ont doublé. En fait, de toute l'histoire du Canada, les loyers n'ont jamais été aussi élevés.

Cependant, il n'y a là rien de surprenant, puisque le gouvernement néo-démocrate-libéral déconnecté de la réalité n'a pas la moindre idée de la situation. D'après lui, les Canadiens n'ont jamais été aussi choyés. Cependant, aucun député libéral ou néo-démocrate — pas même le premier ministre — ne parle avec les Canadiens. Ils préfèrent, comme Mark « taxe sur le carbone » Carney, côtoyer les élites mondiales. Ils préfèrent cela à s'asseoir autour d'une table avec des Canadiens et des travailleurs ordinaires, comme ceux qui n'ont plus les moyens de payer leur épicerie, qui doivent décider s'ils peuvent ou non se permettre d'acheter tel ou tel autre produit d'épicerie, ou qui se demandent s'ils pourront se chauffer ou payer leur loyer ce mois-ci. Des enfants ont faim à cause du prix des aliments. Voilà à quoi mènent neuf ans de gouvernement néo-démocrate-libéral.

Le problème, c'est que la productivité canadienne a encore baissé, et ce pour le septième trimestre consécutif. Le PIB par habitant est révélateur de notre productivité. Je me suis exprimé sur le projet de loi C-69 il y a quelques semaines à peine. Le PIB par habitant était alors à son niveau le plus faible depuis 2016. La semaine précédente, il était à son plus bas depuis 2017. Aujourd'hui, il est pire qu'en 2014.

• (1245)

À cause des dépenses effrénées du gouvernement néo-démocrate-libéral, les Canadiens doivent composer avec un taux d'inflation jamais vu en 40 ans. Les taux d'intérêt n'ont jamais augmenté aussi vite dans toute l'histoire du pays. Les Canadiens se font imposer l'arnaque qu'est la taxe sur le carbone, qui ne fait qu'augmenter sans faire quoi que ce soit pour l'environnement, mais qui rend l'essence, les produits d'épicerie et le chauffage domestique encore plus chers. En plus de tout cela, le gouvernement s'arrange pour que les investisseurs fuient le pays. Plus de 200 milliards de dollars d'investissements sont déjà partis depuis 2016. Voilà le bilan du gouvernement actuel. Pourtant, encore une fois, à entendre les libéraux, les Canadiens n'ont jamais été aussi choyés.

En fait, les Canadiens sont tellement choyés qu'ils veulent partir. Chaque année, les Canadiens sont de plus en plus nombreux à quitter le pays à cause du coût de la vie élevé. Le rêve canadien auquel tout le monde pensait ou pour lequel on émigrerait au Canada, comme ma famille l'a fait, a disparu. Les chiffres le prouvent, que ce soit le nombre de personnes qui recourent aux banques alimentaires, le nombre de gens qui fuient le pays ou qui songent à le quitter, ou encore le nombre de faillites et d'insolvabilités.

Je donnerai l'exemple d'un propriétaire de petite entreprise. Le gouvernement considère que les propriétaires de petite entreprise fraudent le fisc. J'ai un ami dans la région du Grand Toronto qui un jour a tout quitté pour prendre l'énorme risque de s'installer au Canada. Il est arrivé à un bon moment, quand les impôts étaient faibles et les loyers, la moitié de ce qu'ils sont aujourd'hui. C'était sous le gouvernement de Stephen Harper. Les citoyens savaient alors qu'ils pouvaient travailler dur et en retirer quelque chose.

Ordres émanant du gouvernement

Mon ami a d'abord travaillé comme concierge. À présent, il est propriétaire d'une entreprise de transport très prospère. Que s'est-il passé entretemps et que lui arrive-t-il maintenant? Il a pu économiser, envoyer ses enfants dans une bonne école et ils travaillent maintenant avec lui dans l'entreprise familiale.

Mais aujourd'hui, il paie plus d'impôt que jamais auparavant à cause de l'actuel gouvernement qui est mû par des considérations idéologiques. Au Canada, après neuf ans de l'actuel gouvernement, la réussite est dénigrée. Si des gens font de l'argent, les libéraux vont le leur prendre. Mon ami doit maintenant payer une taxe sur le carbone plus élevée. De plus, il ne trouve pas à embaucher parce que le gouvernement a rendu le système d'immigration dysfonctionnel. Pour combler le tout, mon ami a été victime d'extorsion. Après neuf ans de gouvernement néo-démocrate—libéral, il est visé par toutes les mauvaises politiques: il paie plus d'impôts, il ne trouve pas la main-d'œuvre dont il a besoin pour faire grandir son entreprise, et le gouvernement ne fait que dénigrer sa réussite. Par surcroît, lui et son entreprise sont victimes d'extorsion à cause des politiques laxistes du gouvernement actuel en matière de criminalité.

Maintenant, les membres de la famille de cette personne sont confrontés chaque jour à la peur et vivent dans différents hôtels. Leur maison et leurs voitures sont équipées de vitres blindées. Résultat: ils songent maintenant à partir. Ce genre d'histoire n'est que trop fréquent au Canada après neuf ans de gouvernement néo-démocrate—libéral. À tous les égards, la productivité a baissé et cette situation affecte les plus vulnérables et la classe moyenne, ceux-là mêmes que le gouvernement néo-démocrate—libéral prétend toujours défendre.

Cependant, il y a de l'espoir à l'horizon, et le changement ne saurait venir trop tôt. Un gouvernement conservateur plein de gros bon sens remettrait le pays sur les rails. Le monde entier caresserait de nouveau le rêve canadien.

Sous la direction du député de Carleton, nous abolirions la taxe. Nous éliminerions la taxe sur le carbone pour tous et nous ferions baisser le coût de l'essence, du panier d'épicerie et du chauffage domestique. Nous veillerions à ce que les propriétaires d'entreprise puissent garder cet argent pour l'investir dans leur avenir et dans les travailleurs.

Nous redresserions le budget. Nous adopterions une loi pour contraindre le gouvernement à trouver un dollar d'économie pour chaque nouveau dollar dépensé, ce qui contribuerait à réduire l'inflation et les taux d'intérêt. Le gouvernement actuel ne comprend pas cela, car les libéraux pensent que les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes.

Nous ferions construire des logements, au lieu d'alourdir la bureaucratie, comme le fait le gouvernement actuel, ce qui a fait doubler le coût du logement sur tous les fronts.

Nous ferions échec au crime en rétablissant les peines minimales obligatoires afin que nos rues et nos quartiers soient de nouveau sûrs.

Sous un gouvernement conservateur plein de gros bon sens dirigé par le député de Carleton, nous ramènerions le rêve canadien chez nous. C'est quelque chose que le gouvernement néo-démocrate—libéral déconnecté de la réalité a détruit depuis neuf ans.

• (1250)

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le discours du député était une série de slogans truffés de toutes sortes de faussetés.

Ce qui me dérange surtout en ce moment, c'est que le député blâme le gouvernement fédéral pour l'inflation mondiale. C'est ce que les députés du Parti conservateur font quotidiennement. C'est intéressant parce que tous les pays du monde doivent composer avec un contexte inflationniste depuis la pandémie. Le député d'en face ne reconnaît pas cette situation et il essaie d'en attribuer la responsabilité au gouvernement fédéral.

À cet égard, nous affichons toutefois le plus faible ratio de la dette au PIB, le plus faible déficit et la plus forte croissance projetée du PIB parmi les pays du G7. Le Fonds monétaire international nous classe au premier rang pour ce qui est de l'équilibre budgétaire. La reprise de l'emploi au pays se chiffre à 141 % après la pandémie, ce qui est plus élevé qu'aux États-Unis, et nous avons maintenu notre cote de crédit AAA. Nous sommes le premier pays du G7 dont la banque centrale a réduit le taux directeur. Comment cela cadre-t-il avec les affirmations du député d'en face?

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, c'est un peu fort de parler de faussetés, surtout de la part de ce député.

Si les libéraux veulent parler de faussetés, ils devraient se rappeler comment ils ont vendu l'arnaque qu'est la taxe sur le carbone. Ils ont dit qu'elle serait sans incidence sur les recettes. Eh bien, c'était faux. Ils ont dit qu'elle mettrait fin aux incendies de forêt et réglerait les problèmes de l'environnement. C'était faux. En fait, leur propre ministère de l'Environnement dit qu'il ne sait même pas dans quelle mesure cette taxe sur le carbone réduit les émissions, et les émissions ont augmenté. Les libéraux savent qu'elle est comme leur premier ministre: elle n'en vaut pas la peine.

De plus, le député veut parler d'inflation. L'arnaque qu'est la taxe sur le carbone a fait grimper l'inflation. Elle représente une grande partie de l'IPC global actuel. En fait, si les libéraux éliminaient la taxe sur le carbone, comme le feraient les conservateurs, l'inflation diminuerait sensiblement, ce qui permettrait de réduire les taux d'intérêt.

Cette arnaque de la taxe sur le carbone n'est rien d'autre qu'une combine à la Ponzi du gouvernement libéral qui, avec l'appui du NPD, s'intéresse seulement à protéger les pensions de retraite de leurs chefs.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, mon collègue a parlé des petites entreprises. En tant qu'ancien porte-parole du NPD fédéral pour les petites entreprises, je sais que les conservateurs ont été littéralement invisibles pendant la pandémie de COVID-19.

Ils n'ont proposé aucune idée nouvelle pour contribuer à protéger les travailleurs ou pour aider les petites entreprises à survivre. Le NPD a proposé des idées pour travailler avec le gouvernement et protéger les emplois. De plus, en ce qui concerne les frais imposés aux marchands pour les transactions par cartes de crédit, les grandes sociétés de cartes de crédit déculottaient les petites entreprises, mais les conservateurs n'ont pas bougé le petit doigt. Le NPD fédéral a exercé des pressions sur le gouvernement libéral pendant des années pour qu'il finisse par imposer un plafond aux frais imposés aux marchands afin que nous harmonisions notre régime avec ceux de l'Australie et de l'Union européenne.

Nous présentons des idées pour faire face à la crise du marché du travail, comme en matière de services de garde, de soins dentaires et d'assurance-médicaments. Les petites entreprises nous ont dit que les services de garde sont essentiels pour libérer les travailleurs qui doivent faire partie de la population active.

Pourquoi les conservateurs bloquent-ils des mesures de soutien, comme celles qui concernent les services de garde, les soins dentaires et l'assurance-médicaments, pour les petites entreprises?

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, je suis certain que, si le député avait été un porte-parole efficace pour les petites entreprises, il occuperait toujours ce poste aujourd'hui.

Je vais dire aux Canadiens pourquoi il ne l'occupe plus. C'est parce que le NPD a soutenu ce gouvernement corrompu, inepte et incompetent. En fait, le député parle des petites entreprises, mais c'est à cause de son parti que de plus en plus de petites entreprises deviennent insolvables et que les faillites se multiplient. Le NPD a contribué à l'arnaque de la taxe sur le carbone, qui ne nuit pas seulement aux entreprises, mais aussi aux travailleurs de ces petites entreprises...

Des voix: Oh, oh!

• (1255)

Le vice-président: À l'ordre. Je sais que le leader du NPD à la Chambre est au fond de la salle, mais j'ai du mal à entendre le député de Calgary Forest Lawn.

Le député de Calgary Forest Lawn a la parole.

M. Jasraj Singh Hallan: Monsieur le Président, je suis sûr qu'après les prochaines élections, ils seront encore plus éloignés. Mais ils peuvent continuer à me chahuter, cela ne me dérange pas.

Les Canadiens savent que ce sont les travailleurs qui ont été les plus durement touchés par le programme woke, extrémiste et idéologique du gouvernement libéral—néo-démocrate, car ces travailleurs n'ont jamais été aussi nombreux à recourir aux banques alimentaires. Mais cela n'empêche pas ces députés de vouloir se faire passer pour les sauveurs du pays. Il suffit pourtant de regarder leur bilan. Depuis que le NPD soutient les libéraux, il n'y a jamais eu autant de monde dans les banques alimentaires ni autant de faillites et de défaillances d'entreprises. Qui plus est, les travailleurs dont ils étaient censés défendre les intérêts sont ceux qui ont été les plus durement touchés par leurs politiques désastreuses.

M. Ryan Turnbull (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre des Finances et du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion aujourd'hui de prendre la parole pour défendre la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024, laquelle permettrait de mettre en œuvre plusieurs des grandes priori-

Ordres émanant du gouvernement

tés que le gouvernement a annoncées dans le budget de 2024, intitulé « Une chance équitable pour chaque génération ».

Tous les enfants ont droit à un bon départ dans la vie, je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, mais malheureusement, près d'un enfant sur quatre au Canada vit dans une famille qui n'a pas les moyens de se nourrir correctement, ce qui a un impact sur sa santé et sur ses perspectives d'apprentissage et de croissance. C'est tout simplement inacceptable. Par conséquent, dans le budget de 2024, nous avons proposé un nouveau programme national d'alimentation dans les écoles qui contribuerait à veiller à ce que tous les enfants d'un océan à l'autre aient accès aux aliments dont ils ont besoin pour s'épanouir pleinement, quel que soit leur milieu d'origine.

Les enfants d'aujourd'hui sont les médecins, infirmiers, électriciens, enseignants, scientifiques et entrepreneurs de demain. En leur venant en aide, nous préparons la voie à un avenir meilleur. Par conséquent, j'exhorte mes collègues à adopter rapidement le projet de loi C-69 afin que nous puissions mettre en œuvre sans tarder ce programme qui aidera les enfants.

Nous proposons d'investir dans ce programme 1 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui permettra de nourrir, chaque année, 400 000 enfants de plus dans les écoles d'un bout à l'autre du pays. Je dis 400 000 enfants de plus, parce qu'un certain nombre ont déjà accès à divers programmes provinciaux, locaux et caritatifs qui ont été mis en place un peu partout au Canada. En travaillant de concert avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, nous élargirons l'accès aux programmes d'alimentation dans les écoles dès la rentrée 2024-2025, ce qui est incroyable.

Pour les enfants, cet investissement signifie qu'ils n'auront plus le ventre vide à l'école et qu'ils seront assurés d'avoir une alimentation équilibrée. C'est important, car les études montrent que les élèves qui prennent un déjeuner et un dîner nutritifs ont de meilleures notes que leurs camarades en lecture, en mathématiques et en sciences.

Pour les parents et les aidants familiaux, cet investissement représentera une certaine tranquillité d'esprit, puisqu'ils sauront que leurs enfants reçoivent des repas équilibrés à l'école. Une alimentation saine et équilibrée pour nos enfants est un investissement dans l'avenir. Les parents n'auront plus à faire le choix entre acheter des aliments sains mais souvent plus coûteux et payer le loyer.

Malgré le net recul de l'inflation au cours de la dernière année, plus particulièrement au cours des quatre derniers mois, grâce auquel la banque centrale du Canada a été la première du G7 à réduire ses taux, le coût de la vie est tel que l'insécurité alimentaire guette beaucoup plus de familles canadiennes, ce qui doit tous nous inquiéter. Après tout, l'insécurité alimentaire est étroitement liée à des problèmes de santé, y compris à des taux plus élevés de diabète de type 2, de cardiopathie et d'hypertension, mais aussi de problèmes de santé mentale, comme la dépression et l'anxiété. Tout cela pèse lourdement sur notre système de santé déjà très sollicité.

Ordres émanant du gouvernement

Le programme national d'alimentation dans les écoles sera un filet de sécurité pour les parents qui ont le plus besoin de ce soutien, y compris les familles inuites, métisses et des Premières Nations, dont beaucoup présentent des taux d'insécurité alimentaires parmi les plus élevés de l'histoire du Canada. Une fois en place, il représentera jusqu'à 800 \$ d'économie en factures d'épicerie pour une famille participante moyenne avec deux enfants. C'est de l'argent que les familles pourront consacrer à l'achat de vêtements, de jouets et de livres pour leurs enfants, ainsi que de produits d'épicerie et d'autres biens essentiels.

J'ajouterai que les données nous montrent que les programmes de repas dans les écoles ne font pas que réduire les inégalités en matière de santé pour les enfants. Ils encouragent aussi des systèmes et des pratiques alimentaires durables, et ils créent plus d'emplois dans le secteur de la restauration et dans le secteur agricole, surtout pour les femmes. C'est une politique sociale féministe à l'œuvre ainsi qu'une politique économique judicieuse.

À ce propos, il faudrait toujours mentionner, quand on parle de jeunes et d'enfants vulnérables, que nous avons beaucoup fait. Ainsi, nous avons fait des investissements générationnels dans l'Allocation canadienne pour enfants, qui a aidé à sortir des centaines de milliers d'enfants de la pauvreté depuis son lancement en 2016. Ma circonscription, Whitby, reçoit à elle seule quelque 91 millions de dollars par an en soutien à 14 000 familles.

• (1300)

Grâce au programme, les familles touchent jusqu'à près de 8 000 \$ par enfant par année pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants. C'est pourquoi nous continuons à mettre en place un réseau d'éducation préscolaire et de garde des jeunes enfants dans toutes les provinces et tous les territoires, qui a déjà permis de ramener le coût moyen des garderies réglementées à 10 \$ par jour ou moins dans huit provinces et territoires et de réduire ce coût de moitié ou plus dans les autres provinces et territoires.

Nous améliorons également l'accès aux soins dentaires pour les enfants de moins de 12 ans grâce à la Prestation dentaire canadienne, et bientôt pour les enfants de moins de 18 ans grâce au Régime canadien de soins dentaires, afin que les parents n'aient pas à choisir entre procurer des soins dentaires à leurs enfants et mettre de la nourriture sur la table.

Pour aider les jeunes Canadiens à obtenir un soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie au moment et à l'endroit où ils en ont le plus besoin, nous lançons également un nouveau fonds de 500 millions de dollars pour la santé mentale des jeunes. Mon conseil jeunesse a cerné le problème il y a plusieurs années et a plaidé en faveur d'un soutien accru pour la santé mentale des jeunes. C'est pourquoi je me réjouis de voir cette mesure inscrite dans le budget. Le nouveau fonds aidera les organisations communautaires de santé mentale à travers le pays à fournir aux jeunes un meilleur accès à ce type de soins au sein même de leurs collectivités, de façon à ce que nous puissions aider plus d'enfants et de jeunes à mener une vie saine, heureuse et épanouie avec l'aide dont ils ont besoin. La réussite du Canada dépend de la réussite des jeunes générations.

Le programme national d'alimentation en milieu scolaire est l'une de nos priorités. Il s'agit d'un investissement générationnel visant à aider les familles et à rendre la vie plus abordable partout dans le pays. Grâce à cet investissement crucial, nous aiderons les familles en veillant à ce que les enfants ne passent pas la journée à l'école le

ventre vide, tout en apportant la tranquillité d'esprit et le soulagement aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants. Cependant, nous ne pouvons pas le faire seuls.

J'espère que mes collègues appuieront le projet de loi C-69 et se joindront à nous dans notre vision d'un Canada où chaque enfant et chaque jeune a suffisamment à manger pour se concentrer à l'école et réaliser tout son potentiel.

M. Eric Melillo (Kenora, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face a parlé d'un grand nombre de programmes du gouvernement et des dépenses massives qu'il a annoncées ces dernières années, y compris dans le cadre du présent budget. Malheureusement, ce sont les politiques, les dépenses et les programmes du gouvernement qui ont conduit à la crise du coût de la vie avec laquelle nous sommes aux prises après neuf ans sous ce gouvernement. Le député pourrait-il nous dire quand son parti commencera enfin à écouter les conservateurs pleins de gros bon sens et les Canadiens en difficulté et à s'intéresser à notre plan visant à abolir la taxe et à en finir avec les dépenses inflationnistes, afin que nous puissions contribuer à résoudre la crise du coût de la vie dans laquelle les ménages canadiens sont plongés dans l'ensemble du pays?

M. Ryan Turnbull: Monsieur le Président, il me semble évident que les conservateurs n'ont que des slogans à proposer. Ils n'offrent aucun type de solution aux problèmes auxquels les Canadiens font face aujourd'hui. Le gouvernement s'emploie à proposer des solutions, à mettre en œuvre des plans et à investir dans les Canadiens. Nous savons qu'il faut investir dans la population pour créer le genre de prospérité et de pays que nous voulons.

Notre pays traverse manifestement la même crise inflationniste que le reste du monde au lendemain de la pandémie, mais nous nous en sortons bien mieux que beaucoup d'autres pays, ce qui est évident à voir les statistiques. Nous sommes le premier pays dont la banque centrale a réduit ses taux d'intérêt. Nous devrions tous en être fiers.

Nous pouvons investir dans les Canadiens et, en même temps, rendre le coût de la vie plus abordable.

• (1305)

[Français]

Mme Louise Chabot (Thérèse-De Blainville, BQ): Monsieur le Président, les libéraux accusent les conservateurs de ne pas avoir de plan, mais le plan des libéraux actuellement, c'est de dépenser de l'argent dans des champs de compétence qu'ils ne contrôlent pas, qu'ils ne gèrent pas et qui relèvent exclusivement des provinces et du Québec, en imposant des conditions. Au Québec, on a mis en place des programmes sociaux, des services de garde, des services dentaires, une assurance-maladie, des solutions en matière de logement. Le gouvernement fédéral investit des milliards de dollars dans des champs de compétence qui nous appartiennent. Pendant ce temps, il ne s'affaire pas à mettre des sommes d'argent pour renforcer ses propres programmes sociaux, tels que la pension de la Sécurité de la vieillesse, le régime d'assurance-emploi et ses politiques en immigration.

Mon collègue ne pense-t-il pas que la priorité de son gouvernement devrait être d'investir dans les champs de compétence qui lui appartiennent?

[Traduction]

M. Ryan Turnbull: Monsieur le Président, je sais que le Bloc québécois soulève régulièrement des questions de compétence quand le gouvernement fédéral fait des investissements clés pour soutenir les Canadiens. Qu'ils vivent au Québec ou dans une autre province, tous les Canadiens ont droit à des investissements dans les types de soutien dont ils ont besoin pour résoudre la crise du logement, renforcer le filet de sécurité sociale et accroître la recherche, ainsi que la productivité et l'innovation dans notre économie. Pourquoi le Québec ne voudrait-il pas profiter de ces investissements importants?

Le gouvernement fédéral ne s'acquitterait pas de ses fonctions s'il n'essayait pas de travailler en collaboration avec le Québec pour que cette province reçoive elle aussi les investissements dont elle a besoin.

Mme Lisa Marie Barron (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Monsieur le Président, nos concitoyens nous parlent à tous, partout au Canada, des ravages causés par le coût de la vie qui ne cesse de grimper.

Dans ma circonscription, Nanaimo—Ladysmith, les personnes handicapées, en particulier, me font part de leurs préoccupations. La prestation de 200 \$ par mois n'est pas suffisante pour elles. On a cru un instant que l'on allait enfin les sortir de la pauvreté et que le gouvernement les consulterait comme elles le méritent.

Quand les libéraux consulteront-ils enfin les personnes handicapées? Quand feront-ils en sorte qu'elles ne soient plus condamnées à la pauvreté par la loi?

M. Ryan Turnbull: Monsieur le Président, depuis que j'ai été élu en 2019, je défends les personnes handicapées, et j'ai toujours milité en faveur de la prestation canadienne pour les personnes handicapées. Je suis en contact avec mes concitoyens handicapés et les 200 \$ de plus par mois me tiennent à cœur, même si les provinces et les territoires ont négligé d'apporter les mesures de soutien nécessaires aux personnes handicapées. Ces mesures relèvent de leur compétence, mais le gouvernement fédéral intervient une fois encore pour pallier leurs manques à cet égard. Nous faisons les investissements nécessaires.

Je pense comme la députée que 200 \$ ne sortiront pas toutes les personnes handicapées de la pauvreté, mais c'est certainement un bon début et cela permettra d'entamer la discussion avec les provinces, à qui nous dirons qu'elles ne doivent retirer aucune des mesures de soutien aux personnes handicapées. Nous pourrions ensuite augmenter ce montant pour sortir toutes les personnes handicapées de la pauvreté.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, il est très évident que les conservateurs ne croient pas qu'investir dans les enfants est une bonne idée. Nous parlons d'un budget qui aidera à nourrir des jeunes qui ont besoin de manger, offrira des soins dentaires et investira dans la santé mentale ainsi que dans la forme la plus élémentaire de garderie qui est essentielle pour que les familles soient fortes.

Pourquoi le secrétaire parlementaire pense-t-il qu'investir dans les enfants est une des meilleures choses que le gouvernement puisse faire?

M. Ryan Turnbull: Monsieur le Président, les enfants sont notre avenir. J'ai de jeunes enfants. Tous ceux d'entre nous qui ont des enfants comprennent certainement qu'ils sont l'avenir de notre pays. Nous ne pouvons faire de meilleur investissement dans la généra-

Ordres émanant du gouvernement

tion future que d'investir dans les enfants, que ce soit dans l'alimentation, les soins dentaires, le régime d'assurance-médicaments, les services de garderie. Ce sont toutes des mesures que le gouvernement prend pour soutenir les familles afin que les enfants aient une chance équitable de réussir et qu'ils y parviennent.

• (1310)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Monsieur le Président, depuis 18 ans, nous vivons le meilleur des temps et le pire des temps. C'est le meilleur des temps, comme chacun le sait, pour les milliardaires et les entreprises rentables du Canada. Nous l'avons vu avec les traités du gouvernement Harper sur les paradis fiscaux, ces horribles traités qui coûtent au Canada 30 milliards de dollars chaque année, selon le directeur parlementaire du budget. C'est le meilleur des temps également pour les PDG du secteur pétrolier et gazier, qui ont reçu des subventions massives au cours des 18 dernières années, neuf ans sous le régime lamentable de M. Harper et neuf ans encore sous le gouvernement libéral.

C'est aussi le meilleur des temps pour les banques, qui ont reçu en soutien des liquidités 116 milliards de dollars sous le régime Harper et 750 milliards de dollars sous le gouvernement libéral. Nous avons vu que c'est le meilleur des temps pour les milliardaires et les plus riches d'entre nous.

Pour tous les autres, c'est le pire des temps. Nous avons vu, sous le régime Harper, comment les files d'attente des banques alimentaires ont doublé, tout comme le coût du logement. Étant donné que bon nombre de ces politiques ont été reconduites par le nouveau gouvernement libéral, bien sûr, parce que ce sont de mauvaises politiques, les files d'attente des banques alimentaires et le prix du logement ont encore doublé. Malheureusement, les conservateurs semblent avoir oublié à quel point les neuf années du régime Harper ont été lamentables. Ce régime a créé les conditions qui ont mené à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Toutefois, ce discours ne concerne pas les conservateurs et leur bilan lamentable, le gouvernement le plus épouvantable que nous ayons jamais eu dans notre histoire. Il ne concerne pas non plus le gouvernement libéral qui n'a pas défendu les intérêts des Canadiens. Il traite plutôt de l'espoir que suscitent les néo-démocrates parce qu'ils agissent comme les adultes dans la pièce et que, sous la direction du député de Burnaby—Sud, ils se sont mis au travail pour que les Canadiens aient les moyens de mettre de la nourriture sur leur table et d'avoir un toit au-dessus de leur tête.

Ces derniers mois, nous avons parlé de nombreuses initiatives du NPD. Il y a eu le projet de loi antibriseurs de grève qui protège les travailleurs, et ce, pour la première fois dans le régime fédéral. On protège les travailleurs contre les remplaçants qui prennent leur emploi en cas de grève ou de lockout. Nous avons parlé du programme de soins dentaires. Il est important de noter que 150 000 personnes âgées ont bénéficié de services au cours des premières semaines du programme de soins dentaires du NPD. Ce sont des personnes âgées qui, souvent pour la première fois de leur vie ou pour la première fois depuis des décennies, ont accès à des soins dentaires. Cela allège en outre la pression sur notre système de soins de courte durée, parce que ces personnes n'auront plus à se rendre dans les urgences de nos hôpitaux pour obtenir un traitement dentaire d'urgence.

Ordres émanant du gouvernement

Le programme d'assurance-médicaments proposé par le NPD, que la Chambre a adopté et que le Sénat adoptera bientôt, je l'espère, améliorera le sort de 6 millions de Canadiens diabétiques, qui paient souvent 1 000 ou 1 500 \$ par mois pour leurs médicaments et dispositifs pour le diabète, et celui de 9 millions de Canadiennes qui ont besoin de moyens de contraception. Enfin, la liberté des femmes en matière de santé génésique sera maintenue, car elles n'auront plus à craindre de ne pas pouvoir se payer des moyens de contraception. Neuf millions de Canadiennes bénéficieront de ces mesures prises par le NPD.

Je pourrais continuer à énumérer d'autres projets de loi présentés par le NPD. Nous assurons une transition vers l'énergie propre pour lutter contre la crise climatique, et nous garantissons une protection contre les prix abusifs des produits alimentaires et de l'essence grâce aux améliorations que le député de Burnaby-Sud a proposées au Bureau de la concurrence. Toutes ces mesures amélioreront la vie des gens. Il n'y a pas le moindre doute là-dessus. Le budget s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le NPD pour remédier aux échecs systémiques du régime Harper, que le gouvernement libéral a poursuivis, malheureusement, au lieu de mettre en place le genre de régime fiscal équitable que les Canadiens souhaitent et les services structurés qui profitent réellement aux Canadiens.

Sous le régime Harper, nous avons vu comment ces services ont été réduits, gravement, pour permettre aux milliardaires de placer leur argent à l'étranger. Telle était la priorité des neuf années lamentables et horribles du régime Harper. Il a été le pire gouvernement de l'histoire du Canada, le plus incroyablement cruel.

• (1315)

Le gouvernement Harper a forcé les anciens combattants à parcourir de longues distances pour accéder aux quelques services qu'on a daigné maintenir, a forcé les personnes âgées à travailler bien plus longtemps avant de pouvoir accéder à une pension, et a sabré dans les services, y compris les services de santé, de tout bord, tout côté, sans discernement, afin que M. Harper et le groupe qui l'entourait puissent faire des cadeaux massifs aux banques, aux milliardaires et aux paradis fiscaux à l'étranger. Malheureusement, les libéraux ont poursuivi ces pratiques jusqu'à ce que le NPD intervienne grâce à un gouvernement minoritaire, d'abord dans le cadre de la COVID, forçant le gouvernement à mettre en place des mesures qui aideraient les Canadiens à surmonter la pandémie, et maintenant, depuis un an ou deux, à garantir des services qui profitent réellement aux Canadiens. Ce projet de loi d'exécution du budget en est un exemple.

Je note que les conservateurs n'ont absolument rien eu à proposer, si ce n'est des amendements malveillants, et qu'ils nous feront voter pendant des heures dans le seul but de supprimer des parties du projet de loi, non pas de manière méthodique, non pas de manière réfléchie et non pas dans l'intérêt des Canadiens, mais uniquement pour retarder les travaux de la Chambre, parce que c'est ce que les conservateurs semblent faire. Ils ont l'air de pratiquer l'obstruction et le blocage. Jamais un seul député conservateur n'a pris la défense des gens de sa circonscription afin que de meilleurs services soient mis en place. Nous l'avons constaté lors du débat sur les soins dentaires, du débat sur l'assurance-médicaments et à de nombreuses autres reprises. Nous le voyons aujourd'hui en ce qui concerne les dispositions relatives au logement abordable que le NPD a forcé le gouvernement à ajouter.

Le projet de loi budgétaire prévoit un financement qui inclut un régime universel d'assurance-médicaments à payer unique pour le diabète, ce qui aiderait 6 millions de Canadiens. Pour clarifier, nous parlons de 18 000 Canadiens dans chacune des circonscriptions conservatrices, libérales, bloquistes et néo-démocrates du pays. Dix-huit mille personnes, en moyenne, que nous représentons dans chaque circonscription du pays, bénéficieraient des dispositions que le NPD a fait ajouter au projet de loi d'exécution du budget. Comment un député peut-il voter contre 18 000 habitants de sa circonscription? Ils devront expliquer cela aux gens qu'ils sont censés représenter lorsqu'ils retourneront dans leur circonscription.

Le NPD a également prévu de construire davantage de logements abordables. Les députés se souviendront que, il y a 40 ans, l'ancien gouvernement libéral a mis fin au programme national de logement. Depuis lors, nous avons assisté à une détérioration constante des logements abordables. Le coût du logement a doublé sous le terrible et déplorable régime Harper, et il a encore doublé sous le gouvernement actuel. Le NPD a imposé des dispositions visant à garantir que nous construisions plus de logements abordables et que nous préservions ceux qui existent. Le coût d'un logement abordable correspond généralement à 30 % du revenu. Il ne s'agit pas de supposer que les Canadiens peuvent payer le prix du marché, quel qu'il soit.

Le présent projet de loi budgétaire prévoit également la mise en place d'un programme national d'alimentation scolaire pour les enfants qui vont à l'école le ventre vide. Il annulera les coupes dans un certain nombre de secteurs, y compris les compressions dans les soins de santé mises en place par le régime Harper et celles visant les services aux Autochtones proposées par le gouvernement libéral. Le projet de loi budgétaire créerait un fonds pour la santé mentale des jeunes et doublerait le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires. Je tiens à prendre un moment pour féliciter le député de Courtenay—Alberni du bon travail qu'il a accompli pour concrétiser cette initiative. Cela aidera grandement les pompiers volontaires de tout le pays ainsi que les volontaires en recherche et sauvetage, qui n'ont pas bénéficié des crédits d'impôt existants.

Il ne s'agit pas d'un budget du NPD. Un budget néo-démocrate garantirait un régime fiscal équitable. Il garantirait que les milliardaires et les entreprises très riches paient leur juste part. Néanmoins, le budget actuel comporte un certain nombre de mesures qui amélioreraient la situation.

Je tiens à aborder une question essentielle que la députée de Port Moody—Coquitlam a soulevée à plusieurs reprises à la Chambre des communes, comme l'ensemble des députés du caucus néo-démocrate, à savoir la prestation pour les personnes handicapées, qui ne leur apporte qu'une aide infime. Plus tôt, j'ai mentionné que des sommes colossales ont été versées à des milliardaires et à des paradis fiscaux à l'étranger, à des banques et à des PDG de sociétés pétrolières et gazières. Au fil des ans, les conservateurs comme les libéraux ont versé des centaines de milliards de dollars aux Canadiens les plus riches et les plus privilégiés. Le gouvernement laisse un terrible bilan en refusant de mettre en œuvre un revenu adéquat pour les personnes handicapées. Il faut que la situation change. Le NPD continuera à se battre pour les personnes handicapées, notamment pour leur offrir un revenu adéquat.

Ordres émanant du gouvernement

• (1320)

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aime comparer les budgets du Parti conservateur aux budgets progressistes que nous avons présentés, car le gouvernement comprend les besoins des Canadiens. C'est pourquoi nous avons pu élaborer un budget qui traite de questions comme les prestations pour les personnes handicapées, un programme d'assurance-médicaments et un programme de soins dentaires. Mon collègue a parlé d'une loi antibrisseurs de grève.

Je pense que quand les esprits progressistes se rassemblent, ils peuvent apporter du changement. Cela contraste avec ce que nous entendons de la part des conservateurs, qui semblent vouloir faire des compressions et qui font de la désinformation dans les médias sociaux. Je me demande si mon collègue pourrait nous dire ce qu'il en pense.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je crois que le député de Winnipeg-Nord et moi nous entendons sur le fait que le gouvernement Harper a été le gouvernement le plus impitoyable, le plus cruel et le plus incompétent que nous ayons jamais eu. C'était épouvantable.

Je siégeais à la Chambre à cette époque. Il est incroyable de voir à quel point les conservateurs ont été incompétents et cruels envers les Canadiens. Quant au domaine de la finance, l'expression « gestion financière conservatrice » est un oxymoron. Les conservateurs ne savent pas gérer l'argent et traitent les Canadiens horriblement mal. C'était un régime absolument épouvantable. Il nous a fait vivre neuf ans de cruauté et d'incompétence. C'était un gouvernement horriblement mauvais, et ce n'est pas pour rien qu'il a été jeté à la porte.

Je sais que les Canadiens s'en souviendront la prochaine fois qu'ils iront aux urnes. La réalité, c'est que tout ce que les libéraux ont fait de bien c'est parce que le NPD les a obligés à le faire, qu'il s'agisse de soins dentaires, d'une loi antibrisseurs de grève, d'un régime d'assurance-médicaments ou de logements abordables. Tout cela est dû au NPD.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Monsieur le Président, mon collègue siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi. Je n'arrive pas à croire qu'il puisse inventer ces choses. Ce qu'il dit est de la pure fiction. Le seul parti qui pourrait faire plus de mal à l'économie que le gouvernement libéral serait le parti néo-démocrate. S'il est tellement obsédé par les sondages et s'il croit que les gens voient ce qui se passe, je suggère que son parti retire dès aujourd'hui l'appui qu'il donne au gouvernement libéral. Allons aux urnes pour savoir ce que les gens pensent vraiment et pour savoir qui peut vraiment faire croître l'économie.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, nous irons aux urnes, et des millions d'ainés canadiens ne pourront bénéficier du programme de soins dentaires du NPD. Des centaines de milliers de Canadiens ne pourront bénéficier de l'assurance-médicaments. Les conservateurs devront expliquer aux gens de leur circonscription pourquoi ils veulent sabrer tous ces programmes. Le gouvernement était épouvantable lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Je prévient mon collègue, pour qui j'ai beaucoup de respect, qu'il n'a qu'à consulter les résultats financiers publiés par le ministère des Finances. Ce n'est pas un haut lieu du socialisme démocratique ou de la social-démocratie. Ces résultats montrent qu'au cours des 40 dernières années, les meilleurs au Canada pour gérer les fonds publics ont été des gouvernements néo-démocrates.

Nous sommes meilleurs que les conservateurs et les libéraux. Nous veillons à ce que les priorités soient de fournir du soutien, de l'éducation, des soins de santé et des services aux Canadiens. Nous ne distribuons pas l'argent aux quatre vents. Nous n'engraissons pas le portefeuille des milliardaires et des banques, alors que les conservateurs, eux, le font, et c'est pourquoi ils ont été mis à la porte en 2015.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, il est fascinant d'entendre mon collègue faire résonner un peu la vérité dans cette enceinte, là où elle se fait de plus en plus rare.

Les conservateurs ne font que jeter de la poudre aux yeux quand ils parlent des enfants qui n'ont rien à manger et qui doivent s'en remettre aux banques alimentaires. Leur chef, qui vit dans un manoir de 19 pièces payé par les contribuables et qui dispose de son propre chef cuisinier, a ordonné à toutes ses marionnettes de se prononcer contre un programme visant à nourrir les enfants.

Nous avons demandé aux conservateurs pourquoi ils avaient voté contre l'aide alimentaire pour les enfants. Ils veulent que les enfants souffrent pour qu'ils puissent en jeter le blâme sur notre faible premier ministre. Ils se sont comportés de la même manière lorsqu'après avoir déploré la crise de la santé mentale, ils ont eu le culot de voter contre une ligne téléphonique de prévention du suicide.

Pendant ce temps, les néo-démocrates ont répondu présents. Nous avons obtenu le Plan d'action national pour la prévention du suicide parce que c'est un sujet qui nous préoccupe vraiment. Nous avons obtenu des soins dentaires pour les aînés parce que nous nous en soucions. Nous avons obtenu des médicaments contre le diabète pour les aînés et pour le reste de la population parce que nous nous soucions d'eux.

Le député de Carleton, qui n'a jamais occupé d'emploi et qui vit dans un manoir de 19 pièces à Stornoway, voudrait que ses marionnettes votent pour bloquer tous ces investissements importants, pendant que les conservateurs continuent hypocritement de déplorer la détresse des gens.

J'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense du comportement des conservateurs, qui n'arrêtent pas de jeter de la poudre aux yeux des Canadiens, alors qu'ils se fichent éperdument des gens qui souffrent de leur situation actuelle.

• (1325)

M. Peter Julian: Monsieur le Président, le député de Timmins—Baie James a le cœur à la bonne place. C'est pourquoi, il y a quelques années à peine, tous les parlementaires l'ont élu le meilleur représentant d'une circonscription au pays. C'est parce qu'il se soucie des gens de Timmins—Baie James. Il est vrai...

M. Marty Morantz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'affirmation selon laquelle le député de Timmins—Baie James a reçu l'appui de tous les parlementaires est fautive. Je demande au député de rectifier les faits et de retirer ses propos.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, je ne crois pas que le député était présent au moment du vote, mais ce n'est pas grave. Je n'ai pas besoin de son vote pour être reconnu comme un député solide et travaillant...

Le vice-président: Je pense que nous nous égarons dans les détails.

Le député de South Shore—St. Margarets invoque le Règlement.

Ordres émanant du gouvernement

M. Rick Perkins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Timmins—Baie James enfreint ses propres règles avec son projet de loi d'initiative parlementaire en utilisant à outrance le terme « manipulation ». Que va-t-il utiliser...

Le vice-président: Je crois que nous nous lançons dans un débat.

Le député de Timmins—Baie James invoque le Règlement.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, voilà, les conservateurs nous manipulent; je demande donc au député de retirer...

Le vice-président: Le député de New Westminster—Burnaby dispose de 20 secondes bien comptées.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue de Timmins—Baie-James, même si ce qu'il dit des conservateurs n'est à mon avis pas assez sévère. Car il faut bien dire, et c'est scandaleux, que les conservateurs n'ont contribué en rien aux débats qui se sont déroulés aux Communes ces dernières années. Ils auront des comptes à rendre aux électeurs de leur circonscription lorsqu'ils seront obligés de reconnaître qu'ils n'ont rien fait pour eux et qu'ils veulent supprimer toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

M. Maninder Sidhu (secrétaire parlementaire de la ministre de la Promotion des exportations, du Commerce international et du Développement économique, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui dans cette enceinte au sujet du plan que le gouvernement libéral a annoncé dans son budget de 2024 et qui vise à venir en aide aux Canadiens des générations actuelles et futures. Ce budget nous permettra, j'en suis sûr, de développer notre économie, de venir en aide aux jeunes Canadiens et d'octroyer un financement important pour le soutien d'un grand nombre de familles dans ma circonscription de Brampton-Est.

Dans son budget de 2024, le gouvernement prend des mesures rapides et audacieuses pour aider les jeunes Canadiens à louer ou à acheter un logement, en leur offrant diverses options de logements abordables. En finançant le programme de prêts pour la construction d'appartements, par exemple, nous faisons ce qu'il faut pour que les jeunes aient accès plus rapidement à un logement.

Le budget de 2024 nous permettra, d'ici 2031, de stimuler la construction, de manière à bâtir près de 4 millions d'habitations et, partant, d'atténuer les pressions. Le gouvernement versera également un complément de 400 millions de dollars au Fonds pour accélérer la construction de logements, qui est déjà doté de 4 milliards de dollars, ce qui permettra d'accélérer la construction de plus de 750 000 logements dans les provinces et les territoires. De plus, nous avons affecté 6 milliards de dollars sur 10 ans aux infrastructures domiciliaires, afin d'aider les collectivités à aménager les infrastructures nécessaires à la construction de logements dans des délais beaucoup plus rapides.

Dans le budget de 2024, le gouvernement tient la promesse qu'il a faite aux Canadiens, à savoir donner une chance équitable à toutes les générations. Les acheteurs d'une première habitation pourront réaliser leur rêve de devenir propriétaires puisque nous leur permettons d'utiliser jusqu'à 25 000 \$ provenant de leur REER pour leur mise de fonds. De plus, nous proposons de faire passer la période d'amortissement des hypothèques de 25 à 30 ans pour les acheteurs d'une première habitation à condition que celle-ci soit neuve. Avec ces initiatives, nous envoyons un signal clair: le gouvernement prend des mesures audacieuses et donne aux jeunes Canadiens qui

le veulent les moyens d'entrer sur le marché immobilier. Le gouvernement est à l'écoute, et le budget de 2024 en est la preuve. Nous avons établi un plan solide qui donne aux Canadiens de chaque génération une chance équitable de faire partie de la classe moyenne.

Développer l'offre sur le marché domiciliaire nous permettra d'atténuer les pressions qui s'exercent actuellement sur les acheteurs et les locataires. Donner une chance équitable à chaque génération signifie qu'il faut construire 3,87 millions de logements d'ici à 2031. Cela signifie aussi qu'il faut réduire les coûts de construction, aider les villes à accélérer les mises en chantier, s'assurer que nous aurons la main-d'œuvre nécessaire pour faire le travail, et construire des logements adaptés aux besoins des Canadiens, que ce soient des étudiants, des personnes âgées, des personnes handicapées ou une jeune famille.

Nous utiliserons tous les outils dont nous disposons pour réaliser nos objectifs en matière de logement et pour que la construction se fasse de la manière la plus efficace et la plus durable possible. Construire des logements sur des terrains publics vacants ou sous-utilisés est l'un de ces outils, et le gouvernement fédéral sera à la tête des efforts déployés, avec une approche du genre « Équipe Canada », à l'échelle fédérale, provinciale et municipale, dans le but de libérer des terrains publics pour construire des logements.

Le budget de 2024 nous propose de fournir, au cours des trois prochaines années, à compter de 2024-2025, plus de 5 millions de dollars en vue de renforcer notre capacité à construire plus de logements sur les terres publiques. Cet argent pourra servir à convertir des propriétés de Postes Canada, des terrains du ministère de la Défense nationale ainsi que des bureaux fédéraux sous-utilisés afin de fournir des habitations aux Canadiens.

Nous voulons également nous assurer que les municipalités disposent des ressources nécessaires pour participer à la stratégie pour le logement fondée sur l'approche « Équipe Canada ». C'est pourquoi, en mars 2023, le gouvernement fédéral a lancé le Fonds pour accélérer la création de logements, doté de 4 milliards de dollars. Cela signifie que des municipalités comme Brampton reçoivent une partie de ce financement pour accélérer la construction de plus de 750 000 nouvelles habitations au Canada. Je suis fier de souligner que d'autres députés de Brampton et moi-même avons plaidé pour un financement de près de 114 millions de dollars puisé dans ce nouveau fonds afin de construire plus de 24 000 habitations. Pour maintenir cet élan parmi les villes canadiennes à la croissance la plus rapide, le budget de 2024 prévoit fournir un complément de 400 millions de dollars sur quatre ans à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ce qui permettra de stimuler la construction de 12 000 nouveaux logements supplémentaires.

Vu la croissance exponentielle, le gouvernement sait qu'il faut construire les infrastructures nécessaires pour que nous atteignons nos objectifs en matière de logement. Cela signifie qu'il faut aider les municipalités par l'entremise du nouveau Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, qui est proposé dans le budget. Le Fonds injecterait 6 milliards de dollars sur 10 ans pour accélérer l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Le gouvernement ne se contente pas de stimuler la construction domiciliaire; il veille à ce que les collectivités en plein essor se développent de manière à promouvoir un mode de vie actif et des quartiers plus vivants.

Ordres émanant du gouvernement

J'ai longuement parlé du logement, car les Canadiens doivent savoir que le gouvernement fédéral a l'intention de s'attaquer à la crise du logement et que c'est une très grande priorité pour nous. Nous rendons le logement abordable pour les Canadiens de toutes les générations parce qu'ils méritent des milieux de vie sûrs, des habitations où ils peuvent élever leur famille, profiter de la compagnie de leurs amis ou se détendre après une dure journée de travail.

• (1330)

Les options de logement permettent aux Canadiens de choisir l'espace et l'endroit qui leur conviennent. Dans un monde où les possibilités sont infinies, les Canadiens ne devraient jamais avoir à faire certains choix, comme payer un loyer, acheter de la nourriture ou payer les services de garde, ou mettre leur carrière en suspens.

Pour que les Canadiens ne soient jamais contraints de faire un choix difficile en raison du coût de la vie, le budget de 2024 mettrait en place des initiatives visant à soutenir les jeunes Canadiens et les familles de toutes tailles. L'accès abordable à des aliments nutritifs est un élément essentiel de notre santé et de notre bien-être. C'est particulièrement vrai pour les jeunes enfants qui se trouvent à des étapes critiques de leur croissance et de leur développement. Il est encore plus difficile d'être attentif à l'école si l'on a l'estomac vide, ce qui nuit à l'apprentissage. Près d'un enfant sur quatre ne mange pas à sa faim, et des études ont prouvé qu'il existe une corrélation entre les élèves qui n'ont pas une alimentation équilibrée et les taux de diplomation.

C'est pourquoi, dans le budget de 2024, le gouvernement propose de lancer un nouveau programme national d'alimentation dans les écoles, une étape nécessaire pour éliminer l'insécurité alimentaire chez les jeunes Canadiens. En collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, ce nouveau programme fournira 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années et devrait permettre de fournir des repas à plus de 400 000 enfants. Le gouvernement encourage la prochaine génération d'innovateurs parce qu'il s'agit d'une approche du type « Équipe Canada » visant à procurer à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Le gouvernement veut que les Canadiens et leurs familles commencent et terminent leur journée avec des aliments abordables et nutritifs. Nous savons que les facteurs mondiaux et le manque de concurrence entre les grandes chaînes d'alimentation du Canada ont contribué à la fluctuation des prix. La concurrence au sein des marchés est une bonne chose et c'est pourquoi le gouvernement a déjà pris des mesures pour soutenir les entrepreneurs qui veulent se lancer dans le secteur de l'épicerie afin de réduire les coûts pour les Canadiens.

Nous prenons ces mesures, et bien d'autres encore, par l'entremise du groupe de travail sur les épiceries. Des enquêtes concernant l'inflation et la stabilisation des prix seront menées pour aider à surveiller les meilleures pratiques dans le secteur de l'épicerie. D'autres mesures, telles que le maintien d'un carrefour de données sur les prix des aliments, la lutte contre la réinflation et le renforcement de la concurrence font partie du plan du gouvernement visant à lutter pour des prix plus équitables et abordables.

Le gouvernement a lancé le tout premier programme national de garde d'enfants à prix abordable. Il s'agit là d'une autre façon dont le gouvernement facilite le choix des jeunes parents ayant des enfants et souhaitant poursuivre leur carrière. Le programme de service de garde d'enfants à 10 \$ par jour permet aux familles de Brampton et de tout le Canada d'économiser des milliers de dollars.

En fait, dans ma seule circonscription, les familles économisent près de 8 000 \$ par an. Les habitants de ma circonscription sont très enthousiastes à l'égard de ce programme. Il faut aussi créer plus de places pour les parents qui veulent inscrire leurs enfants, et c'est pourquoi le gouvernement débloque plus de places en investissant dans le budget à cette fin.

Le coût de la garde d'enfants n'est plus l'équivalent d'un paiement hypothécaire grâce à l'investissement initial d'un milliard de dollars du gouvernement fédéral dans le programme de prêt pour l'expansion des services de garde, avec 180 millions de dollars supplémentaires proposés dans le budget de 2024 pour aider à créer davantage de places en garderie. Je suis également fier de dire que le taux d'activité des femmes en âge de travailler a atteint un niveau record de 85,75 %, ce qui prouve que notre politique économique féministe profite à tous les Canadiens.

Nous comprenons qu'élever des enfants peut coûter cher. C'est pourquoi le gouvernement a instauré l'Allocation canadienne pour enfants qui a permis de réduire de plus de moitié la pauvreté des enfants. Non seulement nous avons réduit de plus de moitié la pauvreté des enfants au Canada, mais nous avons également apporté aux personnes âgées le soutien dont elles avaient besoin en renforçant le Régime de pensions du Canada et en augmentant les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

À une époque où le coût des services a augmenté, le gouvernement n'en a jamais fait autant pour aider les Canadiens tout en faisant croître l'économie. Pour faire croître l'économie et investir dans des programmes qui fonctionnent pour toutes les générations, nous devons adopter une approche financièrement responsable. La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement a mis en place un plan pour y parvenir.

Avec le meilleur rapport de la dette nette au PIB du G7, des déficits en baisse et une cote de crédit AAA, nous obtenons des résultats concrets pour les Canadiens et l'économie. Nous réalisons les objectifs budgétaires que nous avons fixés dans l'énoncé économique de l'automne en mettant les déficits et la dette fédérale sur une trajectoire descendante.

Nous avons également intégré dans le plan du gouvernement de nouveaux investissements dans des solutions énergétiques vertes et durables et des mesures supplémentaires d'allègement pour les nouveaux propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs. Le renforcement de la classe moyenne au Canada nécessite une approche unifiée et est essentiel pour aider les jeunes Canadiens, comme les milléniaux et la génération Z, à bénéficier des mêmes possibilités que leurs parents et leurs grands-parents.

Une chance équitable pour chaque génération et les mesures que je viens de décrire consolident l'approche du gouvernement à l'égard des Canadiens et prouvent que nous sommes à l'écoute. Le budget de 2024 est le plan qui renforce la classe moyenne, qui permet de construire davantage de logements et qui offre davantage de soutien aux petites entreprises et aux entrepreneurs tout en bâtissant une économie forte.

Ordres émanant du gouvernement

Somme toute, le gouvernement donne suite à ses promesses. Il obtient des résultats concrets et il a élaboré un bon plan qui ne laisse aucun Canadien pour compte. L'approche Équipe Canada permet d'améliorer le sort de tout le monde et de prendre des mesures audacieuses pour limiter la hausse du coût de la vie et les pressions sociales que subissent les Canadiens. Je sais que les habitants de Brampton-Est attendent avec impatience des mesures visant notamment à accroître le nombre de places en garderie, à construire davantage de logements, à attirer des industries et à stimuler la création d'emplois. Il s'agit d'un budget qui donne à tous les Canadiens une chance équitable de réussir.

• (1335)

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné les prix abordables des aliments dans son discours. Comme nous le savons, le gouvernement décide constamment de prendre des mesures qui nuisent à nos agriculteurs et qui augmenteront le prix des aliments. La taxe sur le carbone en est un exemple. Un autre exemple est l'interdiction des plastiques visés par l'avis P2 sur l'emballage des fruits et légumes frais. Nous avons entendu dire que cette politique à elle seule augmentera le prix des fruits et légumes frais de 34 %, augmentera de 50 % les gaz à effet de serre et augmentera de 50 % les déchets alimentaires, réduisant ainsi la disponibilité des produits, car d'autres pays risquent de ne pas expédier leurs produits dans notre pays.

Je me demande donc si le député d'en face peut nous dire si les libéraux vont abandonner leur projet d'interdiction des plastiques visés par l'avis P2 sur l'emballage des fruits et légumes frais, ou au moins le retarder afin de procéder à la consultation en bonne et due forme de l'industrie et de trouver à ce problème des solutions que la science justifie.

M. Maninder Sidhu: Monsieur le Président, c'est une question très importante. Bien sûr, nous voulons continuer à soutenir nos agriculteurs. La Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique représente un investissement de 2,3 milliards de dollars, dont une partie comprend l'ouverture d'un nouveau bureau agricole à Manille, aux Philippines, pour permettre aux agriculteurs d'accéder à de nouveaux marchés en pleine croissance dans le monde entier. L'image de marque du Canada est très forte partout dans le monde, et les agriculteurs peuvent maintenant expédier leurs produits vers de nouveaux marchés dans le monde entier grâce aux politiques du gouvernement et à sa stratégie pour l'Indo-Pacifique.

Pour en revenir à la Remise canadienne sur le carbone, je sais que les familles de Brampton et de tout l'Ontario sont très heureuses des 1 120 \$ par an qu'elles reçoivent pour les aider à faire face au coût de la vie.

[Français]

M. Denis Trudel (Longueuil—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a beaucoup parlé de logement. Effectivement, c'est un gros problème.

Quand on parle de logement au Québec et au Canada, on parle de deux crises dans une crise. Il y a un problème d'accessibilité, c'est-à-dire d'avoir un logement, et d'abordabilité, ce qui est un problème vraiment important.

Je donne un exemple. En ce moment, la plupart des programmes fédéraux font en sorte qu'on construit des logements à 80 % du coût du marché. Ainsi, on paie collectivement des taxes pour construire des trois et demie à 1 300 \$ à Longueuil, des quatre et demie à

2 000 \$ à Montréal. C'est tout à fait inacceptable. En fait, on paie trop pour des logements trop chers. On ne sait pas qui peut habiter là-dedans.

Récemment, j'ai discuté avec le ministre du Logement. Il était ouvert à l'idée de revoir dans les programmes fédéraux la notion d'abordabilité pour faire en sorte qu'on ne finance plus du logement à 1 300 \$ ou à 2 000 \$. Qu'est-ce que mon collègue pense de cela?

Ne pense-t-il pas qu'il serait temps qu'on finance vraiment du logement social pour les gens les plus démunis, les mères de famille monoparentale, les gens victimes de violence conjugale, tous ces gens qui sont en ce moment dans des camps, partout?

Il faut financer du logement pour les loger.

• (1340)

[Traduction]

M. Maninder Sidhu: Monsieur le Président, j'espère pouvoir un jour répondre dans la langue du député, que j'étudie toujours.

En réponse à sa question très importante, il est évident qu'il doit y avoir beaucoup de solutions différentes pour le logement, y compris les coopératives d'habitation. Je suis sûr que les députés ont vu que nous avons récemment annoncé un financement accru pour les initiatives de coopératives d'habitation.

En ce qui concerne l'augmentation et la diversification des options offertes aux municipalités dans tout le Canada grâce au Fonds pour accélérer la construction de logements, dont j'ai parlé dans mon discours, rien que pour Brampton, nous avons alloué 114 millions de dollars au Fonds pour accélérer la construction de logements afin de fournir aux municipalités le soutien dont elles ont besoin pour construire plus de logements, construire plus d'infrastructures pour la construction de ces logements, et réduire les tracasseries administratives.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, nous venons de célébrer le 80^e anniversaire du débarquement du jour J. Puisque je suis allé en Normandie pour le 75^e anniversaire, je sais à quel point il est émouvant de se souvenir de la lutte pour libérer l'Europe.

Nous sommes très préoccupés par la montée de l'extrême droite en Europe et par ce que cela signifiera pour la défense de l'Ukraine contre les agressions des forces de Vladimir Poutine. Lors de plusieurs votes à la Chambre, les conservateurs ont voté contre le soutien de l'Ukraine. Nous sommes conscients de cette tendance vers la droite et de l'encouragement de groupes extrémistes marginaux. Je voudrais demander à mon honorable collègue si le gouvernement est prêt à s'engager à soutenir l'Ukraine militairement, culturellement et dans la reconstruction à long terme, afin de mettre un terme à l'agression des forces de Vladimir Poutine.

M. Maninder Sidhu: Monsieur le Président, c'est une question très importante. Bien sûr, l'Ukraine est un allié et un partenaire très important, et le Canada s'est engagé à toujours appuyer l'Ukraine de différentes façons, notamment sur le plan humanitaire, sur le plan militaire, sur celui des ressources et, bien sûr, sur le plan commercial. Le député a parlé d'un vote récent sur l'accord de libre-échange Canada-Ukraine modernisé, auquel s'est opposé le Parti conserva-

Je ne sais pas pourquoi les conservateurs ont voté contre cet accord, alors que le président Zelensky est venu au Canada pour demander son adoption parce que cet accord aidera l'Ukraine à se reconstruire. Il contribuera à la croissance de nos deux économies, et c'est ce que veulent les entreprises. J'ai rencontré des dirigeants de communautés ukrainiennes dans tout le Canada, de Kelowna à Calgary en passant par Halifax, et ils ont tous demandé cette aide. Je ne vois donc pas pourquoi quiconque voterait contre ce soutien crucial à l'Ukraine. Je peux assurer aux députés que le Canada reste engagé envers l'Ukraine.

Mme Jennifer O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales (Cybersécurité), Lib.): Monsieur le Président, mon collègue vient d'une circonscription de la région du Grand Toronto, en Ontario, comme moi. Peut-il nous parler de la façon dont les investissements dans les infrastructures de nos collectivités contribuent à soutenir les Canadiens dans tout le pays, et en particulier dans sa circonscription?

M. Maninder Sidhu: Monsieur le Président, l'infrastructure aide à construire des collectivités et à renforcer la capacité des transports en commun. Les députés de Brampton se sont donc réunis et ont défendu de nombreux projets, comme le projet Riverwalk, dans le centre-ville de Brampton, qui contribuera à libérer des terrains inondables afin de permettre la construction de plus de logements sur ces terrains.

Nous avons également débloqué davantage d'infrastructures dans le financement du transport en commun. Brampton est l'une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada; nous voulons donc veiller à ce que nos concitoyens disposent d'options de transport en commun. Vendredi dernier, nous avons annoncé l'octroi de 5 millions de dollars pour l'achat d'autobus supplémentaires pour nos concitoyens. Nous continuerons à défendre leurs intérêts.

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre est en train de répéter la même promesse faite il y a neuf ans selon laquelle toutes ses dépenses irresponsables seraient payées par un homme riche sur une colline quelque part. Telle était sa promesse pour rendre la vie plus prospère aux gens de la classe moyenne. Avant de débattre de la répétition de cette promesse, commençons par voir comment vont les choses. De l'aveu même du premier ministre dans une vidéo sur les taxes, il y a quelques semaines, le fossé entre les riches et les autres n'a fait qu'augmenter. Selon le graphique d'information publié par Statistique Canada, les riches ont doublé leur richesse depuis que la promesse a été faite en 2015.

Comment vont les choses pour la classe moyenne? Neuf sur dix paient plus d'impôt qu'avant ce premier ministre. Les jeunes de la classe moyenne ne peuvent plus acheter une maison; 76 % d'entre eux pensent ne jamais pouvoir en avoir une. De plus, on a le plus grand nombre de personnes dans notre histoire à avoir recours à une banque alimentaire. Le Canada a connu la plus faible croissance du PIB parmi les pays du G7 depuis 2015. En ce moment, elle est à la baisse. L'OCDE a calculé que la croissance économique du Canada sera la pire parmi près de 40 pays développés pour l'actuelle décennie et les trois décennies à venir, ce qui signifie que la qualité de vie des jeunes diminuera comparativement à celle des jeunes des autres pays. Également, le Canada a perdu 460 milliards de dollars d'investissements au profit des États-Unis, ce qui représente 11 500 \$ par personne.

Ordres émanant du gouvernement

La solution du premier ministre, c'est de répéter les mêmes promesses électorales qu'il a déjà faites il y a neuf ans et qu'il a brisées. Il propose maintenant une nouvelle taxe sur la santé, le logement, les fermiers, les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises. Une taxe sur les médecins alors qu'on a une pénurie de médecins, cela veut dire encore moins de médecins. Une taxe sur les fermiers, cela veut dire de la nourriture qui coûte plus cher. Une taxe sur les petites entreprises, cela veut dire moins d'emplois et moins d'occasions pour nos jeunes. Une taxe sur notre économie va envoyer plus d'argent vers les États-Unis ainsi qu'ailleurs.

Les milliardaires ne paieront pas cette taxe, parce que le premier ministre leur a donné deux mois avant la mise en œuvre de cette taxe pour pouvoir quitter le pays avec leur argent. Qui va donc la payer? Tout d'abord, ce sont les personnes qui vendent ou cèdent des actifs à long terme en une seule fois, comme une grand-mère qui essaie de vendre ou de donner une partie de sa ferme à ses enfants pour qu'ils aient une maison. Ensuite, ce seront les 300 000 entreprises, ou indirectement leurs travailleurs, qui vont en payer le prix. Cela va simplement augmenter le coût de la nourriture, rendre les médecins moins disponibles et rendre le chèque de paie plus petit. Mettre plus de taxes ne va pas régler le problème. Les conservateurs vont voter donc contre cette taxe sur la santé, la nourriture et le logement.

Dans mes 60 premiers jours comme premier ministre, je mettrai sur pied un groupe de travail composé d'entrepreneurs, d'inventeurs, d'agriculteurs et de travailleurs, mais pas de lobbyistes. Ce groupe de travail proposera une réforme du système pour des impôts plus bas afin de ramener la production, l'embauche et de plus gros chèques de paie ici, au Canada. Deuxièmement, on proposera un système plus juste en réduisant la part des impôts payés par les pauvres et la classe moyenne tout en s'attaquant aux paradis fiscaux à l'étranger et aux grands cadeaux gouvernementaux aux grandes entreprises. Troisièmement, on proposera un système plus simple, avec 20 % moins de paperasse. Plus bas, plus simple, plus juste.

● (1345)

Comme ça, nous serons un pays où le travail acharné permet d'obtenir un plus gros chèque de paie et de pension, afin d'acheter de la nourriture, de l'essence et des maisons abordables dans des communautés sécuritaires. C'est ça, le gros bon sens.

[Traduction]

Il y a neuf ans, le premier ministre a promis qu'il dépenserait sans compter, mais qu'il y aurait un riche sur une colline quelque part qui en paierait le prix et que la classe moyenne prospérerait. Comment cette promesse se concrétise-t-elle? Selon sa propre vidéo d'il y a deux semaines, les riches sont deux fois plus riches. Leur valeur nette est passée de 6 billions de dollars à 11 billions de dollars.

Ordres émanant du gouvernement

Comment se porte la fameuse classe moyenne, dont on n'entend plus tellement parler? Eh bien, 76 % des personnes qui ne sont pas propriétaires d'un logement pensent qu'elles ne le seront jamais. Sans l'aide de leurs parents, les jeunes ne peuvent pas accéder à la propriété; voilà la situation presque partout au Canada aujourd'hui. Un Canadien sur cinq saute des repas. À Toronto, une personne sur dix recourt à une banque alimentaire, et la ville compte aujourd'hui 256 campements de sans-abri, dont 50 se sont ajoutés au cours des seules six dernières semaines. Voilà l'aide apportée aux membres de la classe moyenne et à ceux qui travaillent dur pour en faire partie. Neuf ans après que le premier ministre a promis que l'augmentation des taxes, des dépenses et de la dette équilibrerait les choses, les riches se sont enrichis. Examinons la situation du Canada aujourd'hui. Le premier ministre admet que la vie est un enfer, selon ses propres paroles. En quoi est-ce juste?

Sa solution consiste maintenant à appliquer aux secteurs des soins de santé, du logement, des exploitations agricoles et des petites entreprises un impôt gigantesque qui nuira à la situation de l'emploi. Il veut taxer les médecins alors qu'il y a une pénurie de médecins. Il veut taxer les constructeurs de maisons alors que nous manquons de logements. Il veut taxer les agriculteurs alors que nous sommes en pleine crise du prix des aliments, et il veut taxer les petites entreprises alors que l'économie nationale est déjà en train de se contracter. Les résultats de cette approche ont déjà été démontrés.

Notre économie se contracte depuis deux ans. Nous affichons la pire croissance économique du G7 par habitant depuis que le premier ministre est entré en fonction, et depuis 2019, notre économie a reculé de 2 % alors que l'économie américaine a progressé de 8 %. Pendant ce temps, depuis que le premier ministre a doublé le coût du logement, nous enregistrons le pire taux d'inflation du prix du logement parmi les pays du G7 et nous sommes au deuxième rang pour ce qui est des pires taux de tout l'OCDE. C'est exactement le contraire de ce que le premier ministre avait promis s'il augmentait les impôts.

Qui paiera cette nouvelle hausse d'impôt? La bonne nouvelle, c'est que les milliardaires ne la paieront pas. Le premier ministre leur a donné deux mois entiers pour vendre leurs actifs, sortir leur argent du Canada et créer une entreprise au sud de la frontière ou dans un pays lointain. Qui restera pour payer la note? Les personnes qui vendent des actifs à long terme, comme cette formidable grand-mère qui a essayé de diviser ses terres agricoles pour que ses enfants puissent avoir une petite propriété pour vivre, et qui se retrouve avec une facture fiscale de 40 000 \$, ou les 300 000 entreprises, pour la plupart des petites entreprises, et, indirectement, tous leurs travailleurs, qui subiront des compressions salariales à long terme ou un gel des salaires en raison de l'incapacité de leurs propriétaires à investir. Ces personnes, comme les chauffeurs de taxi et d'autres, qui ont travaillé dans une entreprise et économisé, paieront des impôts plus élevés sur chaque nouveau dollar qu'ils investissent dans notre économie.

Augmenter les impôts et pénaliser les prestataires de soins de santé, les constructeurs de maisons, les petites entreprises et les agriculteurs ne fera que faire baisser les salaires et augmenter le coût de la vie. C'est pourquoi les conservateurs pleins de bon sens feront exactement le contraire. Dans les 60 jours suivant mon accession au poste de premier ministre, mon gouvernement mettra sur pied un groupe de travail sur la réforme fiscale composé d'entrepreneurs, d'inventeurs, d'agriculteurs et de travailleurs, mais pas de lobbyistes, afin de concevoir une réduction d'impôt pleine de gros

bon sens qui, premièrement, rétablira la production et des chèques de paie substantiels en réduisant l'impôt sur le travail, l'emploi et la fabrication de produits; deuxièmement, rétablira l'équité en réduisant la part de la charge fiscale payée par les pauvres et les travailleurs tout en réduisant les mesures d'aide aux entreprises financées par l'impôt et en s'attaquant aux paradis fiscaux à l'étranger; et, troisièmement, réduira la paperasserie en simplifiant les règles fiscales.

Les conservateurs feront du Canada un pays où le travail acharné sera à nouveau récompensé, où ceux qui passent des nuits blanches à planifier l'hypothèque de leur maison et à se demander comment ils vont payer les factures seront largement récompensés pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour bâtir l'économie. Le Canada sera un pays fondé sur la méritocratie et non pas sur l'aristocratie, où les gens réussissent en travaillant dur, et non en disposant d'une fiducie familiale, comme le premier ministre. Ce sera un pays où, si l'on travaille dur, on recevra un chèque de paie substantiel qui permettra d'acheter de la nourriture, de l'essence et une maison à prix abordable dans un quartier sûr.

• (1350)

Cet avenir est celui qui attend les gens ordinaires pleins de bon sens, unis pour leur pays, mon pays, notre pays. Ramenons le gros bon sens chez nous.

• (1355)

M. Mark Gerretsen (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre que les conservateurs ont décidé de ne pas voter aujourd'hui pour l'équité pour les Canadiens; ils voteront contre la motion des voies et moyens visant à établir l'équité pour tous.

Le chef de l'opposition peut-il maintenant saisir l'occasion pour expliquer sa position, car il est resté absolument muet à ce sujet au cours des dernières semaines?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, je pense que le député a un problème avec son oreillette parce que je viens d'expliquer ma position.

Ma position, c'est qu'une taxe nuisible à l'emploi sur les services de santé, les maisons, les exploitations agricoles et les petites entreprises est la dernière chose dont nous avons besoin pendant cette crise du coût de la vie, que le premier ministre a provoquée. Il veut augmenter les impôts des médecins alors qu'il y a une pénurie de médecins. Il veut augmenter les impôts des agriculteurs lorsque nous avons une crise du prix des aliments. Il veut augmenter les impôts de l'industrie de la construction domiciliaire alors que nous n'avons pas assez d'habitations. Il veut augmenter les impôts des petites entreprises alors que notre économie est déjà en train de s'effondrer et que nous affichons le pire taux de croissance du G7. C'est de la folie.

Les conservateurs guidés par le gros bon sens réduiraient le fardeau fiscal et rendraient la fiscalité plus équitable et plus simple, afin que les vaillants travailleurs soient récompensés par un plus gros chèque de paie qui permettrait d'acheter des aliments abordables, de l'essence et des maisons dans des quartiers sûrs.

[Français]

M. Rhéal Éloi Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, il y a deux éléments que j'aimerais souligner au sujet du projet de loi C-69.

Il y a d'abord le fameux système bancaire ouvert prévu à la partie 16 du projet de loi que mon collègue de Joliette mentionnait plus tôt dans son discours. C'est vraiment un problème pour le Québec. Dans l'éventualité où le chef de l'opposition devenait premier ministre, j'aimerais savoir s'il abolirait cette partie-là afin de redonner au Québec le pouvoir sur, entre autres, les caisses et les autres institutions financières qui sont actuellement gérées par Québec.

Pour ce qui est de la deuxième chose, on entend le chef du Parti conservateur parler du problème de la taxe sur le carbone depuis des mois. Or, le président de l'Alliance Nouvelles voies, M. Derek Evans, qui est un des financiers qui ont contribué à sa campagne, a dit que le meilleur conseil qu'il donnerait au chef de l'opposition est que la politique carbone sera absolument essentielle pour maintenir la position du Canada sur la scène mondiale.

Alors, qu'est-ce que le chef du Parti conservateur pense de la déclaration de M. Evans?

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, il me semble que c'est un autre lobbyiste inutile qui dit des stupidités. Je n'écoute pas les lobbyistes des grands organismes comme ça. Si le Bloc québécois veut écouter ces lobbyistes, il peut le faire.

Je sais que les grandes entreprises et même parfois les très grandes entreprises n'ont aucun problème à forcer les travailleurs et les familles à payer plus de taxes sur leur essence, mais, personnellement, je suis incapable de faire ça. Moi, je travaille pour les travailleurs et les consommateurs. C'est pour ça que nous allons réduire les taxes et les impôts.

[Traduction]

La question porte sur les lobbyistes inutiles qui appuient le programme de hausse des impôts du gouvernement et qui veulent toujours augmenter les impôts des autres et faire payer les autres. C'est pourquoi les entrepreneurs devraient congédier leurs lobbyistes et parler directement à la population. C'est ce que je dis depuis des années.

Enfin, les gens doivent élire un gouvernement conservateur qui abolirait la taxe, construirait des logements, redresserait le budget et ferait échec au crime.

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NDP): Monsieur le Président, le député et moi avons fréquenté la même école secondaire. En 10^e année, il fallait lire le roman *La servante écarlate*, une lecture difficile.

Je vais dire aux députés ce qui est aussi difficile à lire, et c'est ce qui se passe aux États-Unis, où l'on envisage de retirer aux femmes le droit de choisir. Je constate que le député courtise les célibataires involontaires depuis des mois et que le dernier conservateur de Port Moody—Coquitlam était contre l'avortement.

J'aimerais m'assurer maintenant que je sais à quoi m'en tenir. Le député appuie le droit des femmes de choisir? Va-t-il priver les femmes de leur droit de choisir si jamais les conservateurs forment le gouvernement du Canada, ce qui n'arrivera jamais, je l'espère?

• (1400)

L'hon. Pierre Poilievre: Non, monsieur le Président.

Déclarations de députés

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, le 1^{er} avril, l'Aviation royale canadienne a célébré son centenaire. Cet anniversaire nous a permis non seulement de reconnaître l'importance de l'Aviation royale canadienne pour notre pays, mais aussi de rendre hommage à tous ceux qui y ont servi et qui se sont sacrifiés.

Moose Jaw, où se trouve la 15^e Escadre, faisait initialement partie du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, généralement considéré comme le meilleur programme d'entraînement des équipages aériens de tous les temps. Cette tradition se poursuit grâce au Programme d'entraînement en vol de l'OTAN au Canada, et la 15^e Escadre accueille également l'escadron de démonstration aérienne des Snowbirds des Forces canadiennes.

Les Snowbirds entretiennent des liens étroits avec leur collectivité, où les nouveaux champions de la Ligue de hockey de l'Ouest, les Warriors de Moose Jaw, ont apposé le logo des Snowbirds sur leur chandail.

Les Snowbirds illustrent le professionnalisme et le dévouement de l'Aviation royale canadienne et de toutes les autres composantes des Forces armées canadiennes.

Au nom de tous les Canadiens, je félicite l'Aviation royale canadienne à l'occasion de son centenaire et j'invite tout le monde à se joindre à moi pour célébrer la Journée de reconnaissance de la Force aérienne sur la Colline du Parlement, à 17 heures aujourd'hui, à l'édifice Sir-John-A.-Macdonald.

* * *

L'ASSOCIATION COMMERCIALE HONG KONG-CANADA

M. Chandra Arya (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister à l'activité annuelle du chapitre d'Ottawa de l'Association commerciale Hong Kong-Canada, qui célèbre son 40^e anniversaire et le Mois du patrimoine asiatique.

Je tiens à remercier Frank Eng, président du chapitre d'Ottawa, et Jesse Zhang d'avoir organisé cette activité qui fut couronnée de succès et de m'avoir invité.

Pendant de nombreuses années, j'ai assisté à divers événements organisés par cette organisation. Le programme de cette année comprenait un atelier avec Mark Kruger, ancien représentant du Canada au FMI et directeur principal des politiques à la Banque du Canada.

Parmi les participants, il y avait Sonja Chong, présidente nationale; Joseph Chaung, vice-président national; Jodi Robinson, directrice exécutive, Commerce et investissement avec la Chine, Affaires mondiales Canada; de nombreux élus et plus de 150 professionnels du monde des affaires.

*Déclarations de députés***LES DROITS DE LA PERSONNE**

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Monsieur le Président, il y a 40 ans, juin 1984 a été gravé à jamais dans la mémoire sikhe. L'armée indienne a pris d'assaut le Temple d'or, à Amritsar, ainsi que de nombreux autres gurdwaras. Une fête religieuse, qui allait réunir des milliers de pèlerins, a été choisie pour causer le plus grand nombre de morts parmi les sikhs. Le massacre a été d'une telle ampleur que les corps de pèlerins criblés de balles, des hommes dont les mains étaient toujours attachées dans le dos, ont été jetés dans des camions par centaines pour qu'ils soient incinérés en masse. Des bébés et même des aînés qui étaient faibles, mais toujours vivants ont connu le même sort.

Le bassin sacré est devenu rouge de sang. Les édifices religieux à proximité ont été endommagés. Les planchers de marbre ont craqué sous le poids des lourds chars d'assaut. La bibliothèque, qui contenait des textes datant de plusieurs siècles, a été réduite en cendres.

Pendant des jours et des jours, ces vies innocentes ont été victimes de ces actes de terreur. Personne ne pouvait entrer ou sortir. Aucune aide n'est venue. Ces gens emprisonnés étaient des cibles faciles et vulnérables. Rien ne justifie cette attaque.

* * *

[Français]

MICHELINE LABELLE

Mme Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, militante indépendantiste de longue date, Micheline Labelle s'est éteinte le 16 avril dernier à l'âge de 84 ans, et sa famille recevra les condoléances de ses proches samedi.

Cette grande intellectuelle du Québec moderne aura marqué tous ceux qui ont croisé son chemin par sa gentillesse et son ouverture d'esprit

Détentrice d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal, elle s'est toujours intéressée aux problèmes de racisme et de discrimination. Elle a créé un observatoire international sur ces questions qui a suscité l'adhésion de partenaires comme le Grand Conseil des Cris et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. Professeure émérite au Département de sociologie de l'UQAM, elle a laissé sa marque sur des générations d'étudiants et a reçu le prix Égalité Thérèse-Casgrain en 1989 pour son engagement envers l'égalité.

Elle qui a milité toute sa vie pour la laïcité, c'est aussi pour honorer sa mémoire que nous devons mener ce juste combat.

* * *

● (1405)

LE CENTENAIRE DE L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est le jour de l'Aviation royale canadienne sur la Colline du Parlement. C'est une occasion de souligner le travail incroyable de l'Aviation royale canadienne, ou ARC, à l'occasion de son centenaire.

Depuis 100 ans, les membres de l'ARC servent les Canadiens ici et partout dans le monde. Nous les remercions de leur incroyable dévouement envers le Canada. Les aviateurs de l'ARC ont participé à des missions dans le monde entier, notamment pendant la Se-

conde Guerre mondiale, la guerre froide et les opérations de l'OTAN et du NORAD.

Aujourd'hui, notre gouvernement réalise l'investissement le plus important dans l'ARC depuis la Seconde Guerre mondiale. L'ARC représente ce qu'il y a de mieux au Canada. Ses membres peuvent compter sur notre soutien indéfectible. Aujourd'hui et toujours, nous remercions tous les membres actuels et anciens de l'ARC. C'est grâce à eux que l'ARC jouit d'une réputation de professionnalisme, de dévouement et d'excellence.

Sic itur ad astra.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Monsieur le Président, le Canada est en difficulté. L'OCDE a calculé que, parmi près de 40 économies avancées, le Canada aura la pire croissance économique au cours de cette décennie et des trois prochaines.

Bien sûr, la solution des libéraux à tous les problèmes consiste à taxer et à taxer encore. L'augmentation de l'impôt sur les gains en capital est la ponction fiscale la plus récente des libéraux. Ils disent qu'elle ne touchera que 0,13 % des Canadiens, mais c'est le même gouvernement qui nous dit que le remboursement que les Canadiens reçoivent est supérieur à ce qu'ils paient au titre de la taxe sur le carbone. C'est ridicule.

À un moment où le Canada a désespérément besoin d'investissements, de croissance et d'innovateurs, le gouvernement les pousse vers la porte. Ce n'est pas la solution.

Un futur gouvernement conservateur fera en sorte que le travail redevienne payant. Nous célébrerons le succès au lieu de le diaboliser. Nous ouvrirons la voie à la prospérité et nous ferons tomber les obstacles qui anéantissent les rêves. Nous sommes du côté de l'espoir, de la croissance et de la prospérité, tandis que les libéraux sont du côté de la décrépitude, du déclin et de la pauvreté.

* * *

PRIX SUPER LOCKER

M. Vance Badawey (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, chaque mois, un élève de l'école Notre Dame, à Welland, reçoit le prix Super Locker. Cet honneur est décerné aux élèves qui posent de simples gestes de bonté à leur école et dans l'ensemble de leur collectivité.

Aujourd'hui, je suis fier de féliciter Samantha Calderon, Dezaray St Jean, Jose Palma Alfaro, Stacey Imotsikeme, Nicole Berry, Rachel Taylor, Anasofia Gonzalez, TJ Joseph, Serena Hounslow, Ava Menary et Luca Giancola, qui ont reçu le prix Super Locker cette année.

Ces élèves remarquables montrent à quel point il est important de s'entraider, de faire preuve de compassion et, surtout, de faire preuve de gentillesse et d'inspirer les autres à renforcer notre responsabilité citoyenne en nous fondant sur les valeurs que nous ont léguées les générations précédentes de Canadiens. Nous pouvons toujours avoir une influence positive, que ce soit par un sourire chaleureux, de petits gestes de générosité ou un mot d'encouragement.

Joignons-nous aux Fighting Irish pour féliciter ces élèves et réaffirmons notre engagement à répandre la gentillesse pour rendre le monde meilleur.

* * *

L'ANSE DE DARTMOUTH

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, Dartmouth, ma ville natale, est située à proximité du port d'Halifax, sur les rives de la magnifique anse de Dartmouth.

Il y a deux ans, un promoteur a présenté une demande pour utiliser l'anse de Dartmouth comme dépotoir de schiste pyritifère provenant de chantiers de construction afin de remplir une superficie de près de sept acres. Or, c'est un lieu où d'importantes recherches et activités maritimes sont menées et les données montrent clairement que les poissons et d'autres espèces foisonnent. Le conseiller municipal de ce secteur a dit très clairement que cette zone deviendrait un paysage lunaire où aucun développement ne pourrait être autorisé.

La population de Dartmouth a exprimé son désaccord. Nous continuons de dénoncer ces remblayages inutiles, car l'anse de Dartmouth n'est pas un dépotoir.

À l'heure actuelle, le promoteur menace de me poursuivre si je dénonce la situation. J'ai été élu pour représenter les gens de Dartmouth—Cole Harbour et être leur voix. J'ai le devoir de faire connaître leurs préoccupations à Ottawa, de défendre leurs intérêts, de me tenir debout et de parler haut et fort. L'anse de Dartmouth n'est pas une décharge pour les matières indésirables de qui que ce soit. Je ne me laisserai pas réduire au silence.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Monsieur le Président, alors que l'insécurité alimentaire monte en flèche et que des millions de personnes font la queue devant les banques alimentaires, le gouvernement propose une hausse punitive de l'impôt sur les gains en capital qui toucherait de manière disproportionnée les exploitations agricoles familiales et les petites entreprises. Selon les Producteurs de grains du Canada, cette hausse équivaldrait à une augmentation de 30 % de ce que les agriculteurs doivent payer à Ottawa lorsqu'ils transmettent leur entreprise familiale à leur fils ou à leur fille.

Les conservateurs se battent avec ardeur pour protéger les exploitations agricoles familiales, et nous avons notamment fait adopter le projet de loi C-208 au cours de la dernière législature, mais les libéraux tentent de le réduire à néant en augmentant l'impôt sur les gains en capital de façon punitive. C'est comme s'ils essayaient d'interdire les entreprises familiales. Si les familles n'ont plus les moyens de pratiquer l'agriculture, il en résultera une augmentation de l'agriculture industrielle et une hausse du coût des aliments.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de tuer les exploitations agricoles familiales alors que, tout ce qu'elles veulent, c'est mettre sur nos tables des aliments de haute qualité et abordables? Comment peut-on dire que c'est équitable?

Déclarations de députés

• (1410)

LA JOURNÉE NATIONALE CONTRE LA VIOLENCE LIÉE AUX ARMES À FEU

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Monsieur le Président, la violence liée aux armes à feu est un problème de santé publique qui touche le suicide, la violence fondée sur le sexe et les crimes commis avec des armes à feu.

Vendredi dernier était la Journée nationale contre la violence liée aux armes à feu. En 2022, j'ai travaillé avec John Wiggins, de l'organisation des Raptors de Toronto, en vue de désigner une journée pour honorer la mémoire des personnes tuées par la violence liée aux armes à feu et pour promouvoir les efforts visant à éliminer la violence liée aux armes à feu sous toutes ses formes.

L'an dernier, le premier ministre a déclaré que la Journée nationale contre la violence liée aux armes à feu serait célébrée au Canada le premier vendredi de juin. La même année, nous avons collaboré avec les Raptors de Toronto et de nombreux organismes communautaires qui militent pour la sécurité des collectivités et la lutte contre la violence liée aux armes à feu.

Cette année, j'ai organisé une table ronde avec les députés de Halton afin d'entendre le point de vue d'organismes locaux qui font de l'excellent travail auprès des jeunes de notre collectivité grâce au financement du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires. J'ai été heureuse de voir des députés et des organismes communautaires de partout au pays souligner la Journée nationale contre la violence liée aux armes à feu en organisant des activités de sensibilisation à ce problème.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Jeremy Patzer (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs et les petites entreprises constituent l'épine dorsale de l'économie canadienne, en particulier au sein des régions rurales. Le gouvernement néo-démocrate—libéral, après neuf ans au pouvoir, continue d'essayer par tous les moyens de diviser la population canadienne.

Le premier ministre a décidé de hausser à nouveau le fardeau fiscal des agriculteurs, alors que nous sommes en pleine crise du prix des aliments. Ce que les libéraux ne comprennent pas, c'est qu'après 40 ans passés dans une ferme familiale, le sang, la sueur et les larmes qu'il faut verser pour réussir n'ont rien à voir avec l'expérience socialiste que le premier ministre mène avec le NPD. Nos agriculteurs cherchent à répondre aux besoins de leur collectivité, et à nourrir un monde où règne la faim.

Développer une exploitation agricole ou démarrer une entreprise, c'est l'occasion d'offrir des emplois aux gens pour leur permettre de vivre dignement. J'ai parlé à Alan, un agriculteur de 74 ans qui cherche à vendre des terres agricoles pour sa retraite. En raison des changements proposés par les libéraux en matière de gains en capital, Alan va perdre plus de 500 000 dollars au moment de prendre sa retraite. Si les agriculteurs ne sont plus en mesure de léguer leur exploitation familiale, ce sont les grands conglomerats industriels multinationaux qui prendront le relais. C'est pourtant là ce que le premier ministre souhaite faire.

En quoi est-ce équitable pour la population canadienne?

Déclarations de députés

LA FISCALITÉ

Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC): Monsieur le Président, Liz Diachun, 93 ans, qui devra payer 40 000 \$ d'impôt sur ses gains en capital parce qu'elle essayait de faire don d'un terrain à son petit-fils et à sa fille, a un message pour le premier ministre. Elle n'est pas riche. Elle n'a pas 40 000 \$ à portée de main. Elle essaie d'aider sa famille. Elle aimerait savoir quelle banque prêterait 40 000 \$ à une personne de 93 ans.

Peter de Peterborough a également un message pour le premier ministre. Il veut savoir pourquoi les libéraux pensent qu'il est acceptable de modifier les règles qui régissent son régime de retraite. En 1986, il a acheté un immeuble de placement qui était censé financer sa retraite. Aujourd'hui, en raison de l'augmentation du taux d'imposition des gains en capital des libéraux, il n'a plus assez d'argent pour prendre sa retraite.

Les libéraux prétendent vouloir l'équité fiscale pour toutes les générations. En quoi est-ce équitable de démolir la retraite des Canadiens?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il y a 16 ans aujourd'hui, notre pays a vécu un moment sans précédent. Les dirigeants nationaux des organisations autochtones du Canada étaient présents à la Chambre pour recevoir les excuses officielles de l'ancien premier ministre et des chefs de tous les partis politiques. C'était une journée historique sans partisanerie où nous avons entendu des excuses adressées à 80 000 survivants pour les préjudices causés par plus d'un siècle de politiques canadiennes en matière de pensionnats pour enfants autochtones.

Les promesses faites ce jour-là constituaient un engagement à travailler ensemble à la réconciliation. Au fur et à mesure que les survivants âgés quittent ce monde, il est essentiel que nous gardions vivantes les promesses que nous leur avons faites, à eux, à leur famille et à leur communauté.

Pour marquer cette occasion, une habitante de ma circonscription, Marie Wilson, se trouve à Ottawa pour la sortie officielle de son livre *North to Nowhere: Song of a Truth and Reconciliation Commissioner*. En lisant ce livre, souvenons-nous des promesses solennelles faites par chacun de nos partis et renouvelons notre détermination à tenir ces promesses.

* * *

• (1415)

TED FARRON ET TED BOOMER

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, la circonscription que je représente avait deux champions du nom de Ted. Nous pleurons les décès de James Edward « Ted » Farron et de Ted Boomer, deux légendes de Windsor.

Ted Farron était depuis longtemps propriétaire d'une entreprise locale, Farron's Gourmet Butcher Shop, mais il était aussi connu dans le milieu de la boxe. Son épouse Michelle et lui ont soutenu d'innombrables causes, dont des centres de soins palliatifs et le recrutement de médecins. Il était l'un des quatre civils à avoir été nommé membre honoraire de l'association des pompiers. J'ai rencontré Ted pour la première fois lorsqu'il a embauché quelqu'un dans le cadre du programme de soutien à l'emploi dont je m'occupe.

Ted Boomer est synonyme du Bluesfest de Windsor, lui qui a fondé l'événement en 1995 et qui a attiré les meilleurs artistes à Windsor Essex pendant des décennies, notamment Ace Frehley de Kiss, Nazareth, Iggy Pop, Jeff Healy et Gord Downie, pour ne nommer que ceux-là. J'ai fait la connaissance de Ted lorsque sa femme Louise et lui ont déménagé le Bluesfest au centre-ville, apportant à la ville une renommée internationale.

Les deux Ted étaient des piliers de la collectivité, et ils manqueront à beaucoup de gens. J'offre mes condoléances à leur famille et à leurs amis, qui peuvent se consoler en sachant que leur héritage local survivra. Je sais que leur personnalité et leurs contributions continueront d'avoir une influence sur moi et sur bien d'autres.

* * *

[Français]

MAÉLI GRIGNON

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a de ces personnes qui n'ont de cesse de nous impressionner, et Maéli Grignon est l'une de celles-là. La voie qui se déroule devant elle dans le domaine de la science s'annonce couronnée de succès. À 15 ans seulement, elle a déjà obtenu un prix Technoscience ainsi qu'une bourse de l'Université de Montréal lors de sa dernière participation à la finale québécoise du concours Expo-sciences.

Son sujet de prédilection, ce n'est rien de moins que le fameux boson de Higgs, dont elle parle avec autant de passion que de pédagogie. C'est un honneur de l'avoir avec moi sur la Colline parlementaire aujourd'hui, accompagnée du porte-parole de l'Exposciences depuis déjà 10 ans, l'illusionniste Luc Langevin. Lui-même passionné de science et ayant poursuivi des études jusqu'au doctorat en biophotonique, il a été la muse de Maéli et l'a inspirée, toute jeune, à s'intéresser à la physique.

Je remercie M. Langevin de continuer à nous faire vivre à la fois la magie et la passion pour la science. Je souhaite à Maéli de visiter avant longtemps le CERN dont elle rêve, mais surtout que sa carrière, que je suivrai avec intérêt, soit exceptionnelle.

* * *

[Traduction]

LE PERSONNEL DE LA SANTÉ

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'une personne tombe malade et qu'elle a besoin de se faire soigner, que fait-elle? Elle va chez le médecin. Malheureusement, après neuf ans de la coûteuse coalition néo-démocrate—libérale, le Canada perd des médecins à un rythme alarmant. Les changements apportés à l'impôt sur les gains en capital ont de profondes répercussions sur le système de santé canadien, qui était déjà en difficulté, et la situation ne fait qu'empirer.

Selon l'Association médicale canadienne, il y a un risque réel que des médecins déjà à la limite de leur capacité quittent la profession ou réduisent leurs heures de travail en raison de la hausse du fardeau fiscal. Plus de six millions de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille, et en tant que personne qui vit dans une région rurale où il manque de professionnels de la santé, je peux dire que l'exode massif de médecins de famille, de dentistes et de chiropraticiens canadiens sera effrayant.

Questions orales

Les médecins ont mis en garde contre les répercussions d'une hausse d'impôt injustifiée et nuisible, mais on n'en a pas tenu compte. Ce sont les Canadiens ordinaires qui, parce qu'ils ne pourront plus obtenir un diagnostic ou un traitement, finiront par payer le prix de l'incompétence du gouvernement. Étant donné qu'il manque déjà 30 000 médecins de famille au Canada et que les départs se multiplient de jour en jour, il est clair que le gouvernement néo-démocrate—libéral n'en vaut tout simplement pas le coût.

* * *

FÉLICITATIONS À L'OCCASION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Monsieur le Président, par une fraîche journée de septembre, en 1993, mon grand-père, un homme profondément apolitique, m'avait emmené avec enthousiasme à un bureau de campagne. En nous approchant de l'entrée, il m'avait dit: « Souviens-toi de ce jour. Tu t'apprêtes à faire élire une femme qui montrera au Canada en quoi les réfugiés enrichissent la société et ce que nous, les ismaéliens, apporterons au Canada. » Nous étions au bureau de Mobina Jaffer. Même si elle n'a pas remporté cette élection, elle a par la suite été nommée à l'autre endroit, où elle est devenue comme il se doit une pionnière du Parlement.

Mobina Jaffer est une ardente défenseuse des droits des femmes et des enfants ainsi que des droits fondamentaux. Elle est fière d'être Africaine, fière d'être musulmane ismaélienne, fière d'être une mère, une fille, une grand-mère et une épouse, et fière d'être Canadienne. Tout au long de son mandat, la sénatrice Jaffer a cherché à améliorer la qualité de vie des autres, toujours avec humilité et dans la bonne humeur.

Alors que le mandat de la sénatrice Jaffer tire à sa fin et qu'elle se prépare à retourner en Colombie-Britannique, sa province qu'elle aime tant, je tiens à exprimer notre gratitude à son époux, Nuralla, à ses enfants et à sa famille, eux qui l'ont partagée avec le Canada. Je remercie la sénatrice de sa sagesse et de la gentillesse dont elle a fait preuve envers moi et envers tant d'autres. Elle a laissé sa marque dans notre pays en le rendant meilleur chaque jour. Durant sa carrière remarquable, Mobina Jaffer est un exemple qui a montré jour après jour en quoi les réfugiés enrichissent la société et ce que les ismaéliens, comme chacun d'entre nous, y apportent.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Français]

Le Président: Chers collègues, avant que nous commençons les questions orales, j'aimerais vous rappeler l'importance de vous assurer que votre oreillette est sur vos oreilles ou dans votre bureau.

[Traduction]

Ainsi, les conditions de travail seront le plus sécuritaires possible pour les interprètes.

* * *

*[Français]***LA FISCALITÉ**

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a neuf ans, le premier ministre nous a promis qu'il

allait faire des dépenses hors de contrôle, mais que ce serait un homme riche sur une colline qui paierait, et non la classe moyenne. Neuf ans plus tard, quelle est la réalité?

Neuf membres de la classe moyenne sur dix paient plus d'impôts. Les plus nantis ont doublé leur richesse nette, selon une vidéo que le premier ministre a publiée il y a quelques jours, et la majorité des jeunes de la classe moyenne ne peuvent même pas acheter une maison. Étant donné qu'il a déjà brisé cette promesse, pourquoi devrions-nous le croire maintenant?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, notre budget de 2024 s'ancre dans la priorité de créer de l'équité pour toutes les générations. Il s'agit entre autres de demander aux mieux nantis de payer un petit peu plus quand ils vendent des investissements extrêmement profitables. C'est avec ça que nous allons investir dans plus de logements pour les jeunes, plus de soins dentaires pour les aînés et plus de places en garderie pour les jeunes familles.

Nous sommes là pour aider ceux qui en ont besoin, mais le Parti conservateur vient d'annoncer qu'il va se ranger du côté des mieux nantis. Il ne va pas être là pour aider la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est exactement ce qu'il a dit il y a neuf ans, et le résultat, selon ses propres données publiées sur son compte Twitter, c'est que, depuis son arrivée au pouvoir, la richesse des plus riches a doublé en même temps que les impôts payés par la classe moyenne. Le coût du logement a aussi doublé. Pourquoi est-ce que, chaque fois qu'il promet d'augmenter les impôts que paient les riches, ce sont les pauvres et la classe moyenne qui finissent par payer la facture?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le même genre de justification que le Parti conservateur a donné en 2015 quand il a voté contre une hausse d'impôts pour le 1 % le mieux nanti pour les baisser pour la classe moyenne. C'est le même genre d'argument qu'il a donné pour voter contre l'Allocation canadienne pour enfants, qui a sorti des centaines de milliers d'enfants de la pauvreté.

Aujourd'hui, il se retrouve dans la même situation, à défendre des avantages pour les plus riches dans ce pays, pendant que nous en demandons un petit peu plus pour aider avec le logement pour les jeunes, pour aider les aînés avec des soins dentaires et pour bien d'autres choses.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a neuf ans, le premier ministre a promis qu'il pourrait dépenser sans compter et qu'un homme riche sur une quelconque colline allait payer la facture. La classe moyenne n'aurait pas à payer.

Quelles sont les conséquences? Selon le premier ministre, la valeur nette totale des Canadiens les plus riches a doublé depuis son arrivée au pouvoir. Pendant ce temps, 9 Canadiens de la classe moyenne sur 10 paient plus d'impôts. Le coût du logement a doublé, alors 76 % des jeunes de la classe moyenne croient qu'ils n'auront jamais les moyens d'accéder à la propriété. Deux millions de personnes font la file devant les banques alimentaires parce que leur salaire de classe moyenne ne leur suffit pas pour se nourrir.

Questions orales

Étant donné que le premier ministre a déjà rompu cette promesse-là au cours des neuf dernières années, pourquoi devrions-nous le croire cette fois-ci?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si n'y avait pas de répercussions concrètes sur les Canadiens, ce serait presque amusant de voir le chef conservateur faire des pieds et des mains pour tenter de se justifier de voter en faveur d'avantages dont profitent les Canadiens riches qui vendent des investissements très rentables.

Nous demandons aux Canadiens riches de payer un peu plus pour que nous soyons en mesure d'investir davantage dans le logement afin que les jeunes puissent bénéficier de perspectives aussi prometteuses que les générations précédentes. Au cours des 6 dernières semaines seulement, nous avons assuré des soins dentaires à plus de 200 000 aînés. Nous créons des places en garderie.

Nous défendons les intérêts des Canadiens. Les conservateurs, eux, défendent les intérêts des riches.

• (1425)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, depuis neuf ans, le premier ministre promet d'atteindre l'équité à coup d'impôts, d'emprunts et de dépenses, sauf que nous constatons aujourd'hui les conséquences réelles de ses promesses.

Selon des données de Statistique Canada qu'il a lui-même publiées, l'avoir net des Canadiens les plus riches a doublé depuis qu'il est premier ministre. Pourquoi? C'est parce qu'il alourdit continuellement le fardeau fiscal de la classe moyenne. Parmi les gens de la classe moyenne, neuf personnes sur dix paient maintenant plus de taxes et d'impôts qu'avant. La grande majorité des Canadiens et la totalité de la classe moyenne paient une taxe sur le carbone rehaussée. Les derniers alourdissements du fardeau fiscal des petites entreprises ont touché les plombiers et les électriciens, et non les riches.

Comment se fait-il que chaque fois que le premier ministre parle de la classe moyenne, celle-ci s'appauvrit?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, grâce à la Remise canadienne sur le carbone, notre programme de tarification de la pollution procure plus d'argent à 8 Canadiens sur 10 partout au pays. Aujourd'hui, tous les députés auront l'occasion de demander aux Canadiens les plus riches de payer un peu plus lorsqu'ils vendent des investissements extrêmement rentables. C'est ce que nous faisons de ce côté-ci de la Chambre.

Pendant que les conservateurs protègent l'avantage dont jouissent les Canadiens les plus riches, nous, nous investissons davantage dans le logement, nous investissons davantage dans les soins dentaires et nous investissons davantage dans les Canadiens qui ont besoin d'aide.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si le propriétaire d'une petite entreprise réalise des gains de placement, ne serait-ce que de 1 \$, il paiera un impôt plus élevé que ce que promet le premier ministre parce qu'aucune exemption n'est prévue pour les 300 000 petites entreprises.

Il est incroyable qu'en pleine pénurie de logements, il veuille imposer les constructeurs domiciliaires. En pleine pénurie dans le domaine de la santé, il veut chasser les médecins à coup d'impôt. En pleine crise alimentaire, il veut imposer les agriculteurs, et tandis que notre économie ralentit plus que toute autre économie du

G7, il souhaite imposer les petites entreprises, qui sont créatrices d'emplois.

N'est-ce pas là la définition de la folie?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, depuis huit semaines, c'est-à-dire depuis le dépôt du budget, les conservateurs se sont bien gardés de dire quoi que ce soit au sujet de notre augmentation du taux d'imposition des gains en capital. Pendant deux mois entiers, ils n'ont pas voulu en parler, mais aujourd'hui, alors qu'ils choisissent de voter au bénéfice des Canadiens les plus riches et au détriment des jeunes Canadiens qui ont besoin de plus de logements, des jeunes Canadiens qui ont besoin de davantage de répit et des personnes âgées qui ont besoin de soins dentaires, ils racontent n'importe quoi pour donner le change. La réalité, c'est qu'ils ont l'occasion de voter dans l'intérêt des Canadiens de la classe moyenne, mais qu'ils choisissent de voter contre.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a assez peu l'habitude d'écouter ou de lire ce que suggère la GRC. Cette fois-ci, la GRC dit ne pas avoir les outils pour faire face à la menace à la sécurité, à la paix sociale que représente le propos haineux. Elle n'a pas les outils pour faire son travail.

Évidemment, l'exception religieuse dans le Code criminel, qui permet de dire et d'inviter ouvertement à la violence, est un outil précieux pour les gens qui veulent, en effet, semer la violence.

Est-ce que le premier ministre est d'accord pour abroger l'exception religieuse du Code criminel?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les discours de haine et l'antisémitisme n'ont pas leur place au Canada.

Notre gouvernement combat le racisme et la haine comme aucun gouvernement ne l'a fait auparavant, avec le dépôt d'une loi sur les préjudices en ligne, avec le financement pour renforcer les mesures de protection pour les mosquées, les synagogues et les lieux de culte et avec notre plan pour criminaliser la négation de l'Holocauste.

Nous reconnaissons qu'il y a plus à faire. Nous allons continuer de travailler avec nos services de police et de renforcer les lois nécessaires pour assurer la protection de tous dans ce pays.

M. Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, voilà comment gaspiller 35 précieuses secondes.

Les rues de Montréal et d'autres villes au Québec et au Canada sont l'objet de manifestations et d'invitations ouvertes à la haine, lorsque ce n'est pas franchement à la violence. On y souhaite même l'extermination du peuple d'Israël.

Qu'est-ce que ça prend au premier ministre pour se mettre à protéger les citoyens dont il est responsable?

Questions orales

• (1430)

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ça fait des années que nous investissons pour créer plus de protection pour les mosquées, les synagogues, les lieux de culte et les centres communautaires. Nous allons continuer de travailler avec les corps policiers partout au pays pour protéger les gens. Nous allons faire cela, tout en soulignant à quel point c'est important que les Canadiens, tous les Canadiens, se souviennent de nos valeurs de respect, d'ouverture, de tolérance et d'acceptation.

Nous allons continuer d'être là pour permettre aux gens de manifester à l'intérieur du cadre de la loi et de la paix, mais aussi pour contrer les propos haineux et les appels à la violence.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, hier, les libéraux se sont enfin réveillés. Ils ont compris qu'il était injuste que le personnel infirmier et les charpentiers paient plus d'impôts que les milliardaires. De toute évidence, cela ne leur a pas posé de problème au cours des huit dernières années.

Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé les charpentiers et le personnel infirmier payer plus d'impôts que les milliardaires dans huit budgets consécutifs?

Une voix: Oh, oh!

Le Président: Je demande simplement au député de Cariboo—Prince George de ne pas intervenir tant que la présidence ne lui a pas donné la parole.

Le premier ministre a la parole.

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'une des toutes premières mesures que nous avons prises en 2015 a été d'augmenter les impôts du 1 % le plus riche et de les réduire pour la classe moyenne. Je vous rappelle que le NPD a voté contre cette mesure à l'époque. Cependant, nous proposons actuellement une mesure qui vise à demander aux Canadiens les plus riches, qui réalisent d'énormes profits lorsqu'ils vendent des investissements extrêmement rentables, de payer un peu plus d'impôts sur ces profits. De cette manière, nous pourrions investir dans plus de logements, dans plus de mesures d'aide aux aînés et dans toute une série de mesures qui rendront les choses plus équitables pour toutes les générations. Les conservateurs choisissent de voter contre cette mesure, et ils se rangent une fois de plus du côté des plus riches.

M. Jagmeet Singh (Burnaby-Sud, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre aurait pu faire cela il y a huit ans.

[Français]

Hier, les libéraux sont arrivés sur Terre. Ils ont réalisé qu'il était injuste que les infirmières paient plus d'impôt que les millionnaires, mais ce n'était pas injuste pour eux au cours des huit dernières années.

Pourquoi le premier ministre a-t-il forcé les infirmières à payer plus d'impôt que les millionnaires pendant huit budgets consécutifs?

Le très hon. Justin Trudeau (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle qu'en 2015, nous avons augmenté

l'impôt pour le 1 % le mieux nanti et nous l'avons diminué pour la classe moyenne. À l'époque, le NPD a voté contre ces mesures.

Nous luttons toujours pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. C'est pour ça que nous demandons aux mieux nantis, qui font de gros profits en vendant leurs investissements, d'en payer un peu plus pour qu'on puisse fournir du logement, des soins dentaires et plus de places en garderie pour les Canadiens qui en ont besoin.

Malheureusement, encore une fois, les conservateurs se rangent avec les mieux nantis contre les Canadiens de la classe moyenne.

[Traduction]

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, la ministre des Finances s'apprête à imposer aux Canadiens une autre taxe nuisible à l'emploi qui réduit les salaires et fait augmenter les prix, et elle veut nous faire croire aux plus récentes fabulations selon lesquelles tout le monde se porterait mieux si le premier ministre haussait de nouveau le fardeau fiscal. C'est ce qu'on entend depuis neuf ans. Voyons les résultats.

Le Canada est en voie de connaître sa pire baisse du niveau de vie en quarante ans. Neuf familles de la classe moyenne sur dix paient maintenant plus d'impôt sur le revenu, et les fonctionnaires de Statistique Canada affirment que, depuis 2015, les politiques libérales ont entraîné des pertes salariales de 4 200 \$ par travailleur au Canada.

Les huit derniers budgets des libéraux ont empiré la situation de la classe moyenne. Pourquoi devrait-on croire que la neuvième fois est la bonne?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, dans les huit dernières semaines, les conservateurs nous ont offert un spectacle peu édifiant en faisant toutes sortes de contorsions, en tergiversant et en se défilant à toutes les occasions. Maintenant, les conservateurs ne peuvent plus se défilier. Aujourd'hui, ils devaient choisir un camp, et nous voyons maintenant de quel côté ils se rangent. Les conservateurs s'opposent à l'équité. Ils pensent qu'une infirmière ou un plombier devrait payer plus d'impôt qu'un multimillionnaire. Les Canadiens nous regardent. Les Canadiens voient maintenant de quel côté se rangent les conservateurs.

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, voilà neuf ans que les Canadiens subissent les conséquences terribles des politiques économiques libérales. Que font maintenant les libéraux? Pour les jeunes Canadiens qui se démènent pour acheter leur première maison, les libéraux augmentent le fardeau fiscal des constructeurs d'habitations. Pour les familles qui ont à peine les moyens de faire l'épicerie et qui font la queue aux banques alimentaires, les libéraux augmentent le fardeau fiscal des agriculteurs qui produisent les aliments. Pour des milliers de Canadiens qui n'ont pas de médecin de famille depuis des années, les libéraux font fuir encore plus de médecins en imposant une nouvelle taxe sur les services médicaux. En quoi tout cela est-il juste?

Questions orales

• (1435)

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ne ménagent aucun effort pour faire semblant. Ils font des pieds et des mains pour prétendre qu'ils se soucient vraiment des travailleurs canadiens. Néanmoins, il y a un vote qui s'en vient plus tard aujourd'hui, et les conservateurs devront finalement choisir leur camp. Aujourd'hui, tous les députés devront choisir entre se ranger du côté du personnel infirmier, des plombiers ou des enseignants, ou du côté des multimillionnaires. La position des conservateurs est limpide: ils sont contre l'équité. Ils sont plutôt en faveur des riches lobbystes qui les conseillent.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens découvrent que plus ils travaillent, plus ils sont punis. L'incompétente ministre des Finances veut faire croire aux gens que ses mesures fiscales qui tuent l'emploi ne touchent que les très riches. Or, elles toucheront les médecins, les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises. Elles toucheront le propriétaire de restaurant, bien enraciné dans sa collectivité, qui loue son immeuble. Elles toucheront les gens de métier, comme les plombiers et les couvreurs, qui réinvestissent dans leur entreprise et leur équipement, et qui veulent un jour arrêter de travailler. La ministre des Finances alourdit leur fardeau fiscal au nom de l'équité parce qu'elle a dépensé tout l'argent qu'elle leur a déjà pris. En quoi est-ce équitable?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, une chose qui est quand même étonnante, c'est que les conservateurs, après avoir été muets ou, pourrait-on dire, soumis à une loi du silence pendant huit semaines, se sont enfin découverts une certaine ferveur pour la question. N'est-ce pas étonnant que, lorsqu'ils ont l'occasion de se ranger du côté des plombiers et du personnel infirmier ou de leurs amis lobbystes multimillionnaires, les conservateurs choisissent de voter contre l'équité? Les Canadiens nous regardent.

Mme Melissa Lantsman (Thornhill, PCC): Monsieur le Président, la réponse prouve encore une fois que la ministre ne lit pas ses propres notes d'information. Quand le propriétaire d'une petite entreprise prend sa retraite et vend ses actifs, la ministre veut s'emparer d'une plus grande partie de la somme qu'il reçoit en paiement parce qu'elle n'a pas été capable de contrôler ses propres dépenses.

Les libéraux qualifient ces gens de riches. Ce sont des gens comme mon propre père. S'il était en vie aujourd'hui, il se retrouverait le bec dans l'eau pendant sa retraite, pendant les années où ces revenus sont les plus nécessaires. Il a d'abord été chauffeur de taxi au Canada, puis il a investi, année après année, dans une petite entreprise, une société personnelle, parce qu'il n'avait pas de régime de retraite.

Comment peut-on dire que tout cela est équitable?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont beau se tortiller, mettre du rouge à lèvres à un cochon est vraiment difficile. C'est exactement ce qu'ils essaient de faire aujourd'hui.

Les conservateurs ont été incapables, quand cela comptait vraiment, de se ranger du côté des travailleurs. Ils n'ont pas été capables de voter pour l'équité, de voter pour les infirmières, pour les plombiers, et maintenant, ils refusent d'assumer la responsabilité de ce choix. Cependant, nous ne les laisserons pas faire. Nous sommes en faveur de l'équité, contrairement à eux.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, l'intrépide ministre des Finances casse-cou a dévoilé son plus récent stratagème destructeur d'emplois pour arnaquer les Canadiens de la classe moyenne et financer son incompétence. Les nouveaux arrivants tels que ma famille sont venus ici pour le rêve canadien, possédant bien peu, travaillant dur, épargnant leurs modestes gains pour démarrer une petite entreprise. Elle les traite de fraudeurs du fisc et dénigre leur réussite. Cette hausse de l'impôt sur les gains en capital va anéantir le travail de toute une vie et détruire des emplois. Je suppose qu'ils pourront tout sauver en annulant leur abonnement à Disney+.

Avant qu'elle se sauve à nouveau du microphone, la ministre peut-elle nous dire si elle estime juste de s'attaquer ainsi aux petites entreprises?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, depuis huit semaines, les conservateurs tergiversent, perdent du temps et tentent de détourner l'attention. Ils ne savent plus où se mettre. Ils sont très mal à l'aise parce qu'ils reconnaissent qu'ils ont un choix important à faire: défendre l'intérêt des travailleurs, des Canadiens qui vivent d'un chèque de paie à l'autre, ou défendre l'intérêt des multimillionnaires.

Aujourd'hui, nous savons dans quel camp ils se rangent. Nous votons en faveur de l'équité, et comme nous savions depuis toujours qu'ils le feraient, les conservateurs votent contre.

M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC): Monsieur le Président, la ministre et le chef du NPD peuvent faire autant de séances photo à vélo qu'ils veulent, ils représentent la gauche caviar qui prend l'argent de la classe moyenne et le verse à leurs riches amis proches du parti, à leurs copains élitistes de Bay Street et à la bureaucratie hypertrophiée. Cette augmentation de taxe fait disparaître des emplois, diabolise ceux qui réussissent et punit les petites entreprises et leurs employés. C'est pour cette raison que le PIB par habitant au Canada est en chute libre et que les Canadiens sont pauvres.

Avant de dépenser un autre milliard de dollars la semaine prochaine pour le service de la dette, la ministre peut-elle nous dire si cette mesure est équitable?

• (1440)

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais lire une citation tirée des débats de la Chambre des communes: « La montée en flèche des gains en capital [...] a enrichi davantage les riches et créé une sorte d'économie féodale aristocratique ». Les députés savent-ils de qui sont ces paroles? Ce sont les paroles du député de Carleton. Aujourd'hui, il amènera son parti à voter pour que ces gains soient encore plus monstrueux en votant en faveur de cette économie féodale aristocratique.

Quand nous proposons des mesures pour l'équité, les conservateurs votent contre.

Questions orales

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la coalition Sauvons l'ACIC nous apprenait dans une lettre ouverte que l'ONF a décidé de moderniser son programme d'aide au cinéma indépendant. Moderniser, cela devrait vouloir dire améliorer. Malheureusement, on est bien loin de cela.

Avant, pour avoir accès aux salles de montage de l'ONF, il y avait deux conditions: être un cinéaste et avoir un projet financé par une institution publique.

L'ONF imposerait trois nouvelles conditions, dont se plier à sa ligne éditoriale. Quand une société d'État veut imposer un message, cela s'appelle de la propagande.

La ministre va-t-elle laisser passer cela?

L'hon. Pascale St-Onge (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis bien consciente que l'ONF regarde présentement son programme qui soutient les producteurs indépendants.

Ils ont un mandat qui est clair: soutenir les producteurs indépendants dans toute la diversité, y compris le français. Je vais m'assurer qu'ils continuent de respecter leur mandat.

J'invite les producteurs à faire part de leurs préoccupations à la direction de l'ONF, qui est indépendant et qui va prendre les décisions en conséquence.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, Pierre Perrault, Norman McLaren, Léa Pool, Micheline Lanctôt, Denys Arcand, Pierre Falardeau, Denis Villeneuve: tous ces cinéastes québécois ont pu bénéficier de l'ONF, véritable laboratoire pour notre cinéma indépendant et audacieux.

Il y a fort à parier qu'aucun ne correspondrait aujourd'hui à la ligne éditoriale de l'ONF. Surtout, aucun n'accepterait de se soumettre à une ligne éditoriale.

On sait que l'ONF est indépendant. La ministre n'a pas besoin de nous le rappeler. Or, nous pensions que notre cinéma était lui aussi indépendant.

La ministre peut-elle rappeler à l'ordre l'ONF pour qu'il lâche nos cinéastes avec ses critères idéologiques?

L'hon. Pascale St-Onge (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, au cours des années, nous avons toujours soutenu l'ONF, entre autres parce que nous avons à quel point cela est important pour faire naître la relève en cinéma au Québec et au Canada.

D'ailleurs, tous les noms que mon collègue a nommés soulignent à quel point on a du talent, de la diversité et de la qualité ici, au Québec et au Canada. Nous allons donc continuer de les soutenir. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons augmenté à peu près tous les budgets en culture. C'est parce que nous savons à quel point c'est important.

Nous le faisons parce que nous croyons dans nos talents, nous croyons dans l'importance de la culture. Nous allons continuer de le faire.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, le programme d'Aide au cinéma indépendant du Canada fonctionnait bien. Personne ne s'en plaignait, mais il manquait un

peu trop de contraintes au goût de l'ONF. C'est comme cela partout maintenant avec les sociétés d'État.

Laisser les artistes être des artistes n'est plus une option, il faut croire. Il faut leur dire qui être, quoi penser, comment s'exprimer, sur quels enjeux. Il faut les formater, les mettre dans des cases, tout le temps.

Le cas de l'ONF est inquiétant. C'est normal que le milieu culturel se mobilise et s'insurge.

De quel côté sera la ministre: du côté de l'art ou du côté de la propagande d'État?

• (1445)

L'hon. Pascale St-Onge (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je salue le travail des producteurs de la coalition et de tous ceux au Québec qui se lèvent continuellement pour demander aux institutions de les soutenir de façon adéquate.

Au gouvernement, nous sommes à l'écoute. Nous l'avons démontré budget après budget depuis 2015 en instaurant de nouveaux soutiens, notamment du côté de Téléfilm Canada. Nous soutenons l'ONF et nous avons ajouté de l'argent dans le Fonds des médias du Canada. Tout cela, c'est pour nous assurer qu'il y a de la diversité en matière de contenu, qu'il y a la capacité pour les producteurs d'amener leur talent à nos écrans et de faire rayonner le Québec et le Canada partout dans le monde.

Nous allons continuer d'être là pour notre industrie culturelle.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stephen Ellis (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, le médecin moyen s'est endetté de 300 000 \$ pour ses études en médecine, et l'Ontario Medical Association a déclaré que la dernière ponction fiscale du gouvernement néo-démocrate—libéral exercerait encore plus de pressions sur la viabilité et la durabilité d'un système fragile et qu'elle pourrait forcer les médecins à cesser d'exercer et dissuader les nouveaux diplômés d'exercer au Canada.

Les Canadiens sont en pleine crise des soins de santé. Pourquoi la ministre des Finances fait-elle en sorte qu'il soit plus difficile pour les Canadiens de trouver un médecin de famille?

L'hon. Mark Holland (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le porte-parole de sa première question en près d'un an sur la crise des soins de santé au pays. Je peux lui dire qu'il est extrêmement important que les infirmières, les médecins et tout le monde aient le même taux d'imposition. Nous voulons que ce soit équitable. Nous avons fait des investissements essentiels dans chaque province et territoire de l'ordre de 200 milliards de dollars. Cependant, pour faire ces investissements dans notre système de santé, il nous faut un régime fiscal juste et équitable. Nous le faisons précisément pour pouvoir faire les investissements et ne pas subir les compressions que nous verrions sous les conservateurs.

Questions orales

M. Stephen Ellis (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, toutes les semaines, je parle avec des Canadiens qui n'ont pas de médecin de famille. En quoi est-ce juste? Les aînés, les Canadiens souffrant d'une maladie chronique, les Canadiens aux prises avec des problèmes de santé mentale, les enfants atteints d'un cancer: aucun d'entre eux n'arrive à accéder au système de santé. En quoi est-ce juste? L'Association médicale canadienne affirme que la situation va s'aggraver et que l'impôt en question va mettre en péril les efforts de rétention et de recrutement de médecins.

Comme les médecins quittent le pays en masse, combien de Canadiens vont être privés de soins à cause de cette ponction fiscale des néo-démocrates—libéraux?

L'hon. Mark Holland (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, un régime fiscal juste et équitable ne menacera pas notre système de santé. Ce qui va menacer notre système de santé, c'est l'élimination des soins dentaires pour les aînés, l'élimination de l'assurance-médicaments et les compressions dans la santé, ce qui correspond exactement au bilan des conservateurs. En collaboration avec les provinces et les territoires, nous sommes parvenus à prévoir pour 200 milliards de dollars d'investissements au cours des 10 prochaines années. Or, les compressions des conservateurs mettront directement en péril ces investissements. Je trouve d'ailleurs curieux que le seul temps où les conservateurs ont posé des questions sur la santé à la Chambre, c'est après que nous avons commencé à parler d'équité et de la nécessité pour chacun de payer sa juste part.

[Français]

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, après neuf ans de ce premier ministre, plus de 2,3 millions de personnes sont sans médecin de famille au Québec. Serge Gagné, un retraité, a déclaré ceci au *Journal de Montréal*: « On m'a dit: "Tu n'as pas d'affaires ici, tu n'as pas de médecin de famille". »

L'Association médicale canadienne est claire. Elle indique que, en pleine pénurie de médecins, « ces changements pourraient compromettre les efforts déployés partout au Canada pour recruter et maintenir en poste des effectifs de la santé hautement qualifiés. »

Combien de familles, de mères et d'aînés seront privés d'un médecin par ce premier ministre parce que les médecins auront choisi d'aller pratiquer ailleurs?

En quoi est-ce juste pour M. Gagné?

L'hon. Mark Holland (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, pour la première fois, le Parti conservateur pose des questions sur notre système de santé. C'est très intéressant pour moi, parce que, ce qui menace notre système de santé, ce n'est pas un système juste et équitable, c'est vraiment les coûts. Les conservateurs veulent supprimer des investissements majeurs dans les soins dentaires, dans l'assurance-médicaments et dans les ententes avec chaque province et territoire.

Nous devons continuer d'investir dans notre système de santé.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Luc Berthold (Mégantic—L'Érable, PCC): Monsieur le Président, après neuf ans de ce premier ministre, les agriculteurs du Québec crient au secours. Les agriculteurs canadiens sont clairs, ils disent qu'en augmentant le taux d'inclusion des gains en capital au deux tiers, nous mettons en péril le succès de véritables transferts

intergénérationnels d'exploitation agricole à de jeunes agriculteurs partout au Canada.

Le premier ministre veut taxer les fermiers en pleine crise du prix de la nourriture. Le premier ministre veut mettre en péril l'avenir de l'agriculture en région.

En quoi cela est-il juste pour les générations d'agriculteurs à venir?

• (1450)

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en tant que fille d'un producteur agricole, je comprends la situation de nos producteurs agricoles.

Je veux souligner que nous avons augmenté l'exemption cumulative pour les producteurs agricoles. Je veux aussi souligner que le Québec a eu un choix, et le ministre des Finances du Québec a décidé de suivre l'exemple du fédéral relativement aux gains en capital parce que le Québec a besoin de revenus, par exemple pour les soins de santé.

LE LOGEMENT

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, Jean-René Patry a 80 ans. Il a travaillé toute sa vie et il travaille encore, mais, là, il commence à être fatigué. Il travaille, mais il doit vivre dans sa fourgonnette. Avec sa pension et ses « jobines », il n'est plus capable de se payer un appartement à Montréal. Tout ça, c'est parce que les libéraux et les conservateurs ont laissé le logement dans les mains des spéculateurs. M. Patry sait très bien ce qu'il faut: des logements sociaux, puis au plus vite. Il y a des milliers de personnes comme ça qui ne sont plus capables de se loger.

Qu'est-ce que le ministre du Logement a à dire à tous les M. Patry du Québec et du Canada?

L'hon. Soraya Martínez Ferrada (ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ce que je vais dire à M. Patry, c'est qu'aujourd'hui est un jour historique. Aujourd'hui, nous allons mettre en place des mesures fiscales qui vont justement lui assurer l'équité, qui vont nous permettre d'investir dans le logement, d'investir dans les soins et les médicaments. J'espère que le NPD va nous suivre.

Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est de nous assurer que nous allons demander aux multimillionnaires d'en faire un peu plus pour justement aider M. Patry.

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Bonita Zarrillo (Port Moody—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, plus de un million de Canadiens handicapés n'ont pas les moyens de s'offrir le strict nécessaire. Ils n'ont pas les moyens de payer leur épicerie, leur logement et leurs médicaments.

Les libéraux ont promis que la nouvelle Prestation canadienne pour les personnes handicapées sortirait les Canadiens handicapés de la pauvreté. Or, ce n'est pas le cas. Les 200 \$ qu'elle représente sont bien loin de constituer un revenu adéquat.

Questions orales

La ministre des Finances admettra-t-elle que les libéraux ont raté le lancement de cette prestation, écouterait-elle la rétroaction du milieu et réparera-t-elle ce gâchis?

[Français]

M. Sameer Zuberi (secrétaire parlementaire de la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de sa question.

[Traduction]

C'est le gouvernement actuel qui a instauré la prestation pour les personnes handicapées. C'est nous qui avons prévu les fonds nécessaires à cette prestation dans le budget, ce qui représente non moins de 6 milliards de dollars. Cette prestation viendra en aide à 600 000 Canadiens.

Il s'agit d'un moment très important pour les Canadiens, pour le gouvernement et pour nous tous qui travaillons ensemble. Je remercie tous les gens qui militent pour cette cause et qui ont travaillé à concrétiser la prestation. Nous bâtissons un Canada plus juste et plus inclusif.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Iqwinder Gaheer (Mississauga—Malton, Lib.): Monsieur le Président, les familles canadiennes savent que le gouvernement libéral est là pour les soutenir quand elles ont besoin d'aide.

Les programmes gouvernementaux, comme les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour et le régime d'assurance-médicaments, qui facilite le paiement des contraceptifs, ont permis à un nombre record de femmes d'entrer sur le marché du travail. C'est énorme pour les familles canadiennes et pour l'économie du pays.

La ministre de la Famille peut-elle informer la Chambre de ce que nous allons faire pour faire fond sur ces progrès et accroître l'équité entre les générations?

L'hon. Jenna Sudds (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes fiers des programmes que nous avons mis en place pour aider les familles canadiennes à améliorer leur sort. Pour que toutes les générations bénéficient de chances équitables, il faut que les Canadiens les plus fortunés paient un peu plus. Il faut que le régime fiscal canadien soit équitable.

Aujourd'hui, les conservateurs expriment ouvertement leur rejet de l'équité. Ils préféreraient qu'on élimine les services de garde à 10 \$ par jour, qu'on élimine le programme national d'alimentation dans les écoles et qu'on élimine le régime de soins dentaires, dont bénéficient les gens qui en ont besoin. Vraiment, ce n'est pas du tout équitable pour les Canadiens.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, en portant de 50 % à 67 % le taux d'inclusion des gains en capital, les libéraux s'en prennent directement aux familles agricoles canadiennes.

Les libéraux prétendent que cette mesure n'affectera que les ultra-riches, mais ce n'est pas vrai. Elle aura une incidence sur les exploitations agricoles familiales, notamment sur les jeunes agricul-

teurs qui tentent de reprendre la ferme familiale. L'exploitation céréalière moyenne dépassera facilement le taux d'exemption à vie.

Cette hausse d'impôt est injuste et elle mettra en péril la viabilité économique des familles agricoles et des régions rurales. Le premier ministre cessera-t-il de s'en prendre aux fermes familiales qui essaient simplement de mettre de la nourriture sur nos tables?

● (1455)

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, il importe de noter que lorsque mon collègue et son parti étaient au pouvoir, ils ont réduit de 500 millions de dollars le budget du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ils ont réduit de 200 millions de dollars le programme de gestion des risques de l'entreprise. Voici la question que je me pose: combien d'autres coupes feriez-vous si vous en aviez la possibilité?

J'assure aux Canadiens que nous avons rétabli le financement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et que nous avons rétabli le financement du programme de gestion des risques de l'entreprise. Bref, nous continuerons à soutenir les agriculteurs du Canada, comme nous le faisons depuis toujours.

Le Président: Je rappelle au ministre que les questions doivent bien entendu être adressées à la présidence. C'est la meilleure façon de procéder.

M. John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture ne sait toujours pas qu'il y aura un changement au taux d'inclusion des gains en capital qui aura une incidence sur les agriculteurs canadiens. Ce n'est pas rassurant.

Jour après jour, les agriculteurs travaillent à la sueur de leur front pour nourrir les Canadiens. Tout ce que fera cette modification fiscale, c'est nourrir l'appareil gouvernemental obèse des libéraux. Les libéraux disent que c'est une question d'équité, sauf que c'est injuste pour les jeunes agriculteurs. Dès que ces derniers achètent l'entreprise familiale, ils croulent sous des millions de dollars de dettes.

C'est un cadeau aux ultra-riches, qui achèteront des terres agricoles familiales pour les transformer en gigantesques multinationales agricoles industrielles. Le premier ministre admettra-t-il qu'il ne s'agit pas d'une ponction fiscale qui cible les ultra-riches, mais bien d'une atteinte à la survie même des fermes familiales?

L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le Parti conservateur affiche un certain bilan pour les neuf dernières années. On lui a demandé de voter pour la réduction des impôts de la classe moyenne. Qu'a-t-il répondu? Non. On lui a demandé d'approuver l'Allocation canadienne pour enfants. Qu'a-t-il répondu? Non. On lui a demandé de voter pour les garderies, l'assurance-médicaments et les soins dentaires. Qu'a-t-il répondu? Non.

Quand les Canadiens s'attendent à ce que le Parti conservateur défende leurs intérêts, il ne le fait pas. Pourquoi?

Le Président: Je rappelle à tous les députés ministériels, ainsi qu'à tous les députés en général, qu'il est interdit de scander des mots à la Chambre.

Le député de South Shore—St. Margarets a la parole.

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Monsieur le Président, les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse pêchent notre nourriture, au péril de leur vie en hiver.

Questions orales

Des vagues s'abattent sur eux, ils pêchent dans des blizzards et en haute mer, et ils risquent leur vie pendant 40 ans afin de pouvoir prendre leur retraite grâce à leurs maigres économies, ainsi qu'à la vente de leur bateau et de leur permis. La dernière ponction fiscale néo-démocrate—libérale imposée aux pêcheurs consiste à augmenter massivement la taxe sur la vente de leur permis, de leur bateau et de leur équipement, même après l'exemption relative à la pêche.

Pourquoi les néo-démocrates—libéraux pensent-ils qu'il est juste de priver les pêcheurs d'une retraite digne et honnête?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour important pour les Canadiens, car, après huit semaines de tergiversations et de faux-fuyants tout à fait indignes de la part des conservateurs, ceux-ci ont enfin montré leur vrai visage. Nous connaissons maintenant leur position réelle. Ils ont eu l'occasion de se ranger du côté des plombiers, des soudeurs, des infirmiers et des enseignants, mais ils ont décidé que les multimillionnaires devraient payer moins d'impôt que les travailleurs canadiens. C'est simplement...

Le Président: Le député de South Shore—St. Margarets a la parole.

M. Rick Perkins (South Shore—St. Margarets, PCC): Monsieur le Président, tout ce que fait la ministre libérale, c'est imposer aux pêcheurs des impôts qui les privent de leur retraite. Mme J. et son époux sont originaires de la Nouvelle-Écosse et ont travaillé pendant 50 ans pour bâtir leur entreprise d'achat de homards et de poissons. Ils ont vendu leur entreprise afin de se doter de modestes revenus de retraite en investissant le produit de la vente, ce qui leur a permis de vivre une retraite modeste.

Ils ont déjà payé leur juste part d'impôts, mais les libéraux veulent en prélever davantage sur leurs revenus de retraite.

Pourquoi le premier ministre pense-t-il qu'il est juste de priver une veuve de 85 ans d'une retraite digne et de ses revenus de retraite durement gagnés?

• (1500)

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà établi aujourd'hui, enfin, que les conservateurs sont contre les parents et qu'ils s'opposent à ce qu'un infirmier ou un soudeur paie un taux d'imposition équitable. Ils veulent qu'un infirmier ou un soudeur paie plus d'impôts qu'un multimillionnaire.

Que disent encore les conservateurs? Ils disent qu'ils vont couper, couper, couper. Ils vont supprimer le régime de soins dentaires qui fournit des soins aux habitants du Canada atlantique. Ils vont supprimer le système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Ils vont supprimer le régime d'assurance-médicaments.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, les agriculteurs ont vécu des récoltes désastreuses l'an dernier, entre autres, à cause des catastrophes naturelles. La semaine dernière, ils se sont enfin entendus avec Québec pour des compensations et ils ont dit haut et fort que c'était maintenant au tour d'Ottawa.

Justement, les représentants des producteurs maraîchers sont en ville aujourd'hui. Ils ont rencontré le ministre ce matin pour lui rappeler qu'ils existent et qu'ils méritent d'être soutenus. Ça fait bientôt un an qu'ils exigent que le fédéral offre une aide d'urgence.

Quand le ministre va-t-il enfin les écouter et déclencher Agri-relance?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de mon collègue. Il sait que je suis également pré-occupé. J'ai bel et bien rencontré les agriculteurs et je remercie le député du travail qu'il a fait avec eux, mais il sait très bien qu'Agri-relance est un effort conjoint du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux de tout le pays.

Je peux dire à la Chambre que nous collaborons étroitement avec le gouvernement du Québec et que les choses progressent bien. Je sais que les agriculteurs ont besoin d'argent, et nous travaillerons aussi rapidement que possible en nous assurant de suivre les procédures appropriées pour que les fonds leur soient versés le plus vite possible.

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, alors que MétéoMédia annonce un autre été à haut risque de catastrophes naturelles, le fédéral n'a toujours rien fait pour compenser celles de l'an dernier. Ça ne part pas bien.

Quel est le résultat? Une ferme sur cinq est incapable de payer ses dettes. Une ferme sur dix veut mettre la clé sous la porte d'ici un an. Alors, l'aide d'urgence, ça presse. Ça fait bientôt un an que les producteurs interpellent Ottawa. Ça fait sept mois que Québec a demandé le déclenchement du programme.

Le ministre va-t-il enfin déclencher Agri-relance maintenant?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et je comprends ses préoccupations. Je suis tout à fait conscient que les agriculteurs ont besoin de fonds le plus rapidement possible. Toutefois, il y a une procédure à suivre. Je pense que mon collègue sait très bien que nous suivons cette procédure avec le gouvernement du Québec, et, dès que je le pourrai et que la demande sera approuvée, je veillerai à ce que les fonds soient versés le plus rapidement possible aux agriculteurs, car ils en ont grandement besoin.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, alors que nous sommes en pleine crise du logement, la ministre des Finances libérale ne fait qu'empirer les choses.

Le nouvel impôt sur les gains en capital fera disparaître les investissements au pays en plus d'augmenter les coûts pour les personnes qui fournissent des logements. Selon les spécialistes du domaine locatif, cette hausse d'impôt aurait des conséquences désastreuses à court, à moyen et à long terme et elle pourrait nuire à la viabilité des investissements à long terme. Cela aura pour effet de réduire le nombre de logements à louer et d'augmenter les coûts pour les locataires.

Questions orales

Le coût moyen d'un loyer a déjà atteint un sommet historique. En quoi est-il juste que les libéraux freinent la construction de nouveaux logements alors que les Canadiens ont à peine les moyens de se loger?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que le chef du parti de la députée a fait construire sept logements abordables lorsqu'il était responsable du dossier du logement. Rappelons aussi que le plan des conservateurs en matière de logement alourdirait le fardeau fiscal des constructeurs d'habitations. Gardons aussi à l'esprit que le parti d'en face prône les compressions, encore et encore. Il va sabrer dans les soins dentaires et l'assurance-médicaments. Il va sabrer dans l'éducation préscolaire et les garderies.

• (1505)

Mme Tracy Gray (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, la députée a perdu toute crédibilité auprès des Canadiens. Un impôt destructeur d'emplois dans les domaines de la santé, du logement, de l'agriculture et dans les petites entreprises est la dernière chose dont les Canadiens ont besoin en cette période de crise du coût de la vie.

Le nouvel impôt ne contribuera pas à faire construire des logements, car il découragera l'investissement dans la construction de logements locatifs. Richard Lyall, un spécialiste en matière de construction résidentielle, affirme qu'il est « impossible » que les libéraux atteignent leurs propres objectifs en matière de logements.

Les mises en chantier sont en baisse et la nouvelle hausse d'impôt ne fera qu'empirer les choses. Le premier ministre n'en vaut pas le coût. Comment est-il juste que les libéraux augmentent les impôts alors que les mises en chantier sont en baisse?

M. Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, Lib.): Monsieur le Président, la députée parle de crédibilité, mais je souligne respectueusement qu'elle était présente à la réunion du comité de la Chambre des communes responsable du logement lorsqu'un spécialiste du secteur du logement locatif a déclaré que la position de son parti, qui est contre l'élimination de la TPS sur la construction de logements locatifs, est totalement irresponsable. De plus, la députée a voté contre un financement de 32 millions de dollars visant à encourager des changements de zonage qui conduiront à la construction de 200 000 logements au cours des 10 prochaines années à Kelowna, sa collectivité.

Voilà ce que fait le Parti conservateur: ses députés relèvent des problèmes, mais n'offrent jamais de solutions.

[Français]

Mme Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, après neuf ans de ce gouvernement libéral, le coût du loyer est de plus en plus élevé et les logements abordables sont de plus en plus rares.

Les Canadiens sont en détresse et voilà que le premier ministre veut empirer la situation en ajoutant une taxe sur le logement. La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec affirme que l'adoption de cette mesure entraînerait « un effet haussier sur les loyers, ce qui est définitivement à éviter dans le contexte actuel ».

Ce premier ministre veut augmenter les taxes sur le logement en pleine crise du logement. Comment est-ce possible?

L'hon. Soraya Martinez Ferrada (ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement écono-

mique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles pour ma collègue d'en face. Ce matin, Statistique Canada a indiqué que le mois d'avril était le mois durant lequel on avait accordé le plus grand nombre de nouveaux permis de construction: 22 600 nouveaux permis ont été accordés en un seul mois. En effet, 22 600, c'est beaucoup plus que 6.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous savons que les pays qui créent de grandes inégalités entre les riches et les pauvres échouent. Que ce soit les services de garde, l'Allocation canadienne pour enfants, les soins dentaires, le logement abordable, etc., nous sommes là pour soutenir ceux et celles qui en ont besoin. Au Canada, nous mettons en place un système fiscal plus équitable pour toutes les générations.

La ministre peut-elle nous dire ce que notre gouvernement fait pour renforcer notre filet social qui profite à tous les Canadiens?

L'hon. Soraya Martinez Ferrada (ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ça n'a aucun bon sens qu'une infirmière ait un taux d'imposition plus élevé qu'un multimillionnaire. Actuellement, c'est ça, la réalité.

Nous avons le devoir d'assurer l'équité. En augmentant l'impôt sur le gain en capital, nous allons investir plus en logement, plus en médicaments, plus pour le filet social.

Aujourd'hui, il est clair que l'autre côté de la Chambre a choisi un camp, celui des multimillionnaires.

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont prêts à n'importe quoi pour faire croire aux gens qu'ils sont du côté de la classe moyenne, mais les gens ne sont pas dupes, après neuf ans de politiques insensées qui ont augmenté les inégalités.

Maintenant, ils sont rendus à s'attaquer aux morts et aux familles en deuil avec la mesure d'imposition fédérale sur le gain en capital. On parle ici d'une hausse d'impôt sur les héritages.

Les libéraux sont-ils si désespérés qu'ils sont prêts à taxer les morts et ceux qui sont en deuil?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour important pour les Canadiens et les Canadiennes. Aujourd'hui, chaque député doit faire son choix. Chacun et chacune de nous doit décider s'il est pour l'équité, s'il pense qu'une infirmière doit payer moins d'impôts qu'un multimillionnaire. Dans notre parti, nous savons ce que nous pensons.

Aujourd'hui, les Canadiens savent aussi ce que pensent les conservateurs. Ils sont contre l'équité. Ils sont pour les multimillionnaires.

• (1510)

M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, nous avons fait notre choix.

Questions orales

Notre choix, c'est d'aller vers les personnes plus âgées qui pensent à leurs enfants, qui veulent leur laisser un héritage qui a de l'allure. Là, ces gens voient des mesures fiscales qui vont faire que l'impôt va manger l'héritage. Ils vont en laisser moins à leurs enfants. Ça, c'est une position que nous n'acceptons pas.

Est-ce que la ministre des Finances peut expliquer pourquoi les héritages des gens qui vont nous quitter bientôt vont être amputés par l'impôt du gouvernement fédéral?

L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, depuis mes neuf ans à la Chambre et j'ose dire depuis les 20 ans que le chef de l'opposition occupe son fauteuil à la Chambre sans rien faire d'autre, les conservateurs ont voté contre les baisses d'impôt pour la classe moyenne, contre l'Allocation canadienne pour enfants, contre le financement pour les garderies, contre les soins dentaires et contre l'assurance-médicaments.

Chaque fois que les Canadiens demandent aux conservateurs de se tenir debout pour eux, ils restent assis.

[Traduction]

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs, les pêcheurs, les familles et les médecins seront tous touchés par cet impôt. Soit le gouvernement ne le savait pas, soit il s'en fichait. Si le gouvernement avait pris le temps de poser la question à Statistique Canada, il aurait peut-être découvert que près de 50 % des personnes touchées par cet impôt gagnent moins de 100 000 \$ par année.

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à induire délibérément les Canadiens en erreur au sujet des personnes qui seront touchées par cet impôt néfaste à l'emploi?

L'hon. Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le seul parti qui tente d'induire les Canadiens en erreur c'est le Parti conservateur, car il essaie de se faire passer pour le parti des gens ordinaires. Aujourd'hui, les conservateurs ont dû faire un choix. Ce fut un choix difficile pour eux. Il leur a fallu huit semaines de tergiversation, mais, au bout du compte, ils ont fait le choix qu'ils font toujours. Ils votent contre l'équité. Ils votent en faveur de l'austérité. Ils votent en faveur de leurs riches amis lobbyistes. C'est ce qu'ils font toujours.

* * *

LE LOGEMENT

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux jeunes dans ma circonscription, Don Valley-Est, craignent de ne pas pouvoir trouver un endroit où s'établir. Ils voient comment le logement est de plus en plus utilisé pour faire de l'argent, ce qui nuit à leur possibilité d'accéder à la propriété.

Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement peut-il dire à la Chambre quel est le plan du gouvernement pour rendre le logement plus abordable et pour contribuer à bâtir un avenir plus équitable pour tous les jeunes Canadiens?

L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Lib.): Monsieur le Président, contrairement aux conservateurs, qui traitent l'accès à la propriété comme un casino, nous avons mis en place une interdiction des investissements étrangers pour empêcher les spéculateurs étrangers de chasser du marché les familles de travailleurs canadiens. Contrairement aux conservateurs, nous travaillons avec les députés de la région du

Grand Toronto pour que des terres publiques servent à construire des logements abordables plutôt qu'à enrichir les plus offrants. Notre plan pour l'équité fiscale demande aux Canadiens les plus riches de payer un peu plus pour nous permettre de construire plus de logements plus rapidement. Le chef de l'opposition appuiera-t-il ce plan pour le logement axé sur l'équité et l'équité fiscale?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, depuis des décennies, la nation crie des Mushkegowuks de la baie James se bat pour avoir accès à des soins de santé qui ne sont pas de qualité inférieure ainsi que pour la construction d'un hôpital adéquat. Alors que la date butoir qui déterminera l'avenir de l'hôpital de Weeneebayko approche, le gouvernement fédéral s'est retiré du projet. S'il refuse d'accorder du financement, les entreprises de construction vont laisser tomber le projet, le financement promis par le gouvernement provincial s'évapourera, et toutes ces années de dur travail auront été vaines. Les collectivités et le NPD demandent au premier ministre d'intervenir.

C'est maintenant ou jamais. La ministre est-elle disposée à promettre les fonds nécessaires pour que cet hôpital puisse enfin être construit dans la région de la baie James?

L'hon. Patty Hajdu (ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, chaque Canadien mérite d'avoir accès à des soins de santé dans ce pays. Voilà pourquoi nous collaborons étroitement avec l'hôpital et le gouvernement de l'Ontario, pour que les résidents de la région de Moosonee puissent accéder à des soins de santé, au même titre que n'importe quel Ontarien. J'ai rencontré le conseil hier. J'ai rencontré le grand chef Fiddler, et le premier ministre a également écrit une lettre confirmant notre engagement à l'égard de ce projet.

* * *

● (1515)

LES SERVICES DE GARDE

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les libéraux mettent en péril des services de garde abordables en refusant un salaire et des avantages sociaux équitables aux travailleurs en garderie. En Alberta, des experts disent que les travailleurs en garderie gagnent moins que le salaire minimum vital, ce qui en incite plusieurs à quitter ce secteur. Il s'agit toutefois d'une réalité partout au Canada, car les salaires peu élevés et le manque d'avantages sociaux sont chose commune parmi les travailleurs en garderie, qui sont en majorité des Autochtones et des femmes de couleur.

Quand les libéraux vont-ils s'occuper sérieusement d'offrir des services de garde abordables et de qualité en créant une stratégie nationale sur les ressources humaines pour les travailleurs en garderie qui fonctionnent vraiment?

*Travaux des subsides***ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT***[Traduction]***TRAVAUX DES SUBSIDES****MOTION DE L'OPPOSITION — L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion.

Le Président: Comme il est 15 h 19, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion du député de Trois-Rivières concernant les crédits.

Convoquez les députés.

● (1535)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Puis-je me dispenser de lire celle-ci?

Des voix: Non.

[La présidence donne lecture de la motion.]

● (1545)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 808)

POUR

Députés

Aboultiaif	Aitchison
Albas	Alghabra
Ali	Allison
Anand	Anandasangaree
Angus	Arnold
Arseneault	Arya
Ashton	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Bibeau	Bittle
Blair	Blanchet
Blanchette-Joneas	Blaney
Block	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Bragdon
Brassard	Brière
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Cannings
Caputo	Carr
Carrie	Casey
Chabot	Chagger
Chahal	Chambers
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Chong
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cooper	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Dancho
Davidson	DeBellefeuille
Desbiens	Desilets

L'hon. Jenna Sudds (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour ses efforts dans ce dossier. Je sais que l'éducation préscolaire lui tient vraiment à cœur. Je suis heureuse de pouvoir lui répondre que nous travaillons avec les provinces et les territoires sur une stratégie nationale sur les ressources humaines. J'ai hâte de faire avancer ce dossier. Il reste beaucoup de travail à faire, car nous devons créer 250 000 nouvelles places et les travailleurs en garderie sont au cœur de cette stratégie.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Cette année marque le 80^e anniversaire du jour J, ce qui nous donne l'occasion de souligner les sacrifices que les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes ont faits et continuent de faire pour les Canadiens.

[Français]

Pour les citoyens de toutes les régions du pays, je tiens à souligner les sacrifices que les membres des Forces armées canadiennes ont faits et continuent de faire en notre nom.

[Traduction]

Cette année, nous soulignons également le centenaire de l'Aviation royale canadienne.

Par conséquent, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de membres de l'Aviation royale canadienne, dont le lieutenant-général Eric Kenny, commandant de l'Aviation royale canadienne, et Loreena McKennitt, qui quitte ses fonctions après 10 ans à titre de colonelle honoraire de l'Aviation royale canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations avec tous les partis et je...

Des voix: Non.

Le Président: Avant même que la députée ait pu soulever la question, j'ai entendu un « non » dans cette enceinte. Encore une fois, j'invite les députés à bien vouloir mener des négociations et des consultations, dans la mesure du possible, afin que le temps dont dispose la Chambre soit employé le plus efficacement possible.

La députée de Vancouver-Est invoque de nouveau le Règlement.

Mme Jenny Kwan: Oui, monsieur le Président. En fait, je n'ai même pas eu le temps de dire ce que j'avais à dire. Je ne sais pas comment les députés ont pu savoir d'avance ce que j'allais dire.

Le Président: Je suis désolé, mais je n'ai absolument rien entendu de ce qu'a dit la députée de Vancouver-Est. La députée peut-elle simplement dire la raison pour laquelle elle invoquait le Règlement afin que je puisse l'entendre?

Mme Jenny Kwan: Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre...

Des voix: Non.

Le Président: Je crains que, déjà, le consentement unanime ait été refusé à la députée.

LOI SUR LA COMMISSION D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES DU PUBLIC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion portant que le projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20.

● (1600)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 809)

POUR

Députés

Aboulttaif	Aitchison
Albas	Alghabra
Ali	Allison
Anand	Anandasangaree
Angus	Arnold
Arseneault	Arya
Ashton	Atwin
Bachrach	Badawey
Bains	Baker
Baldinelli	Barlow
Barrett	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Bibeau	Bittle
Blair	Blanchet
Blanchette-Joncas	Blaney
Block	Blois
Boissonnault	Boulerice
Bradford	Bragdon
Brassard	Brière
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Cannings
Caputo	Carr
Carrie	Casey
Chabot	Chagger
Chahal	Chambers
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Chong
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cooper	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Dancho
Davidson	DeBellefeuille
Deltell	Desbiens
Desilets	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Doherty
Dong	Dowdall
Dreeshen	Drouin
Dubourg	Duclos
Duguid	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Ellis
Epp	Erskine-Smith
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Ferreri
Fillmore	Findlay
Fisher	Fonseca
Fortier	Fortin
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry

Gaheer	Gainey
Gallant	Garon
Gaudreau	Gazan
Généreux	Genuis
Gerretsen	Gill
Gladu	Godin
Goodridge	Gould
Gourde	Gray
Green	Guilbeault
Hajdu	Hallan
Hanley	Hardie
Hepfner	Hoback
Holland	Housefather
Hughes	Hutchings
Iacono	Idlout
Ien	Jaczek
Jeneroux	Johns
Joly	Jones
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Kelly	Khalid
Khanna	Kitchen
Kmiec	Koutrakis
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Kusmierczyk	Kwan
Lake	Lalonde
Lambropoulos	Lamoureux
Lantsman	Lapointe
Larouche	Lattanzio
Lauzon	Lawrence
LeBlanc	Lebouthillier
Lehoux	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lightbound	Lloyd
Lobb	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)
Maguire	Majumdar
Maloney	Martel
Martinez Ferrada	Masse
Mathysen	May (Cambridge)
May (Saamich—Gulf Islands)	Mazier
McCauley (Edmonton West)	McDonald (Avalon)
McGuinty	McKay
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLean
McLeod	McPherson
Melillo	Mendès
Mendicino	Miao
Michaud	Miller
Moore	Morantz
Morrice	Morrison
Morrissey	Motz
Murray	Muys
Naqvi	Nater
Ng	Noormohamed
Normandin	O'Connell
Oliphant	O'Regan
Patzer	Paul-Hus
Pauzé	Perkins
Perron	Petitpas Taylor
Plamondon	Poilievre
Powlowski	Qualtrough
Rayes	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado

Ordres émanant du gouvernement

Ordres émanant du gouvernement

Rood	Rota
Ruff	Sahota
Sajjan	Saks
Samson	Sarai
Savard-Tremblay	Scarpaleggia
Scheer	Schieffe
Schmale	Seeback
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Shields	Shipley
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Simard	Sinclair-Desgagné
Singh	Small
Sorbara	Soroka
Sousa	Steinley
Ste-Marie	Stewart
St-Onge	Strahl
Stubbs	Sudds
Tassi	Taylor Roy
Thériault	Therrien
Thomas	Thompson
Tochor	Tolmie
Trudeau	Trudel
Turnbull	Uppal
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Van Popta
Vandal	Vandenbeld
Vidal	Vien
Viersen	Vignola
Villemure	Virani
Vis	Vuong
Wagantall	Warkentin
Waugh	Webber
Weiler	Wilkinson
Williams	Williamson
Yip	Zahid
Zarrillo	Zimmer
Zuberi — 323	

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Khera

Vecchio — 2

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice-président: Je signale à la Chambre que la période consacrée aux ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 25 minutes en raison des votes par appel nominal différés.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AFFAIRE ÉMANANT DU GOUVERNEMENT N^o 25

L'hon. Chrystia Freeland (ministre des Finances, Lib.) propose que la motion de voies et moyens en vue du dépôt d'une loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu soit adoptée.

Le vice-président: Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur le Président, nous demandons absolument un vote par appel nominal.

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1640)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 810)

POUR

Députés

Alghabra	Ali
Anand	Anandasangaree
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Barsalou-Duval	Battiste
Beaulieu	Beech
Bergeron	Bérubé
Bibeau	Bittle
Blair	Blanchet
Blanchette-Joncas	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Brunelle-Duceppe
Cannings	Carr
Casey	Chabot
Chagger	Chahal
Champagne	Champoux
Chatel	Chen
Chiang	Collins (Hamilton East—Stoney Creek)
Collins (Victoria)	Cormier
Coteau	Dabrusin
Damoff	Davies
DeBellefeuille	Desbiens
Desilets	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fillmore	Fisher
Fonseca	Fortier
Fortin	Fragiskatos
Fraser	Freeland
Fry	Gaheer
Gainey	Garon
Gaudreau	Gazan
Gerretsen	Gill
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hughes
Hutchings	Iacono
Idlout	Ien
Jaczek	Johns
Joly	Jones
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe
Larouche	Lattanzio
Lauzon	LeBlanc
Lebouthillier	Lemire
Lightbound	Long

Ordres émanant du gouvernement

Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)	Lewis (Essex)	Lewis (Haldimand—Norfolk)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)	Liepert	Lloyd
MacGregor	MacKinnon (Gatineau)	Lobb	Maguire
Maloney	Martinez Ferrada	Majumdar	Martel
Masse	Mathysen	Mazier	McCauley (Edmonton West)
May (Cambridge)	May (Saanich—Gulf Islands)	McLean	Melillo
McDonald (Avalon)	McGuinty	Moore	Morantz
McKay	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	Morrison	Motz
McLeod	McPherson	Muys	Nater
Mendès	Mendicino	Patzer	Paul-Hus
Miao	Michaud	Perkins	Poilievre
Miller	Morrice	Rayes	Redekopp
Morrissey	Murray	Reid	Rempel Garner
Naqvi	Ng	Richards	Roberts
Noormohamed	Normandin	Rood	Ruff
O'Connell	Oliphant	Scheer	Schmale
O'Regan	Pauzé	Seeback	Shields
Perron	Petitpas Taylor	Shiple	Small
Plamondon	Powlowski	Soroka	Steinley
Qualtrough	Robillard	Stewart	Strahl
Rodriguez	Rogers	Stubbs	Thomas
Romanado	Rota	Tochor	Tolmie
Sahota	Sajjan	Uppal	Van Popta
Saks	Samson	Vidal	Vien
Sarai	Savard-Tremblay	Viersen	Vis
Scarpaleggia	Schiefke	Vuong	Wagantall
Serré	Sgro	Warkentin	Waugh
Shanahan	Sheehan	Webber	Williams
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)	Williamson	Zimmer— 118
Simard	Sinclair-Desgagné		
Singh	Sorbara		
Sousa	Ste-Marie		
St-Onge	Sudds		
Tassi	Taylor Roy		
Thériault	Therrien		
Thompson	Trudeau		
Trudel	Turnbull		
Valdez	Van Bynen		
van Koeverden	Vandal		
Vandenbeld	Vignola		
Villemure	Virani		
Weiler	Wilkinson		
Yip	Zahid		
Zarrillo	Zuberi— 208		

PAIRÉS

Députés

Khera Vecchio— 2

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

● (1645)

[Traduction]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, La Gendarmerie royale du Canada; le député de Mission—Matsqui—Fraser Canyon, La santé mentale et les dépendances; le député de St. Albert—Edmonton, Les institutions démocratiques.

* * *

[Français]

**LOI SUR LA COMMISSION D'EXAMEN DES ERREURS
DU SYSTÈME JUDICIAIRE (LOI DE DAVID ET JOYCE
MILGAARD)**

PROJET DE LOI C-40 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

**L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la
Chambre des communes, Lib.) propose:**

Que, relativement au projet de loi C-40, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement (examen des erreurs judiciaires), au plus cinq heures supplémentaires soient accordées aux délibérations à l'étape du rapport et cinq heures soient accordées aux délibérations à l'étape de la troisième lecture;

CONTRE

Députés

Abouttaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Berthold	Bezan
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Calkins	Caputo
Carrie	Chambers
Chong	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Deltell
Doherty	Dowdall
Dreeschen	Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)
Ellis	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster)	Falk (Provencher)
Fast	Ferreri
Findlay	Gallant
Généreux	Genuis
Gladu	Godin
Goodridge	Gourde
Gray	Hallan
Hoback	Jeneroux
Jivani	Kelly
Khanna	Kitchen
Kmiec	Kram
Kramp-Neuman	Kurek
Kusie	Lake
Lantsman	Lawrence
Lehoux	Leslie

Ordres émanant du gouvernement

qu'à l'expiration des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape du rapport et des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[Traduction]

Le vice-président: Conformément à l'article 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les députés qui souhaitent poser des questions à se lever ou à activer la fonction « main levée » pour que la présidence ait une idée du nombre de députés qui désirent participer à cette période de questions.

Nous passons aux questions et observations. Le député de Fundy Royal a la parole.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi, dans sa forme modifiée par le comité, s'éloigne considérablement de ce qu'avait présenté le prédécesseur du ministre, l'ancien ministre Lametti, dans le projet de loi sur les erreurs judiciaires. À l'origine, quand il a présenté le projet de loi, l'ancien ministre Lametti a fait remarquer ceci:

Il est important de souligner que le processus d'examen des erreurs du système judiciaire n'est pas une solution de rechange au système judiciaire ni un autre niveau d'appel. Il prévoit plutôt un mécanisme permettant d'examiner après l'appel de nouveaux renseignements ou éléments de preuve que les tribunaux n'ont pas initialement pris en compte et d'enquêter sur ces renseignements ou éléments.

Contrairement à ce qui avait été proposé à l'origine, au comité, le ministre a demandé aux députés libéraux de faire en sorte qu'il ne soit plus nécessaire de faire appel de la décision d'un tribunal pour qu'une personne puisse se prévaloir du mécanisme de révision pour erreur judiciaire. La norme, pour ce qui est de la façon dont la nouvelle commission nommée par les libéraux examinerait les erreurs judiciaires, serait de se demander si une erreur judiciaire a pu être commise. C'est le seuil le plus bas de toutes les comparaisons internationales, et il est beaucoup plus bas que le seuil actuel du Canada, à savoir qu'une erreur judiciaire s'est probablement produite.

Le ministre a-t-il consulté son prédécesseur au sujet de ce changement radical, qui créerait un système de justice à deux vitesses et entraînerait une revictimisation des familles des victimes lorsqu'elles se verraient forcées de retourner devant les tribunaux?

L'hon. Arif Virani (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à cela avec une certaine dose de crédulité, mais je trouve troublant que le député ait fait obstruction à ce projet de loi pendant 30 heures en comité et qu'il ait proposé ensuite des amendements à l'étape du rapport qui revenaient en fait à éviscérer complètement le projet de loi.

En ce qui concerne mes discussions avec l'ancien ministre David Lametti, nous avons parlé de l'importance du projet de loi, notamment en raison de la surreprésentation des Noirs et des Autochtones dans notre système judiciaire. Nous avons parlé du fait qu'en plus de 20 ans, seulement 29 cas d'erreur judiciaire ont été mis au jour au Canada, alors qu'au Royaume-Uni, pendant la même période, il y en a eu 542. Cela ne veut pas dire que le Royaume-Uni commet davantage d'erreurs que nous, mais plutôt qu'il en décele davantage.

Ce que je trouve déconcertant dans la position du Parti conservateur sur ce projet de loi, c'est que le fait de garder des innocents en prison soit devenu une question partisane. C'est incroyable.

Si nous avons choisi de présenter une motion d'attribution de temps, c'est parce que nous devons corriger sans tarder une injustice. Nous sommes fermement déterminés à le faire.

● (1650)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Monsieur le Président, il faut bien reconnaître que, dans cette Chambre, les conservateurs bloquent tous les bons projets de loi, comme ceux sur les soins dentaires, l'assurance-médicaments et le logement abordable. Ils refusent qu'ils soient adoptés. Les conservateurs se sont opposés à tous ces projets de loi.

Pour ce qui est du projet de loi C-40 sur les erreurs judiciaires, il me semble qu'il est de notre responsabilité à tous de veiller à ce que notre système judiciaire fonctionne correctement et qu'il n'envoie pas des gens innocents en prison. Le Parti conservateur semble voir les choses différemment. Il veut bloquer ce projet de loi. Il veut que des gens innocents restent en prison. C'est bien mal servir le Parlement que de bloquer ce projet de loi. Sans compter que les conservateurs ne nous ont donné aucune bonne raison qui justifierait leur opposition à toutes les mesures qui seraient bénéfiques aux gens.

J'aimerais demander à mon collègue de nous expliquer pourquoi les conservateurs s'opposent à ce projet de loi, pourquoi ils ont essayé de le bloquer à chaque étape et pourquoi ils ont fait de l'obstruction au comité, alors qu'il permettrait de favoriser la justice dans ce pays et de mettre en place un mécanisme garantissant que des innocents ne restent pas en prison.

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une réponse. J'en suis réduit à supposer que, d'une manière ou d'une autre, pour une raison ou une autre, il y a un intérêt partisan à laisser en prison des hommes et des femmes condamnés à tort. Pour moi, la proposition est choquante, et j'espère de tout cœur me tromper à cet égard.

Je voudrais également faire remarquer au député de New Westminster—Burnaby que le député de Fundy Royal se targue de défendre les droits des victimes. Il a souligné cela à maintes reprises au comité de la justice. Pour sa gouverne, je répète que le projet de loi prévoit la création d'un poste de coordonnateur des services aux victimes chargé de soutenir les victimes, d'expliquer le processus d'examen et d'appuyer l'élaboration de politiques procédurales.

La seule conclusion que je puisse tirer est que, si une personne est victime d'un crime, elle recevra le soutien du Parti conservateur du Canada. Par contre, si elle est victime d'une condamnation injustifiée, elle sera simplement abandonnée en prison. Ce genre d'incohérence intellectuelle n'est pas digne de la Chambre, et l'opposition officielle de Sa Majesté devrait faire l'objet d'un reproche à cet égard.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, je serais curieux de poser une question au ministre.

Lorsqu'il est question d'erreurs judiciaires, il y a la question du délai accordé pour le traitement de ces causes, et, évidemment, la question du nombre de juges disponibles. Le ministre a une responsabilité concernant la nomination de ces juges-là. Est-ce qu'il va répondre aux demandes qu'a faites le Bloc québécois afin qu'on procède plus rapidement et que moins de gens soient laissés pour compte dans notre système de justice?

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, j'apprécie la question du député, même si elle n'a aucun lien avec le projet de loi dont nous discutons en ce moment.

À titre d'information, le gouvernement précédent nommait 65 juges par année. Pour ma part, après 10 mois, j'ai nommé 113 juges. Cela veut dire que je fais mon travail deux fois plus vite que le gouvernement précédent. Je vais continuer de le faire, parce que ça aide notre système judiciaire et les victimes, spécialement des victimes d'erreur judiciaire.

[Traduction]

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je reçois beaucoup d'appels de la part des citoyens de la circonscription de Waterloo. Ils me posent souvent des questions sur la Chambre. En ce moment, nous débattons du recours à l'attribution de temps, puis nous passerons au vote pour, une fois de plus, faire avancer l'adoption d'un projet de loi.

J'avais prévu des réunions, ce matin, mais nous avons dû passer à l'ordre du jour parce que l'opposition officielle refusait de passer au vote. Plus tôt dans la journée, nous avons voté sur le projet de loi C-20. Les conservateurs ont fait obstruction à ce projet de loi en présentant des discours très probablement rédigés au moyen de ChatGPT. Toutefois, lorsque le moment est venu de passer au vote, les conservateurs ont bel et bien appuyé le projet de loi, puisqu'il s'agissait d'une mesure importante.

Pourquoi devons-nous débattre de l'attribution de temps? Pourquoi devons-nous prendre des dispositions pour que le projet de loi soit mis aux voix? Malheureusement, certains députés n'auront pas l'occasion de s'exprimer sur ce projet de loi parce que l'opposition officielle, sous la houlette de son chef, refuse de le mettre aux voix.

Le député de Fundy Royal a posé une question aujourd'hui, et la seule chose qu'il a vraiment bien faite a été de veiller à ce que la Chambre fasse avancer la question de la fin des thérapies de conversion au Canada. Le député ne parle pas de cette question, mais c'est lui qui a proposé la motion visant à obtenir le consentement unanime parce que les conservateurs ne voulaient pas en débattre.

Comment faire en sorte que justice soit rendue? Pourquoi avons-nous recours à l'attribution de temps?

• (1655)

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, nous avons recours à l'attribution de temps parce que les députés de l'opposition officielle ont fait savoir qu'ils n'avaient nullement l'intention d'aller de l'avant avec ce projet de loi. Leur dernier stratagème a été de présenter des amendements à l'étape du rapport qui auraient complètement éviscéré le projet de loi. S'ils ne sont nullement intéressés à appuyer ce projet de loi, c'est sans doute parce qu'ils ne voient rien de mal à ce que les victimes d'erreurs judiciaires croupissent derrière les barreaux.

Quant aux observations de la députée de Waterloo au sujet de l'accès à la justice, je dirai que cet accès est garanti partout dans ce document. Cette nouvelle commission s'assurera que l'information concernant les erreurs judiciaires soit communiquée au public et aux demandeurs potentiels. La commission fournira des services d'interprétation et de traduction. Elle offrira de l'aide à ceux qui n'ont pas les moyens d'embaucher un avocat. Elle pourra même fournir les repas et l'hébergement, par exemple.

De cette façon, nous permettrons à ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires de défendre leurs droits et de retrouver la dignité dont on les a privés lorsqu'on les a condamnés à tort. Le fait que cela soit devenu une question partisane n'est pas digne de cette Chambre.

M. Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je prends la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Cariboo. La réponse du ministre me sidère, parce qu'il ne cesse de déplorer le fait que cette question soit devenue partisane. S'il y a une personne qui en a fait une question partisane, c'est bien lui.

Comme procureur et comme avocat de la défense, j'ai été confronté à des erreurs judiciaires. En tant que procureur, j'ai même géré un dossier où la personne avait pourtant plaidé coupable. Dire que les conservateurs ne s'intéressent pas la justice et que c'est une question partisane est tout à fait contraire à la vérité.

La justice joue un rôle de plus un peu plus important. Personne ne veut qu'un individu soit condamné à tort. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'empresse d'adopter un projet de loi qui modifie fondamentalement tout notre système judiciaire tel que nous le connaissons actuellement, pour créer un système parallèle dans lequel il n'y a plus d'État de droit, comme celui que nous connaissons depuis 300 ou 400 ans. Et maintenant, on nous impose cette motion d'attribution de temps sur une question aussi importante.

Personne ne veut qu'un individu soit condamné à tort. Si nous voulons éviter les erreurs judiciaires et si nous voulons corriger les dysfonctionnements existants, pourquoi imposer une motion d'attribution de temps pour un projet de loi aussi important?

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, je respecte les antécédents juridiques de ce député. Je respecte son rôle de procureur. Je lui rappelle que, lorsqu'il était procureur de la Couronne, son devoir n'était pas d'obtenir des condamnations. Son devoir était envers le tribunal et l'avancement du droit. Il souligne à juste titre qu'une condamnation injustifiée n'est dans l'intérêt de personne au Canada, que ce soit dans cette Chambre ou dans les tribunaux où il travaillait, en Colombie-Britannique.

Le fait est qu'avec ce projet de loi, nous ne cherchons pas à usurper le rôle d'un tribunal de première instance ou d'une cour d'appel. Le projet de loi — et je suis sûr que le député l'a lu, mais je vais le lui rappeler quand même — prévoit donner à la commission le pouvoir de renvoyer l'affaire devant un tribunal de première instance, ou de saisir une cour d'appel sur une question de droit. Il s'agit d'un mécanisme important. Il retirerait ce pouvoir de mes mains — ou de celles de tout autre ministre de la Justice — et le confierait à une commission d'examen. Il s'agit du même modèle que celui utilisé au Royaume-Uni. Ce pays a découvert 542 condamnations injustifiées sur une période de 20 ans. Ici, nous n'en avons découvert que 29.

Le nombre d'Autochtones et de Noirs qui croupissent à tort dans nos prisons est atroce. J'espère que la surreprésentation est une préoccupation pour ce député et pour tous ses collègues. Si c'est le cas, si nous le prenons au mot, alors il devrait soutenir le projet de loi.

[Français]

Mme Julie Vignola (Beauport—Limoulu, BQ): Monsieur le Président, lorsqu'on dépose un projet de loi à la Chambre, on sait que ça prend plusieurs mois d'étude. Il y a les étapes de la première et de la deuxième lecture, et ensuite, le travail en comité, où le projet de loi peut être modifié. Cela a été fait pour ce projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

J'aimerais que le ministre nous explique quelles sont les modifications qui ont été apportées au projet de loi, et de quelle manière ces modifications améliorent ou diluent le projet de loi.

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, je peux parler d'une bonification que j'ai déjà abordée lorsqu'un député m'a posé une question.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, il est nécessaire de donner l'occasion à une personne victime d'une erreur judiciaire de faire une demande de révision de son dossier, même si on n'a pas interjeté appel. C'est exceptionnel comme mesure. Cela a été suggéré par plusieurs intervenants qui ont comparu devant le comité. Après avoir écouté ces témoignages, les membres du comité ont présenté le même type d'amendements. C'est un changement qui a été apporté à ce projet de loi. Je crois que cela va améliorer l'accès à la justice pour les victimes d'erreur judiciaire. C'est le thème de base de ce projet de loi et c'est ce qu'il faut promouvoir dans notre système de justice.

• (1700)

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NDP): Monsieur le Président, il est bien étrange que les conservateurs bloquent tous les bons projets de loi. On a vu ça avec les soins dentaires, l'assurance-médicaments et le logement. D'un projet de loi à l'autre, les conservateurs bloquent tout.

Dans ce projet de loi, on parle des erreurs judiciaires, on parle des gens innocents qui se retrouvent derrière les barreaux. Ils sont privés de leur liberté pendant des années et des années. Les conservateurs disent qu'ils s'en foutent et que cela ne les préoccupe pas. Je trouve ça vraiment lamentable qu'ils aient bloqué ce projet de loi en comité et qu'ils le bloquent maintenant à la Chambre. Je trouve ça vraiment lamentable que les conservateurs n'aient pas de conscience dans leur façon d'aborder leur travail à la Chambre.

Je voulais poser une question à mon collègue le ministre. Pourquoi ces conservateurs refusent-ils de donner la liberté aux gens qui ne sont pas coupables, qui sont innocents et qui se trouvent derrière des barreaux pendant des années et des années?

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une meilleure réponse à donner, mais je peux seulement spéculer.

Parmi les 29 personnes qui ont été reconnues victimes d'erreur judiciaire, on ne retrouve aucune femme. Dans ce groupe de 29 personnes, on trouve six personnes racisées. C'est vraiment incroyable que cela ne touche pas le Parti conservateur. Les conservateurs n'ont pas l'air de penser qu'il y a peut-être un problème. Avec les chiffres, on voit qu'il y a une surreprésentation des personnes noires et des Autochtones dans nos prisons, dans nos cours. Le fait que, pendant les 20 dernières années, seulement six personnes racisées aient été reconnues victimes d'erreur judiciaire ne touche pas les conservateurs. Cela ne les influence pas du tout.

Cela montre qu'ils n'ont pas d'intérêt pour ce qui est de promouvoir un système où on peut trouver des erreurs judiciaires et les renverser. Je trouve cela tellement triste.

[Traduction]

M. Tako Van Popta (Langley—Aldergrove, PCC): Monsieur le Président, nous convenons qu'il faut revoir les règles applicables aux examens des erreurs judiciaires. Nous ne sommes toutefois pas d'accord sur le fait qu'il faille créer un système de justice de rechange, comme le suggérait l'ancien ministre de la Justice. Un communiqué de presse présentant le projet de loi indiquait: « La nou-

velle commission proposée ne serait pas une solution de rechange au système de justice. Les demandeurs devraient d'abord interjeter appel de leur condamnation ou déclaration devant la cour d'appel avant de demander une révision pour erreur judiciaire devant la commission. »

L'actuel ministre de la Justice était apparemment aussi de cet avis jusqu'à récemment. En comité, il a déclaré ceci: « Il faut avoir épuisé tous les recours, du moins devant une cour d'appel ou, dans certains cas, jusqu'à la Cour suprême du Canada. » Nous sommes d'accord. Pourquoi le ministre a-t-il changé d'avis? Pourquoi créer un système de justice de rechange?

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, je respecte le député et son travail au sein du comité de la justice. Par contre, je ne respecte pas l'interprétation qu'il vient de donner à la Chambre. Le projet de loi prévoit que les droits d'appel doivent être épuisés. Il n'est pas nécessaire de faire appel auprès d'une cour d'appel selon la jurisprudence existante, ni d'aller jusqu'à la Cour suprême du Canada.

Ce que j'ai expliqué en français, et que je vais expliquer à nouveau en anglais, c'est qu'au comité, nous avons entendu à maintes reprises des intervenants affirmer que même recourir au processus d'appel peut constituer un obstacle à l'accès à la justice pour les personnes pauvres, racisées, défavorisées ou vulnérables. Dans certaines circonstances exceptionnelles, la loi devrait garantir la possibilité, même pour une personne qui n'a pas épuisé tous ses recours, de lever la main pour dire qu'elle pense avoir été traitée injustement par le système et être victime d'une erreur judiciaire. Dans des circonstances exceptionnelles, ce type de cas devrait pouvoir être entendu par une commission d'examen. Cela garantit-il qu'une commission d'examen décidera de renvoyer renvoyer l'affaire à un tribunal de première instance ou, dans le cas d'une question de droit, à une cour d'appel? Non. L'essentiel, c'est que ce serait pour eux une porte d'entrée. Cela ne déterminerait pas le résultat final.

L'idée avancée par le député, à savoir que nous sommes en train de subvertir l'ensemble du système judiciaire, est tout simplement fautive en soi. Nous reproduisons un système qui fonctionne bien au Royaume-Uni, où ils parviennent à mettre au jour ce type de cas. Ici, ce n'est pas le cas. Nous ne rendons pas service aux victimes canadiennes. Le parti d'en face a tendance à se vanter de toujours se porter à la défense des victimes canadiennes. Apparemment, cela n'inclut pas les victimes d'erreurs judiciaires.

[Français]

Mme Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ce débat que nous avons actuellement. Ce débat est important et essentiel. Il porte sur un projet de loi qui vise essentiellement à redonner une forme de confiance envers le système et une indépendance également.

Dans le cadre de plusieurs études menées au Comité permanent de la condition féminine, on a vu que cette question de rebâtir la confiance et de la perte de confiance envers le système, particulièrement chez les femmes autochtones, est cruciale. On le voit, particulièrement en ce moment, dans le dossier sur l'alerte robe rouge. On est au cœur de cela.

Comment le projet de loi du ministre pourrait-il redonner confiance aux femmes dans le système de justice?

• (1705)

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, c'est une très bonne question.

Si on crée une nouvelle commission, cette commission va avoir les ressources, mais aussi le mandat de chercher les cas.

Pour ce faire, la commission pourra intervenir auprès des communautés de prisonniers dans les prisons mêmes, comme la Prison des femmes de Kingston. Les représentants de la commission pourront les visiter. Ils peuvent distribuer des dépliants, discuter de la situation avec les prisonniers pour leur expliquer quoi faire s'ils considèrent qu'ils ont été maltraités ou victimes d'une erreur judiciaire.

Parmi les 29 cas des 20 dernières années, je souligne encore une fois qu'il n'y a aucune femme. C'est improbable quand on regarde les chiffres seulement. C'est ridicule qu'on ne règle pas la situation.

Si nous ne sommes pas en mesure de promulguer ce projet de loi, ce sera le statu quo et cela ne servira pas les femmes dont la députée parle.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est malheureux de constater que les députés de l'opposition ne semblent pas vouloir coopérer à l'examen et à la mise aux voix de ce projet de loi.

La question que je pose au ministre concerne plus particulièrement la tentative de donner un visage humain à la question dont nous parlons. David Milgaard et la famille Milgaard sont assez bien connus au Manitoba et, je dirais même, au-delà des frontières du Manitoba. Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi est important pour nous tous.

Je me demande si le ministre pourrait nous faire part de ses réflexions sur ce dossier particulier.

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, l'affaire David Milgaard est au programme dans toutes les facultés de droit du pays. On m'en a certainement parlé en 1995, lorsque j'étais à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle est au programme parce que l'injustice qui a frappé cet homme a été une véritable tragédie: il a été condamné à tort et il a passé plus de 20 ans en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il a porté le fardeau de cette condamnation, mais il a également été une force de changement après sa sortie de prison, tout comme sa mère. Ce projet de loi a été baptisé « Loi de David et Joyce Milgaard » parce que le ministre de la Justice de l'époque, David Lametti, s'était directement engagé auprès de cette famille à faire aboutir ce projet de loi. Ce que j'essaie de faire en ce moment, c'est de concrétiser cet engagement. C'est important pour David Milgaard. C'est important pour tous les étudiants en droit et tous les avocats. C'est important pour tous ceux qui se soucient du système judiciaire.

Surtout, c'est important pour les personnes qui, je l'espère, écoutent en ce moment même depuis les prisons du Canada et comprennent que si une personne a été condamnée à tort, il existe un moyen de rétablir la justice dans son cas particulier, et que cette commission y contribuera.

Elle donnera raison à David Milgaard et reconnaîtra ce que sa vie représentait. Elle confirmera également les droits des Canadiens partout au pays.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, il est difficile de savoir par où commencer. Il compare le nouveau système à celui du Royaume-Uni. Dans le cas d'une demande relative à une condamnation injustifiée, la commission bri-

Ordres émanant du gouvernement

tannique doit tenir compte de la possibilité réelle qu'une condamnation injustifiée ait été prononcée.

D'après ce que le ministre propose maintenant pour le Canada, on tentera, selon la nouvelle règle, de déterminer si une erreur judiciaire a pu être commise. Le ministre Lametti a exhorté le comité à tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas simplement d'une autre voie ou d'un autre appel.

Ce que le ministre a fait, c'est supprimer l'obligation d'interjeter appel. On ouvre ainsi la porte à tous ceux qui sont reconnus coupables, en première instance, et qui estiment ne pas avoir été traités équitablement, pour qu'ils puissent réintégrer le système, ce qui aura pour effet de revictimiser les victimes.

Nous savons que le gouvernement échoue en matière de justice. Les statistiques le confirment. Je ne les énumérerai pas toutes, mais à peu près à tous les égards, la criminalité a empiré au Canada. Inonder notre système de justice pour entendre de nouveau les cas de personnes reconnues coupables de crimes graves ne fait que revictimiser de vraies victimes.

Si le ministre sait que des personnes ont été condamnées à tort, il est en mesure d'y remédier. Le ministre de la Justice peut actuellement recourir à un processus qui existe pour ceux qui ont été condamnés à tort. Ce processus, tel qu'il a été présenté, comporte de graves lacunes. Je demanderais au ministre de s'inspirer de la norme du Royaume-Uni, selon laquelle il y a une réelle possibilité d'erreur judiciaire ou de condamnation injustifiée, au lieu d'y aller avec sa nouvelle norme inventée, qui n'a pas de parallèle à l'échelle internationale, selon laquelle une erreur judiciaire a pu être commise.

• (1710)

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, je me permets d'abord de dire qu'il est étonnant que le député ou ses collègues n'aient jamais prononcé l'expression « racisme systémique ». Ils n'en parlent jamais non plus quand on discute de peines minimales obligatoires, et encore moins quand il s'agit de condamnations injustifiées.

Deuxièmement, parlons aussi de la façon dont nous en sommes arrivés à ce projet de loi. Il s'appuie sur l'apport important de la doyenne Juanita Westmoreland-Traoré, une femme noire, et de Harry LaForme, un Autochtone qui est juge. Ces deux personnes représentent les deux principaux groupes démographiques visés par ce projet de loi, un fait dont le député fait abstraction de façon sélective.

Troisièmement, oui, notre norme vise à déterminer si « une erreur judiciaire a pu être commise ». C'est dans l'intérêt de la justice de se le demander. Cette norme découle des recommandations de LaForme et de Westmoreland-Traoré sur la commission. Allons-nous respecter cette norme? Parfaitement. Nous respecterons la norme.

Il m'a dit que je ne semblais pas connaître la loi que je suis chargé de mettre en place. J'ai des nouvelles pour le député de Fundy Royal, en fait, je ne cherche pas les cas d'erreur judiciaire. Ils arrivent sur mon bureau. Ce qui lui échappe, c'est que ces 20 dernières années, seulement 29 cas d'erreur judiciaire sont arrivés sur mon bureau ou sur celui de mon prédécesseur, alors qu'au Royaume-Uni, pendant la même période, il y en a eu 542.

Ordres émanant du gouvernement

Cela signifie-t-il que le système judiciaire du Royaume-Uni est médiocre? Non, cela signifie qu'il dispose d'un mécanisme qui permet de trouver ces erreurs. Je ne vois vraiment pas pourquoi, que ce soit pour des raisons idéologiques ou partisans, un député ne voudrait pas rechercher les injustices lorsqu'il y en a. C'est ce que nous essayons de faire avec ce projet de loi. S'ils ne veulent pas le faire, c'est leur choix, mais ils ne nous empêcheront pas de rendre justice aux victimes de ce pays.

[Français]

M. Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, ma question ne porte pas sur le fond du projet de loi C-40, mais sur la motion d'attribution de temps.

Dans certains cas, par exemple au Comité permanent des langues officielles, on voit les libéraux faire de l'obstruction systématique. Ils le font depuis plusieurs réunions parce qu'ils n'acceptent pas la décision de la majorité, au Comité permanent des langues officielles.

Dans ce cas-ci, on dépose une motion d'attribution de temps un peu pour les mêmes raisons. Quand ce sont les libéraux qui le font, c'est bon, mais quand ce sont d'autres partis qui le font, c'est mauvais. Je voudrais savoir ce que mon collègue en pense.

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, je crois que l'attribution de temps est utile quand on s'en sert lorsque nécessaire. Dans le cas présent, c'est nécessaire.

On a vu le comportement des conservateurs pendant l'étude du projet de loi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ils ont fait de l'obstruction pendant plus de 30 heures. À la Chambre, à l'étape du rapport, ils ont décidé de présenter des amendements qui vident complètement le projet de loi.

C'est tout à fait clair pour tous les Canadiens qui nous regardent que l'intérêt des conservateurs de renverser les erreurs judiciaires est actuellement à zéro, que ce soit en comité ou à la Chambre. Ils peuvent bien dire qu'ils cherchent un autre modus operandi. Le fait est que le modus operandi actuel ne fonctionne pas.

[Traduction]

Nous n'y parvenons pas pour l'instant parce que nous ne trouvons pas les cas. Il y en a certainement d'autres. Cette commission nous donnerait les outils pour le faire. C'est pourquoi nous encourageons vivement la création d'une commission, car elle peut apporter des changements et avoir une incidence sur la vie de gens, y compris les victimes dont le député de Fundy Royal aime parler. Il omet commodément les victimes de condamnations injustifiées, ce qui est assez sélectif, de mon point de vue, et certainement irrationnel et intellectuellement hypocrite.

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai la plus grande confiance dans nos institutions indépendantes, surtout lorsqu'il s'agit de notre système judiciaire. Je sais que les députés se plaisent à prétendre qu'ils sont juges et jurés, mais je sais qu'il y a des non-partisans qui sont capables de faire ce travail, et c'est pourquoi cette confiance demeure.

Je sais également que notre système de justice n'est pas parfait et, bien que les erreurs soient rares, nous constatons que des erreurs sont commises et qu'elles doivent être corrigées de façon efficiente. Des électeurs m'ont également dit que les condamnations injustifiées ont un effet dévastateur sur la personne condamnée à tort, mais aussi sur les victimes qui méritent la vérité et la justice. Nous allons devoir franchir l'étape du rapport parce que les députés du

Parti conservateur du Canada ont décidé, à cette étape, d'amender le projet de loi pour qu'il n'y ait rien dedans, ce qui signifie une fois de plus qu'ils ne veulent pas s'attaquer aux problèmes qui existent.

Le ministre a parlé du racisme et de la discrimination systémiques qui, nous le savons, existent dans notre pays. J'aimerais que le ministre nous dise quelles mesures ont été mises en place pour que, lorsque cette commission et les étapes seront établies, nous le fassions en tirant les leçons du passé et que les personnes que nous essayons de servir soient servis.

● (1715)

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, il a été question de statistiques dans la discussion sur les peines minimales obligatoires. Un adulte autochtone dans ce pays est six fois plus susceptible d'être incarcéré que le pourcentage de la population qu'ils représentent. Pour un jeune Autochtone, c'est huit fois plus. Pour un Noir, c'est trois fois plus. Chacun de ces groupes démographiques est surreprésenté dans notre système.

Que proposons-nous dans projet de loi actuellement à l'étude? Tout d'abord, nous veillerions à former une commission qui serait composée de cinq à neuf personnes et le projet de loi prescrit expressément que ces personnes doivent refléter la diversité de la société canadienne et que la commission doit tenir compte de la surreprésentation de certains groupes dans le système de justice pénale, notamment les Autochtones et les Noirs. C'est inscrit dans le projet de loi comme un mandat précis pour cette commission en fait de composition et de types de cas qu'elle rechercherait.

C'est ainsi que l'on s'attaque à la surreprésentation et au racisme systémiques. Il serait merveilleux que le parti d'en face, l'opposition officielle de Sa Majesté, puisse à la fois prononcer ces phrases et s'attaquer réellement au problème.

M. Tako Van Popta: Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le ministre de la Justice parler en termes élogieux de l'expérience britannique. Un représentant de la commission britannique nous a parlé du seuil qu'elle utilise, à savoir qu'il existe un risque réel qu'une erreur judiciaire se soit produite, un seuil beaucoup plus élevé que le libellé proposé dans le projet de loi C-40. Le témoin nous a également parlé d'une jurisprudence abondante qui justifiait ce critère. J'ai lu beaucoup de ces cas et je suis d'accord pour dire que le Royaume-Uni a raison.

Pourquoi le ministre de la Justice n'est-il pas d'accord et n'adopte-t-il pas le libellé employé au Royaume-Uni, ce que les conservateurs pourraient appuyer.

L'hon. Arif Virani: Monsieur le Président, si le député souscrit au modèle de la commission britannique, il devrait appuyer ce projet de loi. Nous passons d'un modèle où des cas arrivent sur mon bureau à un modèle qui prévoit une commission, ce qui est le premier point. Le deuxième point est que nous nous guidons sur l'étude réalisée par l'ancien juge LaForme et l'ancienne doyenne de la faculté de droit, Juanita Westmoreland-Traoré. C'est important en ce sens que cela permet d'examiner sous un angle canadien le problème pernicieux, et très canadien, de la surreprésentation des Noirs et des Autochtones dans notre système de justice. Il s'agit d'une réponse typiquement canadienne à un problème typiquement canadien. Nous avons étudié le modèle britannique et nous le perfectionnons grâce à ce projet de loi.

[Français]

Le vice-président: Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion.

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, nous sommes à l'aise de l'adopter avec dissidence.

M. Rick Perkins: Monsieur le Président, nous demandons un vote par appel nominal.

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 811)

POUR

Députés

Alghabra	Ali
Anand	Anandasangaree
Angus	Arseneault
Arya	Ashton
Atwin	Bachrach
Badawey	Bains
Baker	Barron
Battiste	Beech
Bibeau	Bittle
Blair	Blaney
Blois	Boissonnault
Boulerice	Bradford
Brière	Cannings
Carr	Casey
Chagger	Chahal
Champagne	Chatel
Chen	Chiang
Collins (Hamilton East—Stoney Creek)	Collins (Victoria)
Cormier	Coteau
Dabrusin	Damoff
Davies	Desjarlais
Dhaliwal	Dhillon
Diab	Dong
Drouin	Dubourg
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Ehsassi
El-Khoury	Erskine-Smith
Fillmore	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Gaheer	Gainey
Gazan	Gerretsen
Gould	Green
Guilbeault	Hajdu
Hanley	Hardie
Hepfner	Holland
Housefather	Hutchings
Iacono	Idlout
Ien	Jaczek
Johns	Joly
Jowhari	Julian
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Koutrakis
Kusmierczyk	Kwan

Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lapointe
Lattanzio	Lauzon
LeBlanc	Lebouthillier
Lightbound	Long
Longfield	Louis (Kitchener—Conestoga)
MacAulay (Cardigan)	MacDonald (Malpeque)
MacGregor	Maloney
Masse	Mathysen
May (Cambridge)	McDonald (Avalon)
McGuinty	McKay
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McLeod
McPherson	Mendès
Mencicino	Miao
Miller	Morrissey
Murray	Naqvi
Ng	Noormohamed
O'Connell	Oliphant
O'Regan	Petitpas Taylor
Powlowski	Qualtrough
Robillard	Rodriguez
Rogers	Romanado
Rota	Sahota
Sajjan	Saks
Samson	Sarai
Scarpaleggia	Schiefke
Serré	Sgro
Shanahan	Sheehan
Sidhu (Brampton East)	Sidhu (Brampton South)
Singh	Sorbara
Sousa	St-Onge
Sudds	Tassi
Taylor Roy	Thompson
Trudeau	Turnbull
Valdez	Van Bynen
van Koeverden	Vandal
Vandenbeld	Virani
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zarrillo	Zuberi— 170

Ordres émanant du gouvernement

CONTRE

Députés

Aboutaif	Aitchison
Albas	Allison
Arnold	Baldinelli
Barlow	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Bergeron	Berthold
Bérubé	Bezan
Blanchet	Blanchette-Joncas
Block	Bragdon
Brassard	Brock
Brunelle-Duceppe	Calkins
Caputo	Carrie
Chabot	Chambers
Champoux	Chong
Cooper	Dalton
Dancho	Davidson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	Desbiens
Desilets	Doherty
Dowdall	Dreeshen
Duncan (Stormont—Dundas—South Glengarry)	Ellis
Epp	Falk (Battlefords—Lloydminster)
Falk (Provencher)	Fast
Ferreri	Findlay
Fortin	Gallant

Affaires émanant des députés

Garon	Gaudreau
Généreux	Genuis
Gill	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Gray
Hallan	Hoback
Jeneroux	Jivani
Kelly	Khanna
Kitchen	Kmiec
Kram	Kramp-Neuman
Kurek	Kusie
Lake	Lantsman
Larouche	Lawrence
Lehoux	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Liepert
Lloyd	Lobb
Maguire	Majumdar
Martel	May (Saanich—Gulf Islands)
Mazier	McCauley (Edmonton West)
McLean	Melillo
Michaud	Moore
Morantz	Morrice
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer
Paul-Hus	Pauzé
Perkins	Perron
Plamondon	Poilievre
Rayes	Redekopp
Reid	Rempel Garner
Richards	Roberts
Rood	Ruff
Savard-Tremblay	Scheer
Schmale	Seeback
Shields	Shipley
Simard	Sinclair-Desgagné
Small	Soroka
Steinley	Ste-Marie
Stewart	Strahl
Stubbs	Thériault
Therrien	Thomas
Tochor	Tolmie
Trudel	Uppal
Van Popta	Vidal
Vien	Viersen
Vignola	Villemure
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Webber	Williams
Williamson	Zimmer— 152

PAIRÉS

Députés

Khera

Vecchio— 2

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Je déclare la motion adoptée.

Et le greffier ayant annoncé le résultat du vote:

[Traduction]

M. Tony Baldinelli: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je souhaite obtenir l'appui de la Chambre. À l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20, j'ai eu des problèmes avec mon application téléphonique en me rendant au comité. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on inscrive que j'ai voté oui.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 juin, de la motion portant que le projet de loi C-332, Loi modifiant le Code criminel (contrôle coercitif d'un partenaire intime), soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi. J'aimerais concentrer mes observations sur un aspect précis du contrôle coercitif, pour lequel il reste très peu d'outils de désescalade faciles d'accès et d'utilisation pour les victimes. J'espère que les parlementaires de l'autre endroit envisageront l'ajout de ces éléments au projet de loi, surtout en ce qui concerne des outils précis pour aider les responsables de l'application de la loi à mettre fin au contrôle coercitif.

Pour mettre cette question en contexte, j'aimerais citer le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes. Cet organisme a rédigé un exposé de position sur la criminalisation du contrôle coercitif en réponse à ce projet de loi. Pour « contrôle coercitif », l'organisme fournit la définition suivante:

Le contrôle coercitif est un concept utilisé pour décrire un modèle de comportement abusif, dans les relations entre partenaires intimes, fondé sur des tactiques d'intimidation, de subordination et de contrôle. Il peut s'agir, entre autres, de comportements comme l'isolement, la traque, les menaces, la surveillance, la violence psychologique, le harcèlement en ligne et la violence sexuelle.

D'autres sources ont soulevé les menaces d'extorsion, y compris ce qu'on appelle la porno-vengeance, comme l'un des comportements abusifs utilisés pour exercer un contrôle coercitif.

Dans ce document, le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes craint que le processus de criminalisation du contrôle coercitif ne se heurte à des difficultés considérables avant d'être un succès juridique et qu'il ne soit difficile de le transposer clairement en loi pénale applicable. L'une des recommandations formulées par le Fonds pour résoudre au moins partiellement ce problème se lit comme suit: « Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient adopter une approche proactive en se concentrant sur la prévention de la violence entre partenaires intimes. »

Je voudrais me concentrer sur deux moyens concrets et réalisables de prévenir deux comportements ou éléments précis du contrôle coercitif: le harcèlement en ligne et la porno-vengeance. En près de neuf ans au pouvoir, le gouvernement libéral n'a pris aucune mesure concrète pour lutter contre la menace et l'ampleur croissantes du harcèlement en ligne, en particulier en ce qui concerne le contrôle coercitif. Selon de nombreux experts, le projet de loi C-63, que le gouvernement a récemment présenté et qui a été largement critiqué, obligerait les Canadiens à faire des compromis entre leurs droits garantis par la Charte et leur sécurité, et il n'aborde pas de manière adéquate la question des femmes qui sont victimes d'un comportement abusif en ligne. Même si c'était le cas, le ministre a admis aujourd'hui dans le *Toronto Star* que les dispositions du projet de loi, qui reposent sur la création d'une nouvelle bureaucratie onéreuse à trois têtes, nécessiteraient des années avant de prendre concrètement effet.

Affaires émanant des députés

Les Canadiennes n'ont pas le temps d'attendre que le ministre arrête de se traîner les pieds. Le harcèlement en ligne pose problème depuis des années, et le gouvernement n'a pas veillé à ce que nos lois soient adaptées pour en tenir compte. À titre de preuve, j'encourage mes collègues à lire le guide sur le cyberharcèlement du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, où on admet que, lorsque les victimes cherchent à signaler des incidents de cyberharcèlement, il est possible que certains agents ne connaissent pas les crimes ou la technologie en question et se demandent comment procéder.

Signalons aussi qu'un article intitulé « Le patron de la GRC réclame une nouvelle loi contre les menaces envers les élus » a été publié le mois dernier. On peut y lire qu'il faudrait plus de dispositions pour protéger les élus contre le harcèlement en ligne. Je me suis demandé ceci: si la GRC ne peut pas me protéger, comment pourrait-elle protéger une autre personne de ma collectivité contre la même menace? Nous devrions tous réfléchir à cette question, car en ce moment même, partout au Canada, des femmes reçoivent des communications numériques harcelantes, répétées et non désirées et, à cause de l'inaction du gouvernement, de nombreux groupes de services aux victimes n'ont rien de mieux à leur offrir que des conseils pour éviter de devenir davantage des victimes.

Les femmes ne devraient pas avoir à modifier leur comportement. Les harceleurs potentiels doivent être tenus pour responsables, et leur comportement doit être désamorcé avant qu'il ne dégénère en violence physique. Pour ce faire, j'encourage les parlementaires de l'autre endroit à prendre en compte les éléments suivants lors de l'étude du projet de loi. Ils devraient demander au gouvernement d'actualiser le délit existant de harcèlement criminel en érigeant en infraction le harcèlement en ligne, de sorte à tenir compte de la facilité et de l'anonymat du harcèlement criminel en ligne, que les groupes, lors des délibérations sur le projet de loi, ont notés comme un élément du contrôle coercitif.

Plus précisément, cette nouvelle disposition s'appliquerait aux personnes qui envoient de manière répétée des messages ou des contenus menaçants ou sexuellement explicites à des personnes sur Internet et les médias sociaux, alors qu'elles savent ou devraient savoir que ces messages ou contenus ne sont pas les bienvenus. Elle pourrait inclure des facteurs aggravants pour l'envoi répété de ce type de matériel sous couvert d'anonymat et s'accompagner d'une pseudo ordonnance restrictive numérique, qui permettrait aux victimes de harcèlement criminel en ligne de demander à un juge d'identifier l'auteur du harcèlement et de mettre fin à celui-ci. La police et les victimes disposeraient ainsi d'outils clairs et faciles à comprendre pour prévenir le harcèlement en ligne et empêcher l'escalade de ce mauvais traitement vers la violence physique.

• (1805)

La nouvelle disposition permettrait également d'élaborer des campagnes nationales de sensibilisation sur les conséquences du harcèlement criminel en ligne. On s'attaquerait ainsi à un problème majeur de la violence entre partenaires intimes, en plus de faciliter la cessation physique et concrète du contrôle coercitif. Les membres du Parti libéral au pouvoir ont convenu de la nécessité de ces mesures lors d'une récente réunion du comité de la procédure au sujet du harcèlement en ligne des élus.

En outre, le gouvernement doit en faire davantage pour lutter contre la porno-vengeance en tant que composante du contrôle coercitif. Selon un article scientifique intitulé « La violence

sexuelle liée à des images comme moyen de contrôle coercitif: expériences de victimes et de survivants »:

Les défenseurs de l'aide aux victimes et les travailleurs du secteur de la violence familiale reconnaissent de plus en plus le rôle que joue la violence sexuelle liée à des images dans la perpétuation de la violence entre partenaires intimes [...] La violence sexuelle liée à des images fait référence à la prise ou à la diffusion non consensuelle d'images d'une personne nue ou d'images à caractère sexuel (photos ou vidéos), y compris la menace de diffuser ces images intimes [...] Dans le contexte d'une relation intime, la violence sexuelle liée à des images peut inclure l'un des actes suivants: prise ou diffusion d'images de la personne nue ou d'images à caractère sexuel sans son consentement; menaces de diffusion d'images intimes pour contraindre un partenaire à fournir davantage d'images intimes ou à le faire participer à un acte non désiré; ou enregistrement ou diffusion d'images d'agression sexuelles.

Cependant, chers collègues, cette question est devenue encore plus préoccupante avec la production d'hypertrucages intimes. Je soulève cette question à la Chambre depuis plus d'un an, et le gouvernement n'a toujours pas mis à jour la définition d'« images intimes » dans le Code criminel du Canada pour y inclure expressément les hypertrucages intimes. Cet aspect ne figure pas dans le projet de loi C-63.

Cette inaction nuit déjà aux femmes. Des images intimes truquées d'une étudiante d'une école secondaire de Winnipeg ont circulé. Aucune accusation n'a été portée, probablement à cause de cette lacune dans la loi. En ce qui concerne le contrôle coercitif, les députés peuvent-ils imaginer à quel point il est facile pour un agresseur d'avoir recours à la technologie en ligne pour créer de la porno-vengeance? Le gouvernement doit agir maintenant, mais, s'il ne le fait pas, ce sera aux parlementaires d'agir. Je demande donc aux sénateurs de tenir compte de ce qui suit dans l'étude de leur projet de loi.

Ils devraient songer à mettre à jour les lois canadiennes existantes sur la distribution non consensuelle d'images intimes afin de s'assurer que la distribution d'hypertrucages intimes soit également criminalisée. Il ne faudrait que la simple mise à jour d'une définition dans le Code criminel. Cela pourrait se faire facilement et probablement avec l'appui de tous les partis à la Chambre. Il est honteux que le gouvernement n'ait pas encore pris de mesures en ce sens. De plus, le gouvernement a admis aujourd'hui dans le *Toronto Star* qu'il tient catégoriquement à n'utiliser que le projet de loi C-63 pour lutter contre les préjudices en ligne. Tout cela en dépit des nombreuses critiques et du fait que le gouvernement a admis qu'il faudrait des années avant même que les quelques dispositions du projet de loi qui méritent d'être appuyées entrent en vigueur. Par conséquent, les députés de l'opposition doivent chercher des moyens de régler ces problèmes à l'extérieur du gouvernement, d'autant plus que les préjudices en ligne sont de plus en plus courants dans les histoires de contrôle coercitif.

Affaires émanant des députés

En plus de ce que j'ai déjà suggéré, en tant que parlementaires, nous devrions nous attaquer à la question plus générale des préjudices en ligne en prenant des mesures comme celle de préciser l'obligation de diligence exigée des plateformes en ligne. Cela doit se faire au moyen d'une loi, et non d'une réglementation en coulisses. L'obligation de diligence pourrait inclure des mécanismes visant à fournir aux parents les mesures de protection, de contrôle et de transparence nécessaires pour empêcher que des préjudices soient causés à leurs enfants lorsqu'ils naviguent en ligne, des mécanismes visant à prévenir et à atténuer l'automutilation, les troubles de santé mentale, la dépendance, l'intimidation et le harcèlement, la violence sexuelle et l'exploitation, ainsi que la promotion et la commercialisation de produits ou de services qui sont illégaux pour les mineurs, de même que des mécanismes visant à mettre en œuvre des méthodes de vérification de l'âge dignes de confiance et de protection de la vie privée, que de nombreuses plateformes ont déjà mises en place, afin de restreindre l'accès à tout contenu inapproprié pour les mineurs tout en interdisant l'utilisation d'une identité numérique dans l'un de ces mécanismes.

De plus, il nous faut des mécanismes pour donner aux adultes un moyen simple et convivial de se soustraire à tout contrôle parental par défaut que pourrait prévoir une obligation de diligence. Ensuite, par voie législative, nous devrions veiller à l'application appropriée de ces mesures au moyen d'un système de sanctions administratives et de conséquences par les organismes gouvernementaux qui existent déjà. En outre, les mécanismes d'application pourraient permettre d'intenter des poursuites civiles en cas de manquement préjudiciable aux obligations de diligence.

Pour lutter contre le contrôle coercitif, nous devons nous attaquer au harcèlement en ligne. J'espère que nos collègues de l'autre endroit prendront en considération les suggestions que j'ai faites à cet égard.

• (1810)

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'apporter ma contribution aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-332, qui porte sur un changement au Code criminel afin d'ériger en infraction une conduite contrôlante ou coercitive. Le Bloc québécois est favorable au principe de ce projet de loi.

Le projet de loi proposé par la députée de Victoria s'inscrit dans une tendance croissante de l'attention portée par les législateurs à la violence coercitive. Au cours des dernières années, le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a produit un rapport sur cette problématique et celui-ci a été présenté à la Chambre le 27 avril 2021. Par ailleurs, le Comité permanent de la condition féminine a étudié cette question et le Comité permanent du patrimoine canadien a traité de cette question au cours de son étude sur la pratique sécuritaire dans le sport, où les gens en position d'autorité peuvent exercer un pouvoir coercitif sur leurs athlètes.

Je suis porte-parole du Bloc québécois en matière de sport. Au Comité permanent du patrimoine canadien, nous avons accueilli les témoignages de nombreuses et nombreux athlètes qui ont partagé le récit de leurs expériences d'abus et de maltraitance. Je souligne leur courage et je leur assure que nous allons tout faire pour renforcer la législation. Ce projet de loi n'est pas parfait et de nombreuses lacunes ont déjà été identifiées. Cependant, rien n'empêche le gouvernement fédéral de déposer des modifications aux lois qui gou-

vernent le sport ou à toute disposition d'autres lois sur la justice et les droits de la personne.

Je vais donc parler de la coercition dans le sport. Je vais aussi dire comment cette pratique inappropriée peut conduire à des cas d'abus et de maltraitance chez les athlètes. Ce phénomène, souvent camouflé sous les apparences de la discipline et de l'exigence de performance, mérite une attention particulière, car il détruit non seulement des carrières, mais aussi des vies.

À la veille des Jeux olympiques de Paris, j'invite mes chers collègues à un plaidoyer sur l'importance de reconnaître qu'il existe une autre réalité pour les athlètes olympiques et paralympiques: l'envers de la médaille. Derrière chaque victoire éclatante et chaque médaille d'or, il y a souvent des sacrifices énormes, des heures interminables d'entraînement, et parfois des souffrances silencieuses. La quête de l'excellence sportive peut pousser certains athlètes à leurs limites extrêmes, et la pression de réussir peut devenir écrasante. Sous cette façade de gloire et de succès, les réalités du surentraînement, des blessures ignorées et des attentes irréalistes peuvent conduire à des situations d'abus et de coercition. La reconnaissance de ces aspects sombres est essentielle pour instaurer un équilibre entre la poursuite de la performance et la préservation du bien-être des athlètes, garantissant ainsi que le sport reste une source de développement personnel, et non de détresse.

La coercition se manifeste de différentes manières dans le monde du sport. Elle peut être physique, comme l'obligation de s'entraîner au-delà des limites de la douleur; psychologique, par le truchement de l'intimidation ou des menaces; ou encore émotionnelle, par la manipulation ou la dévalorisation constante. Ces pratiques, malheureusement, souvent sont justifiées par le besoin de performance et l'atteinte des objectifs, mais aussi par le déséquilibre de pouvoir qui peut s'installer dans la relation entre l'entraîneur et l'athlète. L'athlète est en situation constante de compromis et pas toujours capable de détecter l'intention de chaque geste posé de façon isolée, mais cette situation de vulnérabilité est le terreau fertile pour un prédateur de poser un geste ultime, c'est-à-dire l'agression. C'est comme si la notion de respect ne pouvait pas toujours être là, évidemment.

Prenons par exemple les jeunes athlètes, souvent exposés à des pressions intenses dès leur plus jeune âge. Dans de nombreux cas, ils sont poussés par des entraîneurs ou même par leurs propres parents à atteindre des sommets sans tenir compte de leurs limites physiques et mentales. Cette pression excessive peut conduire à des traumatismes physiques permanents, mais aussi à des troubles psychologiques graves tels que l'anxiété, la dépression, et même des comportements suicidaires. Or, la coercition, ce sont les inconforts et les gestes dépourvus de sens qui sont posés subtilement lorsque l'athlète se retrouve avec une personne mal intentionnée.

Je me remémore en ce moment la séance du Comité permanent du patrimoine canadien avec la juge Rosemarie Aquilina, de l'État du Michigan, qui a livré un témoignage poignant. Nous avons à peu près tous entendu parler de scandales d'abus en gymnastique, des histoires qui font les gros titres et qui choquent l'opinion publique. Prenons le cas de Larry Nassar, l'ancien médecin de l'équipe nationale de gymnastique des États-Unis, qui a abusé sexuellement de centaines de jeunes gymnastes sous le couvert de soins médicaux. Pendant des années, ces jeunes filles ont été contraintes au silence, souvent par peur de représailles ou par honte, renforcée par une culture de la coercition et de l'obéissance aveugle.

Ici au Canada, je ne sais pas si mes collègues ont déjà visionné le reportage de Rick Westhead intitulé *Broken: Inside the Toxic Culture in Canadian Gymnastics*, où il nous parle du cas du fameux couple Brubaker, qui a fait subir la même chose à des gymnastes canadiennes, et du silence et du rôle de Gymnastique Canada dans tout ça. Je remercie d'ailleurs l'équipe de *Gymnasts for Change* de s'être tenue courageusement debout: Kim, Abby, Melanie, Emily, Jessica, Ryan et toutes les autres battantes.

• (1815)

Je remercie également *My Voice, My Choice, Can't Buy My Silence*, *Athletes Empowered* et *Global Athlete*. Ce sont des héros et des héroïnes. Des récits d'athlètes ont été racontés au cours des dernières semaines à l'émission de Jean-Luc Brassard, *L'envers de la médaille*. Des athlètes ont raconté leur histoire au Comité permanent de la condition féminine et au Comité permanent du patrimoine canadien. De plus, de nombreux cas ont fait la manchette dans les journaux nationaux et canadiens. Ce sont des cas d'abus qui auraient pu être évités si on avait été capable d'interpréter les signaux des athlètes ou si de meilleures lois avaient été en place, bien sûr.

Je me souviens de chaque séance de comité dont je sortais ébranlé et choqué. Ces cas emblématiques auraient pu être évités si des mesures de protection adéquates avaient été mises en place et si les voix des victimes avaient été prises au sérieux dès le début. Combien y a-t-il eu d'enquêtes bafouées par des enquêteurs de police et par des personnes identifiées au sein même des fédérations? Malheureusement, la culture de performance et la politique du sport qui vise une médaille d'or à tout prix ont souvent aveuglé les responsables. Ces derniers ont négligé les signaux d'alerte pourtant évidents. Chaque fois, je me demande pourquoi notre société laisse passer ces choses-là.

Ce projet de loi a tout son sens aujourd'hui, car il incarne une avancée importante dans le sport aussi. C'est un premier jalon d'une série de changements nécessaires pour mieux protéger les personnes victimes de coercition. Dans le sport, ce sont malheureusement trop souvent des enfants mineurs. Je continue de croire qu'il est nécessaire de déclencher une enquête publique sur les mauvais traitements et sur les abus dans le sport, conformément à la partie 1 sur les enquêtes, pour aller au fond de la question. Les enquêtes publiques ont toujours révélé des éléments systématiques et proposé des pistes de solution.

J'ai interpellé le gouvernement fédéral, l'ex-ministre et l'actuelle ministre des Sports et de l'Activité physique. Le Comité permanent du patrimoine canadien vient de terminer son rapport sur l'étude du sport sécuritaire et il sera déposé à la Chambre très prochainement. J'ai bien hâte d'en parler. D'ici là, les conséquences de la coercition et des abus dans le sport sont profondes et durables, il faut le rappeler. Physiquement, les athlètes peuvent subir des blessures irréversibles. Psychologiquement, ils peuvent développer des troubles de stress post-traumatique, des troubles alimentaires et des dépendances diverses. Les répercussions émotionnelles peuvent inclure des pertes d'estime de soi, des sentiments de honte, des difficultés relationnelles. Les conséquences sur une carrière sportive peuvent être catastrophiques. Beaucoup de jeunes talents prometteurs sont contraints d'abandonner leur sport prématurément en raison des abus subis. Cela prive non seulement des individus de leur passion et de leur potentiel, mais également le sport en général de futurs champions.

Affaires émanant des députés

En conclusion, le Bloc québécois soutient fermement l'objectif visé par le projet de loi C-332, qui vise à mieux protéger les victimes de violence coercitive ou contrôlante. Toutefois, il faut étudier de nouveau certaines lacunes importantes pour garantir l'efficacité et l'équité du projet de loi. Il est essentiel d'étendre la portée du projet de loi pour permettre à des ex-conjoints, à des membres de la famille, ainsi qu'aux voisins et aux collègues de témoigner, car cela pourrait aider à briser le système de « sa parole contre la mienne ».

De plus, la sévérité des peines devrait être évaluée et la présence d'enfants dans des situations de violence coercitive devrait être considérée comme un facteur aggravant. Il est également crucial d'examiner les impacts de cette nouvelle infraction sur le droit de la famille et la protection de l'enfance, ainsi que les raisons pour lesquelles les procureurs abandonnent fréquemment des accusations pour opter pour des charges moindres, ce qui nuit à l'administration de la justice et à la confiance du public. Le Code criminel comprend déjà 35 articles applicables à la violence domestique ou conjugale. Il est impératif de les appliquer rigoureusement et de trouver des moyens pour qu'ils soient davantage utilisés par les procureurs dans les cas de violence coercitive ou contrôlante.

Enfin, il est crucial de surmonter les difficultés liées à la collecte de preuves et à la solidité des poursuites, tout en protégeant la présomption d'innocence. Un débat nécessaire doit avoir lieu pour équilibrer le devoir de protéger les victimes de comportements contrôlants ou coercitifs et le droit des accusés à un procès juste et équitable. En abordant ces questions, nous pouvons renforcer la protection des victimes et garantir une justice plus efficace et plus équitable pour tous, et évidemment, mettre fin à la culture du silence.

On peut agir maintenant. La culture toxique est profondément ancrée, ce qui explique pourquoi on doit agir sur plusieurs fronts. On peut commencer par une sensibilisation accrue et une éducation sur les droits des athlètes dès le plus jeune âge. Les entraîneurs et les dirigeants doivent être formés pour reconnaître et prévenir des comportements coercitifs et abusifs. Les organisations sportives doivent mettre en place des politiques strictes contre la maltraitance et offrir des mécanismes sûrs et confidentiels pour signaler les abus. Les athlètes doivent être encouragés à parler sans peur de représailles et doivent recevoir le soutien nécessaire lorsqu'ils le font. Il faut mettre fin à la culture du silence. C'est important, c'est fondamental. Il est également crucial d'impliquer les parents et les familles dans ce processus, car ils jouent un rôle essentiel dans la protection et le soutien offerts aux jeunes athlètes. Les parents doivent être informés des signes de coercition et d'abus et savoir comment réagir efficacement pour protéger les enfants.

• (1820)

[Traduction]

Mme Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui sur la question du contrôle coercitif, qui, je le sais, met en péril la sécurité et le bien-être d'innombrables femmes et personnes de diverses identités de genre au Canada; il s'agit d'une violence invisible qui a été ignorée pendant bien trop longtemps. Je remercie sincèrement ma collègue la députée de Victoria d'avoir présenté cette importante mesure législative qui vise à atténuer les difficultés des personnes qui font l'objet d'un contrôle coercitif, dont la plupart sont des femmes et des personnes de diverses identités de genre.

Affaires émanant des députés

Le contrôle coercitif comprend divers types de comportements abusifs. L'agresseur peut notamment isoler la victime de sa famille ou de ses amis, l'empêcher de satisfaire ses besoins fondamentaux, menacer de lui faire du mal ou de faire du mal à ses enfants, et surveiller et contrôler étroitement ses agissements. Ces comportements ont de lourdes conséquences sur les victimes et les privent du droit que leur confère la Charte de vivre dans la dignité, à l'abri du harcèlement et de la discrimination, ce qui inclut également la violence à l'encontre des pensées et de l'esprit d'une personne, ce qui a des répercussions sur sa vie quotidienne et sur tout ce qu'elle entreprend.

J'ai souvent entendu dire que lorsque quelqu'un reçoit un coup de poing, on peut voir les marques de cette violence. Dans le cas du contrôle coercitif, il est difficile de les voir. Pour de nombreuses victimes de contrôle coercitif, les séquelles durent toute leur vie.

Il est primordial que nous nous attaquions au problème du contrôle coercitif, compte tenu de l'augmentation générale de la violence à l'égard des femmes et des personnes de diverses identités de genre au Canada, qui sont particulièrement ciblées. Nous savons que les taux de violence les plus élevés concernent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Les taux de violence familiale ont augmenté d'environ 30 % depuis le début de la pandémie de COVID-19, tandis que plus de 50 % des Canadiennes de plus de 16 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Là encore, les statistiques sont nettement plus élevées pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Il est particulièrement alarmant de constater que la violence entre partenaires intimes entraîne une hausse des féminicides. Selon Statistique Canada, entre 2009 et 2022, 18 % des victimes d'homicides résolus ont été tuées par un partenaire intime, les femmes étant le plus souvent les victimes. Devant la montée de la violence, plus de 70 municipalités ont déclaré que la violence fondée sur le genre était une épidémie, ce que le ministre de la Justice a déclaré dans une lettre adressée au bureau du coroner de l'Ontario. J'exhorte le gouvernement à cesser de parler d'une crise de la violence et à prendre plutôt des mesures pour y mettre fin.

Le projet de loi est un pas dans la bonne direction, mais certaines préoccupations ont été soulevées à son sujet, et je sais que la députée de Victoria s'est engagée à tenter d'y répondre, en particulier celles de l'Association nationale Femmes et Droit, qui regroupe plus de 250 organismes de femmes. Notamment parce que nous devons faire tout ce qui est nécessaire pour mettre fin à l'épidémie de violence, nous devons également adopter des approches fondées sur des données probantes afin que les politiques que nous mettons en place fonctionnent le mieux possible pour aider les victimes. Parfois, nous faisons des choses pour des raisons positives, mais elles peuvent causer indirectement du tort. C'est pour cette raison que je tiens à soulever certaines préoccupations concernant le projet de loi sur le contrôle coercitif qui ont été exprimées par des organismes de femmes et des experts au Comité permanent de la condition féminine, notamment l'Association nationale Femmes et Droit, qui, comme je l'ai dit, représente plus de 250 organismes de femmes au Canada. Nous sommes tous profondément préoccupés par la montée de la violence faite aux femmes et de la violence entre partenaires intimes, mais des organismes comme l'Association nationale Femmes et Droit ont soulevé des préoccupations quant aux conséquences juridiques qui peuvent se répercuter sur les victimes et les survivants quand on criminalise des comportements abusifs sans tenir compte du contexte plus large du sexisme dans le système judi-

ciaire, qui touche principalement les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur.

● (1825)

Selon les experts, moins du quart des femmes et des personnes de diverses identités de genre qui sont victimes de violence et de mauvais traitements sont suffisamment convaincues que leur accusation sera prise au sérieux pour la signaler à la police. Au lieu de cela, leurs démêlés avec le système judiciaire se produisent surtout dans le domaine du droit de la famille, où les questions liées au rôle parental sont tranchées. Dans ce contexte, les agresseurs ont recours à la violence judiciaire pour perpétuer les mauvais traitements après la séparation.

Au cœur de cette violence se trouve le concept pseudo-scientifique de l'aliénation parentale: les femmes qui signalent un cas de violence familiale sont systématiquement soupçonnées d'être aliénantes, c'est-à-dire d'essayer de manipuler leurs enfants et de détruire la relation père-enfant. Cela se produit même lorsqu'il y a des accusations criminelles, des enquêtes ou des condamnations découlant d'actes de violence ou de mauvais traitements perpétrés par le père. En ce qui concerne la soi-disant « théorie de l'aliénation parentale », la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence contre les femmes et les filles a déclaré ce qui suit: « [les] auteurs de violences utilisent le pseudo-concept d'aliénation parentale, non scientifique et largement réfuté, dans le cadre de procédures relevant du droit de la famille pour continuer à commettre des violences et maintenir leur emprise et pour contrer les allégations de violence domestique formulées par des mères qui cherchent à protéger leurs enfants. »

Le concept d'« aliénation parentale » est utilisé pour victimiser de nouveau, discréditer et museler les victimes de violence familiale, en particulier les mères. Lorsqu'une mère formule des allégations de violence familiale ou de contrôle coercitif, elle est soupçonnée de tenter d'« aliéner » ses enfants. Les accusations d'aliénation parentale sont principalement portées contre les femmes, en particulier les victimes de violence de la part d'un partenaire intime. Les juristes nous disent que les agresseurs et leurs avocats invoquent presque systématiquement la théorie de l'aliénation parentale lorsqu'une femme déclare être victime de violence de la part de son partenaire intime, y compris dans les cas de contrôle coercitif. Pourtant, en général, les juges et les autorités judiciaires partout au Canada croient ces fausses accusations ou, du moins, il n'est pas rare qu'ils les croient, en raison d'un préjugé inhérent à l'encontre des femmes qui déclarent être victimes de mauvais traitements.

Si nous criminalisons le contrôle coercitif et disons aux victimes de signaler la violence qu'elles subissent sans remédier à la crise qui sévit dans le domaine du droit de la famille, nous risquons d'aggraver la situation des victimes sans le vouloir. Si une mère déclare être victime de contrôle coercitif, on la soupçonnera d'aliénation parentale et elle risque de perdre la garde de ses enfants. Certains avocats conseillent même aux mères de ne pas divulguer au tribunal de la famille qu'elles sont victimes de violence conjugale pour éviter d'être accusées d'aliénation parentale. Certaines femmes disent que si elles avaient su au préalable quelles seraient les conséquences de ces accusations d'aliénation parentale, jamais elles n'auraient déclaré avoir été victimes de mauvais traitements ou de violence de la part de leur partenaire intime.

Affaires émanant des députés

Dans ce contexte, pour régler le problème du contrôle coercitif, nous avons besoin d'une approche holistique qui dépasse le domaine du droit pénal pour englober les nuances du droit de la famille. Cela implique, par exemple, d'interdire le recours au concept pseudo-scientifique d'aliénation parentale dans les tribunaux et de veiller à ce que les juges prennent au sérieux les accusations de violence formulées par les femmes. À défaut, un grand nombre de victimes risquent de demeurer vulnérables à l'exploitation et à la manipulation.

Ce sont ces facteurs que nous devons prendre en compte dans l'élaboration de politiques visant à lutter contre le contrôle coercitif. Il est absolument impératif que les solutions que nous proposons à un problème aussi grave que celui-ci ne contribuent pas aux déboires des victimes et ne renforcent pas le pouvoir des agresseurs.

Le projet de loi proposé par la députée de Victoria est une excellente première étape dans la lutte contre le contrôle coercitif. Je suis impatiente de travailler avec elle et avec d'autres députés pour examiner d'autres enjeux en matière de droit de la famille, notamment l'aliénation parentale, afin que nous nous assurions que ceux qui fuient la violence puissent le faire sans craindre de conséquences.

• (1830)

Mme Iqra Khalid (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-332, Loi modifiant le Code criminel concernant le contrôle coercitif d'un partenaire intime. Le projet de loi renforcerait le cadre législatif du Canada relatif à la violence contre un partenaire intime en créant une nouvelle infraction pour mieux protéger les victimes de contrôle coercitif dans une relation intime.

Le contrôle coercitif est un comportement continu qui prive les victimes de leur autonomie. Il s'agit d'une forme pernicieuse de violence contre un partenaire intime et d'un grand facteur de risque de violence extrême. J'en ai parlé à maintes reprises, non seulement à la Chambre, mais aussi au comité. Quand je siégeais au comité de la justice, nous avons étudié ce comportement inacceptable, qui prédétermine la violence contre un partenaire intime dans les communautés et dans les foyers.

Avant de parler du projet de loi C-332 lui-même, je tiens à remercier la députée de Victoria et le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke pour leur dévouement à cette cause. Elle est vraiment importante, et je les remercie pour leur dévouement. Ma reconnaissance va également à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont témoigné devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne lors de son étude de ce projet de loi et de son étude de 2021 sur le contrôle coercitif dans les relations intimes en général. Je pense notamment au chef Nishan Duraiappah de la police régionale de Peel, que je connais bien. Je les remercie tous pour leur travail acharné dans ce dossier.

La violence fondée sur le genre, y compris la violence contre un partenaire intime, est inacceptable et n'a pas sa place dans notre pays. La violence contre un partenaire intime est l'une des formes de violence les plus répandues contre les femmes. Le gouvernement est déterminé à mettre fin à l'épidémie de violence fondée sur le genre. La criminalisation du contrôle coercitif est une étape importante pour atteindre cet objectif; la mesure est préventive, et elle est très importante pour les formes que prend la collaboration dans nos communautés.

• (1835)

[Français]

Je suis très contente de constater que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne a adopté les amendements du gouvernement au projet de loi C-332, qui ont été largement inspirés par la contribution des provinces et territoires, des parties prenantes et des expériences d'autres pays qui ont criminalisé le contrôle coercitif. L'infraction amendée est maintenant calquée sur l'infraction de violence familiale de l'Écosse, ce que les parties prenantes qui soutiennent l'adoption d'une telle infraction ont vivement recommandé.

[Traduction]

Plus précisément, l'infraction amendée criminaliserait la répétition d'un acte visé commis dans l'intention de faire croire au partenaire intime de l'accusé que sa sécurité physique ou psychologique est menacée. Elle criminaliserait également le fait de ne pas se soucier de savoir si l'acte en question pourrait avoir cet effet. Le terme « acte visé » est défini au sens large pour inclure des formes subtiles de mauvais traitements qui ne sont pas criminelles en soi. Autrement dit, il s'agit d'un comportement dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il amène la victime à croire que sa sécurité physique ou psychologique est menacée.

Les amendements du comité tiennent compte non seulement des commentaires des intervenants, mais aussi de l'objectif urgent du projet de loi, qui est de protéger les victimes dans les cas de contrôle coercitif. Par exemple, le projet de loi modifierait le Code criminel pour faire ce qui suit.

Il obligerait les tribunaux à imposer une condition d'interdiction de port d'arme en cas de mise en liberté sous caution lorsqu'un délinquant est accusé de contrôle coercitif, à moins que le juge estime qu'une telle condition n'est pas nécessaire pour la sécurité de l'accusé ou la sécurité de la victime ou de toute autre personne, et à envisager d'imposer des conditions supplémentaires afin d'assurer la sécurité de la victime lorsque le délinquant est mis en liberté sous caution.

Le projet de loi rendrait également obligatoire, sur demande de la victime, la nomination d'un avocat pour le contre-interrogatoire dans les affaires de contrôle coercitif lorsque l'accusé n'est pas représenté et demande à contre-interroger la victime lui-même, à moins que le juge ou le juge de paix ne soit d'avis que la bonne administration de la justice exige une autre mesure.

Il autoriserait également le prélèvement d'ADN sur les personnes reconnues coupables ou absoutes de contrôle coercitif au sens de l'infraction proposée dans le projet de loi, ce qui faciliterait les enquêtes et les poursuites dans les cas de violence contre un partenaire intime.

Le projet de loi exigerait également que les tribunaux émettent une ordonnance d'interdiction de port d'arme lorsqu'un délinquant est reconnu coupable ou absous de contrôle coercitif.

Affaires émanant des députés

Le projet de loi amendé répond aussi directement à un certain nombre de préoccupations soulevées par des parties prenantes, notamment en retirant la nécessité de prouver que la victime avait peur. Nous avons entendu que l'exigence d'une telle preuve impose à la victime le fardeau de témoigner, ce qui provoquerait une revictimisation. Cela l'oblige aussi à démontrer l'effet que le comportement de l'accusé a sur elle. On sait qu'une autre approche est possible dans d'autres domaines du droit, une approche selon laquelle il faut prouver qu'une personne raisonnable se trouvant dans les mêmes circonstances que la victime croirait que sa sécurité physique ou psychologique serait menacée. Cette approche, qui ne requiert pas le témoignage de la victime, est connue des cours canadiennes.

Le projet de loi éliminerait aussi la défense fondée sur l'intérêt supérieur, qui faisait partie de la version initiale du projet de loi. D'importantes réserves ont été exprimées au sujet du fait que cette défense aurait pu servir d'excuse à un comportement abusif, en particulier à l'égard de personnes atteintes d'un handicap cognitif, en prétendant que la conduite coercitive était en fait dans leur intérêt supérieur.

Le projet de loi retarderait aussi l'entrée en vigueur de l'infraction afin que les praticiens de la justice pénale puissent être formés en conséquence. Bien des personnes ont souligné l'importance de la formation avant l'entrée en vigueur, en particulier parce que le contrôle coercitif est une infraction de conduite continue, chose inhabituelle en droit pénal, car la grande majorité des infractions criminelles sont fondées sur des incidents ponctuels.

Le projet de loi souligne le message que toutes les formes de violence entre partenaires intimes sont graves, y compris les formes plus subtiles, qui passent très souvent inaperçues. Appuyer le projet de loi C-332 est un des nombreux efforts concertés que le gouvernement prend pour mettre fin à la violence faite aux femmes, y compris la violence entre partenaires intimes, et pour soutenir les victimes.

Par exemple, en 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de plus de 600 millions de dollars sur cinq ans pour contrer la violence faite aux femmes au Canada. De ce montant, le ministère de la Justice a reçu 48,75 millions de dollars pour assurer l'accès à des conseils juridiques gratuits et à des services de représentation juridique à l'intention des victimes d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes.

En 2022, le gouvernement a versé un financement de 539,3 millions de dollars sur cinq ans pour permettre aux provinces et aux territoires de renforcer les services et les mesures de soutien relevant de leur compétence afin de prévenir la violence fondée sur le sexe et de soutenir les personnes survivantes par l'entremise du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Je me réjouis que des accords bilatéraux entre le gouvernement du Canada et les 13 provinces et territoires aient été conclus.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je tiens toujours à dire que je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les partis à la Chambre pour éradiquer et prévenir activement les cas de violence faite aux femmes partout au pays, y compris dans ma circonscription, Mississauga—Erin Mills.

• (1840)

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Madame la Présidente, je suis très fière de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-332. C'est une me-

sure primordiale, car elle vise à modifier le Code criminel à l'égard des comportements contrôlants et coercitifs. Je tiens à remercier la députée de Victoria d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Je profite également de l'occasion pour remercier le député d'Esquimalt—Saanich—Sooke, qui a présenté un projet de loi très semblable au cours de la 43^e législature.

Il s'agit d'un projet de loi important parce que, quelle que soit la forme de violence entre partenaires intimes ou de violence fondée sur le sexe, on doit être conscient qu'elle se produit réellement si l'on veut rendre le monde plus sûr. L'augmentation de la violence familiale est l'un des problèmes les plus préoccupants de notre époque. Il a augmenté de 50 % au Canada, surtout pendant la pandémie. Trop souvent, lorsque les gens restaient à la maison pour être en sécurité, ils se retrouvaient beaucoup moins en sécurité. L'une des difficultés, bien sûr, pour régler ces problèmes, c'est qu'aucune disposition légale ne criminalise les comportements coercitifs et contrôlants.

C'est très important. Trop souvent, cela se fait petit à petit. Il y a toutes sortes de comportements où une personne est dans une relation ou a un lien avec quelqu'un et voit une accumulation de petites choses qui finissent par enfermer la personne dans une réalité plus étroite. Elle est limitée et ne peut pas jouir de la liberté qu'elle devrait avoir. Elle finit par être dépouillée d'une partie d'elle-même.

Je me souviens d'avoir travaillé avec des personnes qui avaient subi de la violence fondée sur le sexe et de la violence entre partenaires intimes. S'il y a une chose qu'elles m'ont clairement racontée, c'est l'accumulation et la répétition d'un ensemble de petites choses.

Au début, la solution semblait être d'abandonner une petite partie de soi-même pour que la paix règne dans la relation. La personne était convaincue que tout irait bien par la suite. Même si la relation la rendait malheureuse, elle n'avait nulle part où aller pour se plaindre que son partenaire lui avait confisqué ses cartes de crédit, ne lui permettait pas d'avoir accès à son propre compte bancaire ou lui dictait ses allées et venues selon un horaire imposé.

Même lorsque la personne le signalait, on ne pouvait rien faire. Ce comportement n'était pas considéré comme ce qu'il est vraiment, alors qu'il mène à une situation très dangereuse. C'est pourquoi je suis très favorable à ce projet de loi. Il est important que nous mentionnions à dire aux gens qu'il s'agit d'un comportement inapproprié.

Avant d'assumer mes fonctions de politicienne, lorsque j'étais directrice générale du Centre d'accueil pour les immigrants du Nord de l'île de Vancouver, je me souviens d'avoir travaillé avec de nombreuses nouvelles arrivantes qui étaient venues au Canada par différents moyens. Elles avaient été parrainées par un conjoint ou étaient venues en tant qu'aide-soignantes. Il était choquant de voir qu'elles étaient souvent exploitées.

Je me souviens d'une femme en particulier, qui est venue au centre alors qu'elle était très agitée et en colère contre les Canadiens. Lorsque nous avons pris le temps de l'écouter, elle nous a raconté l'histoire de sa rencontre avec un Canadien dans son pays d'origine. Ils étaient tombés amoureux, elle l'avait épousé et elle avait ensuite été parrainée pour venir au Canada et vivre avec lui. Lorsqu'elle est arrivée au Canada, les choses ont lentement commencé à changer avec son mari; il disait très clairement qu'au Canada, les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes. Bien sûr, nous savons que ce n'est pas le cas, mais si vous êtes une nouvelle arrivante, vous ne le savez peut-être pas.

Elle était très en colère parce que, après son arrivée au Canada, il avait fait des choses comme changer les serrures des portes. Il avait fait en sorte que, lorsque les portes de la maison se fermaient, elles se verrouillaient automatiquement. Il ne lui avait pas donné de clé. Si elle se retrouvait enfermée à l'extérieur, il se mettait très en colère contre elle.

Nous avons dû faire beaucoup d'efforts pour mettre cette femme en sécurité. Quand j'y repense, je vois très clairement que, si la Chambre avait criminalisé le comportement de son mari, nous aurions pu agir beaucoup plus rapidement dans son cas. J'espère qu'en faisant ce travail, nous gardons à l'esprit l'importance d'enseigner aux femmes et aux personnes qui font partie de groupes vulnérables que ce comportement n'est pas acceptable et qu'il est fait de petites choses.

• (1845)

J'ai parlé à de nombreuses personnes qui ont survécu à ce genre de comportement. Elles apprennent à ne pas se faire confiance parce que leur réalité est rejetée par la personne avec laquelle elles entretiennent cette relation. Lorsqu'une personne ne peut pas se faire confiance, cela la conduit à ne pas prendre soin d'elle comme elle le devrait parce qu'elle a l'impression d'avoir fait quelque chose de mal, et c'est la partie la plus méprisable de ce comportement, à mon avis. Lorsque nous privons un être humain de sa capacité à se faire confiance et à savoir ce qui lui convient ou non, il s'agit d'une forme terrible de maltraitance qui est souvent minimisée. Cela conduit souvent à la violence, car ces personnes n'ont pas la capacité de se défendre. Elles ont été malmenées pendant si longtemps qu'elles ne comprennent plus leurs propres droits fondamentaux.

Je suis heureuse que le projet de loi à l'étude ait été présenté. Nous devons nous rappeler que ce genre de comportement correspond aux signes avant-coureurs des féminicides, et nous devons y mettre un terme. Il ne s'agit pas seulement de la violence physique, bien qu'elle soit très grave, mais aussi des gestes mineurs et des signes avant-coureurs d'un comportement agressif et d'une relation toxique qui inclut un comportement coercitif et contrôlant.

Je tiens à saluer les nombreux organismes de ma circonscription qui aident les gens à fuir la violence. Ils font un travail incroyable. Le travail qu'accomplit la maison de transition de Campbell River m'a toujours tenu à cœur. La belle histoire d'Ann Elmore Haig-Brown y est liée. Cette femme a travaillé très fort dans la région de Campbell River pour s'assurer que les femmes, surtout, soient protégées. Elle n'avait pas de maison d'hébergement officielle, mais elle en a créé une dans sa propre maison. Elle a veillé à ce que les femmes et les enfants qui fuyaient une relation malsaine soient protégés. Elle les logeait souvent dans sa propre maison ou dans les chalets entourant la maison. C'était une femme très calme et discrète, qui ne partageait pas la même réalité que les gens qu'elle accueillait mais qui veillait à leur sécurité. Ce genre de travail est crucial, selon moi. Elle a lancé les démarches qui allaient permettre à Campbell River d'avoir sa propre maison de transition et d'offrir les autres services fournis par la maison de transition Ann Elmore.

Quand on examine les antécédents de violence conjugale et de violence entre partenaires intimes, on constate que cette voie a toujours existé. Des femmes et des enfants fuyaient la violence mais ne pouvaient pas parler des comportements inappropriés et contrôlants. Comme il n'y avait rien de disponible, les écarts se sont creusés. L'autre élément important, c'est que cela amoindrit la confiance envers les personnes qui fournissent de l'aide, comme les agents de police ou de la GRC, par exemple. Si une personne ne peut pas ob-

Affaires émanant des députés

tenir l'aide dont elle a besoin immédiatement, elle perd confiance dans le système, ce qui complique les choses pour demander de l'aide plus tard. L'ajout de cette mesure permettra vraiment à la police et à la GRC d'intervenir beaucoup plus rapidement qu'elles ne le peuvent aujourd'hui. Une grande partie de ce travail devrait également consister à veiller à ce que les intéressés reçoivent la formation nécessaire pour savoir reconnaître ce genre de comportement et le définir dans la réalité.

Je tiens à préciser que, selon certaines dispositions, les mesures du projet de loi à l'égard des victimes de comportements coercitifs et contrôlants s'appliqueraient même après la fin de la relation. C'est vraiment important parce que, dans bien des cas, la personne qui a vécu ce genre d'expérience et qui a réussi à s'en sortir d'une façon ou d'une autre se rend compte seulement après les faits des tendances qui ont commencé à se dessiner beaucoup plus tôt. Il est important d'en tenir compte dans le projet de loi parce que cela aiderait vraiment les gens à faire appel à ces dispositions. Dans notre société, nous devons veiller à ce que les gens soient tenus responsables de leurs actes. Ces dispositions sont donc importantes pour que les victimes ne soient pas réduites au silence et puissent dénoncer ces comportements lorsqu'elles sont prêtes à le faire.

Je tiens à remercier tous les intervenants qui font de l'excellent travail pour protéger les gens. Je pense qu'il est grand temps d'adopter cette mesure législative pour qu'on puisse mieux protéger les gens et intervenir plus tôt.

• (1850)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Nous poursuivons le débat. La députée de Victoria dispose de cinq minutes pour son droit de réplique.

Mme Laurel Collins (Victoria, NDP): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier tous mes collègues qui ont défendu cette question, qui ont écouté les survivantes et leurs familles et qui se sont engagés à mettre fin à la violence fondée sur le genre et à la violence entre partenaires intimes.

Au cours de la dernière année, en travaillant sur ce projet de loi, j'ai entendu des centaines d'histoires de Canadiens des quatre coins du pays au sujet de l'impact du contrôle coercitif sur leur vie. Le contrôle coercitif est un type de comportement visant à isoler, manipuler, contrôler et souvent terroriser un partenaire, en le privant de son autonomie et de son estime de soi. Il s'agit d'une forme insidieuse de violence qui passe souvent inaperçue et dont on ne parle pas, jusqu'à ce qu'elle s'aggrave. Elle devient alors beaucoup plus visible et beaucoup plus tragique. C'est l'un des précurseurs les plus courants de la violence physique. Le contrôle coercitif est très répandu, et les histoires sont nombreuses.

Aujourd'hui, je veux parler un peu de quelques personnes qui sont venues de Sault-Sainte-Marie. Elles sont ici à Ottawa ce soir pour le débat et pour le vote de demain. Le groupe Angie's Angels a été créé une semaine après le meurtre d'Angie Sweeney. Angie était une personne pleine de vie et d'amour dont la vie a été brutalement interrompue par un féminicide commis par son ex-petit ami. L'ex-petit ami d'Angie a utilisé des tactiques de contrôle tout au long de leur relation et, lorsqu'elle l'a quitté, la situation est devenue violente. L'histoire tragique d'Angie n'est que trop commune, et elle est un rappel brutal du danger que pose la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif.

Motion d'ajournement

Le groupe Angie's Angels travaille à faire connaître l'histoire d'Angie afin de faire de la sensibilisation en matière de violence entre partenaires intimes. Le groupe réclame de meilleures mesures de protection pour les victimes et les survivantes. Les parents d'Angie, Brian et Suzanne, ainsi que ses meilleures amies, Amanda et Renee, ont canalisé leur deuil et leur souffrance pour lancer un projet incroyable. Ils veulent qu'aucune autre famille et aucune autre collectivité n'aient à vivre la souffrance qu'ils ont vécue. Leur courage et leur dévouement face à une perte inimaginable comme celle qu'ils ont subie ne sont rien de moins qu'héroïques. Ils ont transformé la tragédie qui les a frappés en une puissante force de changement et, pour cela, ils méritent notre appui et notre respect.

Caitlin Jennings était comme un rayon de soleil pour les gens qui la connaissaient. Son père, Dan, a communiqué avec le groupe Angie's Angels après le meurtre de Caitlin à London. Sa vie a été interrompue lorsqu'elle a été tuée par son partenaire intime contrôlant. Dan m'a dit que, si le contrôle coercitif avait été un crime, Caitlin serait toujours parmi nous. Ses paroles m'ont marquée et je pense qu'elles devraient marquer tous les députés. Nous devrions tous comprendre à quel point il est urgent de régler le problème de la violence fondée sur le sexe.

Au Canada, une femme est tuée tous les six jours. Les histoires de Caitlin et d'Angie ne sont pas des incidents isolés. Elles font partie d'un problème systémique plus large, et, en tant que législateurs, nous avons le pouvoir de nous y attaquer. Adopter le projet de loi est une étape importante, mais nous devons en faire beaucoup plus.

Lorsque le projet de loi sera mis aux voix, je veux que les députés pensent à Angie et Caitlin ainsi qu'à leurs proches qui ont consacré leur temps et une bonne partie de leur vie à prévenir que de telles situations se reproduisent. En tant que législateurs, nous avons la responsabilité de mettre un terme à ce type de violence. J'exhorte mes collègues à travailler avec moi pour que le projet de loi progresse rapidement à la Chambre rouge et devienne loi le plus tôt possible. Adoptons le projet de loi et franchissons une étape essentielle vers une société plus sûre et plus juste.

• (1855)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Le vote porte sur la motion.

[Français]

Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

[Traduction]

Mme Laurel Collins: Madame la Présidente, je demande un vote par appel nominal.

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Conformément à l'article 98 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 12 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Madame la Présidente, les conservateurs se concentrent d'abord et avant tout sur le bien-être des Canadiens. C'est pourquoi nos priorités sont d'abolir la taxe, de construire des logements, de redresser le budget et de faire échec au crime. Le NPD, notamment son leader parlementaire qui a des choses à dire pendant mon discours, a soutenu les libéraux, même s'ils sont embourbés dans la corruption. Tandis que les conservateurs ont été...

Des voix: Oh, oh!

• (1900)

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): Ce n'est pas le moment d'interrompre qui que ce soit, et il n'y a pas de période de questions et d'observations. Je recommande donc aux députés d'écouter très attentivement.

Le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan a la parole.

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, en effet, ils devraient écouter très attentivement. Le NPD apprendra peut-être quelque chose, car les néo-démocrates soutiennent le gouvernement néo-démocrate—libéral corrompu, alors que les conservateurs continuent de se concentrer sur les intérêts des Canadiens. Nous restons extrêmement déterminés à abolir la taxe, à construire des logements, à redresser le budget et à faire échec au crime, mais les libéraux et les néo-démocrates se concentrent sur eux-mêmes. Les preuves sont claires: corruption croissante, quantité de rapports accablants de la vérificatrice générale, quantité de rapports du commissaire à l'éthique qui critiquent le comportement du premier ministre et un nombre si élevé d'enquêtes de la GRC qu'il est difficile de suivre tous les scandales des libéraux.

Pas plus tard que la semaine dernière, la vérificatrice générale a publié des rapports sur la caisse noire environnementale et sur les liens étroits qui existent entre le gouvernement et la société McKinsey. Des enquêtes sont en cours sur le scandale ArnaqueCAN, une dépense pour laquelle la coalition néo-démocrate—libérale a voté. Cela s'inscrit dans une tendance générale à dégrader le système d'approvisionnement du gouvernement en accordant des contrats à des entreprises installées dans des sous-sols, de petites entreprises qui obtiennent des contrats et des contrats de sous-traitance sans vraiment exécuter de travail, mais qui en retirent d'énormes avantages.

Le gouvernement s'est embourbé dans la corruption et, après neuf ans, comme les libéraux et les néo-démocrates ne pensent qu'à leur nombril, il n'est pas étonnant que la situation des Canadiens ait empiré. C'est pourquoi nous avons besoin d'un gouvernement conservateur plein de bon sens qui se concentrerait sur le bien-être des Canadiens et leur redonnerait le contrôle de leur vie, mettrait fin à la corruption criminelle coûteuse que nous avons vue sous les libéraux et la remplacerait par le bon sens des conservateurs.

Motion d'ajournement

Nous observons aussi la tendance troublante du gouvernement à octroyer à outrance des contrats à des entreprises autochtones, dans le but de donner aux peuples autochtones la possibilité de profiter des marchés publics. Cependant, il y a tellement d'abus que, sous la gouverne du gouvernement actuel, il arrive qu'une toute petite entreprise obtienne des contrats avec l'argent prévu pour les marchés publics autochtones, pour ensuite faire appel à des sous-traitants. Le travail est probablement entièrement confié à des entreprises non autochtones, car il n'y a pas de suivi de la sous-traitance.

Le comité des opérations gouvernementales a demandé des documents sur les entreprises qui ont obtenu ces contrats de sous-traitance, et il n'y a eu aucune information fournie à cet égard. Il y a des situations où de l'argent est censé être prévu pour améliorer la vie des Canadiens autochtones, et pourtant Dalian Enterprises et la ministre des Services aux Autochtones ont affirmé que l'objectif du programme était seulement d'identifier l'entreprise ayant initialement obtenu le contrat et non d'évaluer les retombées pour les communautés autochtones. Voilà un autre cas flagrant d'abus des marchés publics.

Les conservateurs défendent la réforme de ce système. Nous lutterons contre la corruption au sein du gouvernement néo-démocrate—libéral et nous demandons que ce gouvernement corrompu soit remplacé par le gros bon sens des conservateurs.

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, voilà qui en fait beaucoup. Le député a commencé par parler des slogans sensationnalistes dont le Parti conservateur se servira lors des prochaines élections. Je pourrais prendre un peu de temps pour en parler moi aussi. Au bout du compte, j'adore le contraste entre les conservateurs et les libéraux à l'approche des prochaines élections fédérales qui, il me semble, auront lieu dans environ 18 mois.

En ce qui concerne la différence, je pourrais la mettre en évidence en disant que les conservateurs croient au « chop, chop, chop », comme l'une des ministres l'a souvent dit, tandis que le gouvernement comprend les besoins des Canadiens et continue à offrir toutes sortes de programmes qui leur sont précieux.

En ce qui concerne l'approvisionnement, le problème se produit depuis des générations et, au bout du compte, l'un des plus grands scandales en matière d'approvisionnement dont nous avons été témoins a eu lieu sous le gouvernement de Stephen Harper, c'est-à-dire le scandale de 400 millions de dollars de Service correctionnel Canada.

Il est important de réaliser que ce n'est pas parce que les conservateurs en face crient au scandale qu'il y a nécessairement un scandale gouvernemental. D'ailleurs, en ce qui concerne la réaction du gouvernement au sujet d'ArriveCAN, je pense que les Canadiens comprendront qu'en fin de compte, dès que la question a été portée à l'attention du ministère, il a immédiatement agi. La question a fini par être soumise à la GRC pour qu'elle examine la situation. Il existe des règles pour protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, et le gouvernement a délégué des responsabilités pour s'assurer qu'il y ait des conséquences dans les cas de malversation avérée.

Le député a ensuite parlé de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Je conseille au député de jeter un coup d'œil à l'installation de traitement de l'eau de la Première Nation n° 40 de Shoal Lake, au processus d'approvisionnement qui a eu lieu dans ce

cas et aux nombreux avantages qui en ont découlé. Les dirigeants et la population déplorent le temps qu'il leur a fallu pour que cette installation de traitement de l'eau voie le jour parce que le gouvernement précédent, celui de Stephen Harper, n'a absolument rien fait pour régler le problème. Si l'on examine la construction de l'installation, on constate que, grâce au travail du gouvernement fédéral, qui a collaboré avec les dirigeants extraordinaires de la Première Nation n° 40 de Shoal Lake et les a appuyés, on a pu construire une magnifique installation de traitement de l'eau sous la direction de la Première Nation n° 40 de Shoal Lake. Le processus d'approvisionnement a été mené par des Autochtones. En fin de compte, de nombreux prix différents lui ont été décernés.

Finalement, en ce qui concerne ArriveCAN, nous continuons d'aller de l'avant. Le gouvernement est tout à fait conscient de la gravité des problèmes, et il poursuivra l'examen de la question. Si le gouvernement n'avait pas agi, le député aurait peut-être une certaine crédibilité dans ce dossier, mais, pratiquement depuis le premier jour, le gouvernement a la situation bien en main et il continuera de veiller à la protection des contribuables.

● (1905)

M. Garnett Genuis: Madame la Présidente, le député a dit beaucoup de bêtises dans son intervention, mais j'aimerais m'attarder sur un point. Il a parlé de Stephen Harper. Ce député adore parler de Stephen Harper. Chaque intervention porte sur Stephen Harper. Je voudrais lui dire deux choses à ce sujet. Tout d'abord, je pense que Stephen Harper a été un excellent premier ministre. Il a accompli beaucoup pour le Canada. Je pense que si nous demandions aux Canadiens ce qu'ils pensent de leur qualité de vie, du taux de criminalité, de l'économie et de bien d'autres questions par rapport à l'époque où Stephen Harper était au pouvoir, ils répondraient que les choses allaient beaucoup mieux sous Stephen Harper que sous l'actuel premier ministre.

Je voudrais également faire remarquer au député que Stephen Harper était premier ministre il y a neuf ans. Si quelqu'un fait partie d'un gouvernement qui est au pouvoir depuis neuf ans et qu'il continue d'imputer les problèmes du Canada à son prédécesseur, je pense qu'il n'a vraiment pas compris l'importance vitale d'assumer ses responsabilités. Ils ne peuvent pas faire campagne indéfiniment contre leur prédécesseur. Ils doivent assumer la responsabilité de leurs propres actes.

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, c'est ce que fait le gouvernement. Je parle souvent de Stephen Harper parce que les députés d'en face aiment donner une fausse impression des nombreuses initiatives formidables que le gouvernement a prises. Par exemple, les conservateurs critiquent le gouvernement sur le plan économique en tentant de dire que l'économie va mal. Pourtant, en bien moins de neuf ans, le gouvernement a été capable, en collaborant avec les Canadiens, de créer plus de 2 millions d'emplois, ce qui est nettement supérieur au million d'emplois créés par Stephen Harper. Il y a tellement de comparaisons possibles, et nous les faisons parce que le Parti conservateur parcourt le pays en répandant toutes sortes de faussetés, notamment que rien ne va plus au pays, alors que ce n'est pas le cas. Nous continuons d'aller de l'avant.

*Motion d'ajournement***MESSAGE DU SÉNAT**

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-273, Loi déclarant le réseau de digues de l'isthme de Chignecto et ses ouvrages connexes comme étant des ouvrages à l'avantage général du Canada, qu'il prie la Chambre d'adopter aussi.

• (1910)

LA SANTÉ MENTALE ET LES DÉPENDANCES

M. Brad Vis (Mission—Matsqui—Fraser Canyon, PCC): Madame la Présidente, la ministre libérale responsable des drogues dures légales induit les Canadiens en erreur. Le gouvernement prétend que le prétendu programme d'approvisionnement sûr fonctionne, mais les faits prouvent le contraire. Uniquement à Abbotsford, le nombre de surdoses a augmenté de 820 % entre 2013 et 2022, ce qui signifie qu'Abbotsford a connu une hausse de près de 1 000 % des surdoses en 10 ans.

La ministre devrait aussi savoir qu'en 2014, les décès liés au fentanyl, une drogue non réglementée, s'élevaient à 22,2 %, mais qu'en 2023, ce chiffre avait bondi à 85,3 %. Les zones de prestation de services de B.C. Health Service ont signalé 990 décès liés à des drogues non réglementées en 2019 et plus de 2 500 en 2023. Malgré les recommandations émises en 2009 par l'Association médicale de la Colombie-Britannique concernant l'amélioration des soins en matière de dépendances, le nombre de lits disponibles n'a pas augmenté en 15 ans. Il y a de toute évidence une déconnexion entre le gouvernement libéral, l'argent des contribuables canadiens et les véritables besoins des Canadiens dans ce domaine.

La ministre doit admettre l'échec de la légalisation des drogues dures. Même le premier ministre Eby fait marche arrière au sujet de ces politiques qui ont dévasté sa province. Le gouvernement doit des excuses à tous ceux qui ont été lésés par cette expérience radicale en matière de drogues au cours de la dernière année. Le budget fédéral de 2023 prévoyait la somme insignifiante de 20,2 millions de dollars pour un nouveau programme communautaire visant à prévenir la toxicomanie parmi les jeunes. On ne sait pas où va cet argent ni comment il sera dépensé.

À l'heure actuelle, les surdoses de drogue sont la principale cause de décès chez les jeunes de 10 à 18 ans en Colombie-Britannique. Jacob Wilson, un jeune homme de 21 ans de ma circonscription, est mort tragiquement d'une surdose. Il s'était pourtant présenté plusieurs fois à notre hôpital local pour demander de l'aide et du soutien, mais il a essuyé un refus chaque fois. Récemment, un étudiant de 18 ans de l'Université de Victoria est mort d'une surdose. Parallèlement, les écoles de la Colombie-Britannique réclament maintenant l'élargissement des mesures d'urgence, comme former les élèves sur la réanimation cardiorespiratoire et l'utilisation de trousse de naloxone. J'ajouterais que ce n'est pas seulement dans les universités, mais aussi dans les écoles secondaires. Pensons-y un instant. Dans nos écoles secondaires, les enfants doivent recevoir une formation sur l'utilisation de la naloxone, car la consommation de drogues toxiques est la principale cause de décès chez les enfants de 10 à 18 ans.

Dans ma propre circonscription, en Colombie-Britannique, les parents doivent régulièrement vérifier la présence de seringues dans les parcs où leurs enfants jouent au soccer. Le week-end dernier, j'ai demandé à l'un des principaux entraîneurs combien de seringues avaient été trouvées durant la semaine. Il m'a dit que les bénévoles trouvent des seringues tous les jours dans la section du parc où mes

enfants et des centaines d'autres s'amuse chaque semaine. Des affiches sont maintenant installées aux plages publiques afin de signaler la présence d'aiguilles souillées, par exemple à l'endroit le plus populaire pour jouer au volleyball, à la plage Kitsilano, à Vancouver.

Les recommandations de la ministre à l'égard de cette expérience radicale n'ont pas aidé nos enfants. Les gens ont peur d'utiliser les transports en commun. Les gens ont peur de nos centres-villes. Les gens ont peur de se rendre dans certains magasins et restaurants à certains moments de la journée. Les gens ont peur d'aller à l'hôpital. Partout en Colombie-Britannique, des entreprises dénoncent la détérioration du climat et parlent d'un coût de la criminalité lié aux drogues dures. La GRC a confirmé que le soi-disant approvisionnement sûr a infiltré le marché noir.

Quand le gouvernement mettra-t-il fin à cette expérience radicale afin que nos collectivités puissent de nouveau se sentir en sécurité?

[Français]

Mme Élisabeth Brière (secrétaire parlementaire de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et de la ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, j'imagine que mon collègue d'en face est content, car il a son clip, mais je vais me permettre de rectifier le tir.

La crise des surdoses est l'une des crises de santé publique les plus importantes que le Canada ait vécues. Il n'y a pas de solution simple à cette crise. Elle est alimentée par un approvisionnement de drogues illégales qui deviennent jour après jour de plus en plus toxiques, imprévisibles et mortelles. Elle est également alimentée par des soucis socioéconomiques sous-jacents et des difficultés à avoir accès au traitement. C'est en travaillant ensemble que nous allons mettre fin aux conséquences néfastes de cette crise et aux trop nombreux décès inutiles partout au pays.

[Traduction]

Aucun ordre de gouvernement ne peut à lui seul résoudre cette crise. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement, les communautés autochtones, les partenaires et les intervenants afin de mettre en œuvre une approche globale visant à lutter contre la toxicomanie et les méfaits connexes, axée sur la promotion et la protection de la santé publique.

• (1915)

[Français]

Travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires dans l'ensemble du pays signifie mettre en œuvre des solutions qu'ils proposent, les suivre de près et procéder aux ajustements nécessaires en cours de route. Si on ne tente pas autre chose, on ne peut pas s'attendre à des résultats différents.

Nous devons faire preuve d'ouverture pour trouver de nouvelles solutions afin de sortir de cette crise. Si les conservateurs avaient été présents lors du voyage du Comité permanent de la santé, ils l'auraient entendu eux-mêmes des organisations qui travaillent fort tous les jours sur le terrain.

Motion d'ajournement

[Traduction]

La récente modification de l'exemption accordée à la Colombie-Britannique pour la possession de drogue pour usage personnel en est la preuve. Nous avons accédé à la demande de la Colombie-Britannique d'interdire la possession de substances contrôlées dans les espaces publics parce que la province a reconnu un problème et a cherché à adapter son approche. La Colombie-Britannique nous a dit que ces changements étaient nécessaires pour fournir aux forces de l'ordre des outils supplémentaires pour lutter contre la consommation de drogues en public quand des problèmes de sécurité se posent, tout en continuant à traiter la consommation personnelle de drogues comme le problème sanitaire et social qu'elle est, et nous l'avons écoutée.

[Français]

La sécurité publique est une priorité pour le gouvernement, qui s'efforce de trouver des solutions novatrices à la crise actuelle de la toxicité des drogues. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux, notamment avec la Sécurité publique, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et Postes Canada, afin de contrer l'approvisionnement en drogues illégales et d'équiper les agents frontaliers d'outils leur permettant d'intercepter les drogues illégales et les précurseurs et de collaborer avec des partenaires du secteur privé pour lutter contre le blanchiment d'argent provenant du trafic des drogues.

Le gouvernement continue également d'investir dans d'autres services et mesures de soutien fondés sur des preuves pour faire face à cette crise. Par exemple, le budget de 2024 annonce un nouvel engagement de 150 millions de dollars pour un fonds dédié à soutenir les communautés, les municipalités et les communautés autochtones. Ce financement va permettre d'apporter une réponse rapide aux communautés fortement touchées qui ont des besoins urgents et critiques liés à cette crise.

[Traduction]

Dans le but ultime de fournir aux Canadiens un accès rapide aux services de prévention, de réduction des risques, de traitement et de rétablissement ainsi qu'aux aides dont ils ont besoin, nous continuerons à travailler avec les municipalités, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les forces de l'ordre, les communautés autochtones et les personnes ayant une expérience personnelle de l'enjeu.

M. Brad Vis: Madame la Présidente, je ne suis pas ici pour un extrait vidéo. Je parle de la situation incroyablement difficile que nous connaissons aujourd'hui en Colombie-Britannique.

Ma question à la députée de Sherbrooke est la suivante: si elle en avait la possibilité, légaliserait-elle les drogues dures comme l'a fait son gouvernement en Colombie-Britannique? Si elle en avait la possibilité, adopterait-elle une politique qui, statistiquement, a entraîné un nombre record de décès d'enfants par surdose de drogues dures? Si elle en avait la possibilité, répéterait-elle la politique horrible qui a réellement fait perdre aux Britanno-Colombiens leur confiance dans nos institutions et dans l'ordre public? Si elle en avait la possibilité, ferait-elle la même chose au Québec?

[Français]

Mme Élisabeth Brière: Madame la Présidente, ce qu'il faut se rappeler, c'est que chaque personne qui consomme des drogues doit avoir accès à l'aide qui lui convient. En lui offrant un large éventail

d'options, on augmente les chances qu'elle trouve celle qui répond le mieux à ses besoins.

La stigmatisation peut être un obstacle à l'accès à ces services. C'est pourquoi la lutte contre la stigmatisation est aussi une priorité pour le gouvernement. Quand les personnes qui consomment des drogues se sentent jugées, elles hésitent à demander de l'aide ou à aller vers les services disponibles. Elles cachent aussi leur consommation de drogue.

Ce que nous cherchons à faire, donc, c'est adopter des politiques et des programmes axés sur la santé et la compassion pour créer une société où les troubles liés à l'utilisation de substances sont considérés comme un problème de santé chronique qui doit être soigné sans jugement.

[Traduction]

L'établissement de passerelles entre le système de justice criminelle et les services sociaux et de santé s'inscrit dans le cadre d'une approche plus large de ces systèmes visant à réduire les méfaits et à sauver des vies tout en assurant la sécurité de la population.

● (1920)

LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Madame la Présidente, la dissimulation se poursuit. Le premier ministre a dissimulé l'ingérence de Pékin dans les élections de 2019 et de 2021 parce que cela profitait au Parti libéral. Lorsqu'il s'est fait prendre, le premier ministre a déployé des efforts extraordinaires pour dissimuler ce qu'il savait et ce qu'il n'a pas fait au sujet de l'ingérence de Pékin.

Lorsque le comité de la procédure et des affaires de la Chambre a entamé les audiences pour faire toute la lumière sur l'ingérence de Pékin, le premier ministre a ordonné à de nombreuses reprises aux députés libéraux membres du comité d'entraver le travail du comité et de bloquer la production de documents pertinents. Au lieu d'ordonner la tenue d'une enquête publique, le premier ministre a nommé un ami de famille de longue date comme faux rapporteur pour rédiger un simulacre de rapport qui disculperait le premier ministre. Lorsque le faux rapporteur s'est mis au travail, il a embauché un paquet de valets du Parti libéral qui ont rédigé le simulacre de rapport que le premier ministre souhaitait. Cependant, lorsque le rapport n'a pas résisté à un examen de base, le faux rapporteur a démissionné, et le premier ministre a été contraint, par la force des choses, d'ordonner une enquête publique.

Dès le lancement de l'enquête, le ministre de la Sécurité publique a garanti aux Canadiens que la commissaire, la juge Hogue, aurait accès à tous les documents pertinents. Il se trouve que le ministre a manqué de sincérité dans ses propos, car le *Globe and Mail* a rapporté que le premier ministre a caché un nombre non divulgué de documents à la juge Hogue. Le ministère du premier ministre, c'est-à-dire le Bureau du Conseil privé, a admis que pas moins de 10 % des documents remis à la juge Hogue avaient été caviardés. Je souligne que ce sont des documents qu'elle a elle-même demandés. Le premier ministre fait obstruction au travail de la juge Hogue, à savoir de remplir son mandat principal. Elle doit déterminer ce que le premier ministre savait, quand il le savait et ce qu'il a fait ou non au sujet des menaces d'ingérence étrangère, y compris l'attaque de Pékin contre notre démocratie.

Motion d'ajournement

La juge Hogue a publié son premier rapport il y a quelques semaines. C'est une condamnation accablante du premier ministre. Parmi ses conclusions, elle dit que le premier ministre a pris des décisions concernant la lutte contre l'ingérence étrangère en tenant compte des conséquences directes sur les élections. Autrement dit, le premier ministre a fait passer ses intérêts et ceux du Parti libéral avant la protection de notre souveraineté et de notre démocratie contre l'ingérence étrangère. Cette conclusion est fondée sur les documents que le premier ministre a permis à la juge Hogue de voir. On ne peut qu'imaginer à quel point son rapport aurait été encore plus accablant si elle avait pu voir tous les documents.

Maintenant que la juge Hogue s'apprête à rédiger un deuxième rapport, qui sera publié au cours des prochains mois, l'opération de camouflage se poursuit. Si le premier ministre n'a rien à cacher, pourquoi ne met-il pas fin à l'obstruction et à la dissimulation et ne remet-il pas tous les documents demandés par la juge Hogue?

M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, tout d'abord, il est étrange que le député continue de salir la réputation d'un Canadien exceptionnel. Lorsqu'il parle du rapporteur spécial, rappelons qu'il parle en fait de l'ancien gouverneur général.

Le député l'a décrit comme un libéral ayant nommé beaucoup d'autres libéraux, mais les gens doivent savoir qu'en fait, le très honorable David Johnston avait été nommé gouverneur général par l'ancien premier ministre Stephen Harper. Or, aux dernières nouvelles, Stephen Harper n'est pas un libéral: c'est un conservateur et un homme tenu en assez haute estime. Il est dommage que les conservateurs aient jugé nécessaire de le sacrifier comme ils l'ont fait avec leurs discours incendiaires. Personnellement, j'ai trouvé cela plutôt déplorable.

Cela dit, ce qu'on entend ce soir n'a rien à voir avec la façon dont le gouvernement a réellement géré l'ingérence étrangère. Dans les faits, le gouvernement du Canada a non seulement consulté les partis reconnus à la Chambre, il a aussi travaillé ouvertement avec eux, en collaboration, à l'élaboration du mandat de la commission.

Tous les partis se sont entendus sur le mandat ainsi que sur le choix de la commissaire. L'un des principaux aspects du mandat de la commission, c'est qu'elle a essentiellement un accès illimité à l'information classifiée qui s'y rapporte. Le mandat de la commission dit très clairement qu'elle doit avoir accès à certains documents du Cabinet qui sont pertinents dans le cadre de ses travaux.

Le gouvernement a accepté cette approche, même si ce genre de procédure est extrêmement rare. Le secret ministériel est un principe fondamental du système de gouvernement de Westminster. L'idée qu'on puisse rejeter complètement ce principe à l'égard des documents dont dispose le gouvernement mine la démocratie même que nous tentons de protéger.

Tous les documents du Cabinet qui se rapportaient au mandat de la commission ont déjà été fournis. Comparons la façon dont le gouvernement s'est comporté à celle dont le chef du Parti réformiste-conservateur a traité ce dossier jusqu'à présent. Le chef du Parti réformiste-conservateur n'a même pas exprimé le souhait d'obtenir la cote de sécurité nécessaire pour obtenir les renseignements qui répondraient au genre de questions qu'il se pose. Il ne veut pas connaître les faits. Il choisit intentionnellement de rester dans l'ignorance.

Comparons son comportement à celui du chef du Nouveau Parti démocratique. La cheffe du Parti vert a même tenu une conférence de presse très intéressante tout à l'heure, après avoir assisté à la séance d'information. Elle a dit très clairement ce qu'elle pensait aux Canadiens. Au moins, elle s'est intéressée au dossier. Elle a pris le temps à la fois d'obtenir son habilitation de sécurité, puis de lire le rapport non caviardé. Nous connaissons ses observations.

Cependant, cela n'assouvit pas l'appétit des conservateurs pour le salissage revanchard. Il se cherchent un angle, une proie. Le chef du Parti conservateur m'étonne et me déçoit, quoique j'aurais dû le voir venir, car même lorsqu'il était ministre responsable d'Élections Canada, un rôle important, il n'a absolument rien fait au sujet de l'ingérence étrangère. Il savait déjà que c'était un problème, mais il a intentionnellement choisi de ne pas agir.

• (1925)

M. Michael Cooper: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire déforme les faits à un point tel qu'il laisse entendre que tous les documents pertinents ont été remis à la juge Hogue.

Le comité de la procédure et des affaires de la Chambre a adopté une motion visant à faire toute la lumière sur l'obstruction exercée par le premier ministre concernant la production de ces documents. Le 7 juin, dans une lettre au comité, l'avocat de la juge Hogue a écrit: « les intérêts de la commission semblent rejoindre ceux du comité ».

Bref, tout comme le comité, la commissaire estime que le premier ministre doit remettre les documents. Le premier ministre ne peut choisir quels documents remettre à la juge Hogue, puisque l'un des principaux éléments qu'elle examine est la conduite du premier ministre, les décisions qu'il a prises et, à vrai dire, ses manquements à son devoir de protéger notre souveraineté et notre démocratie de l'ingérence étrangère.

La question qui s'impose est: qu'y a-t-il de si incriminant pour le premier ministre dans ces documents pour qu'il tienne tant à les cacher à la juge Hogue?

M. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, en termes très simples, le gouvernement du Canada a travaillé ouvertement et en collaboration avec tous les partis reconnus à la Chambre pour circonscrire le mandat de la commission. C'est un fait.

Le gouvernement continue d'appuyer la commission en lui fournissant des dizaines de milliers de documents classifiés, tout en respectant le mandat et le principe sous-jacent du secret du Cabinet et en protégeant les intérêts essentiels du Canada et de ses alliés. C'est un fait.

Peu importe la façon dont les conservateurs présentent les choses ou la mésinformation qu'ils colportent aux Canadiens, il est toujours préférable de s'en tenir aux faits. Soit dit en passant, je dirais que le chef du Parti conservateur-réformiste devrait également en profiter pour assister à la séance d'information afin d'être mieux informé.

Motion d'ajournement

[Français]

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 11 juin 2024

Recours au Règlement

Les questions orales — Décision de la présidence

Le Président 24731

Privilège

La violation présumée de l'impartialité du vice-président — Décision de la présidence

Le Président 24731

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Lamoureux 24732

Motion 24732

Adoption de la motion 24734

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024

Projet de loi C-69. Étape du rapport 24734

Décision de la présidence

La vice-présidente adjointe (Mme Alexandra Mendès) ... 24734

Motions d'amendement

M. Gourde 24734

Motions n^{os} 1 à 9 24734

Mme Falk (Battlefords—Lloydminster) 24734

Motions n^{os} 10 à 16 24734

M. Kmiec 24734

Motions n^{os} 17 à 27 24734

M. Schmale 24735

Motions n^{os} 28 à 38 24735

M. Baldinelli 24735

Motions Nos. 39 à 48 24735

M. Ste-Marie 24735

Motions n^{os} 49 à 78 24735

M. Hallan 24736

Motions n^{os} 79 à 161 24736

M. Gourde 24737

M. Turnbull 24739

M. Thériault 24739

M. Julian 24739

Mme Falk (Battlefords—Lloydminster) 24739

M. Turnbull 24741

M. Trudel 24741

M. Johns 24741

M. Kmiec 24741

M. Turnbull 24743

Mme Collins (Victoria) 24743

Mme Michaud 24744

M. Baldinelli 24744

M. Turnbull 24745

M. Brunelle-Duceppe 24746

Mme Barron 24746

M. Ste-Marie 24746

M. Turnbull 24748

M. Gourde 24748

Mme Barron 24748

M. Hallan 24749

M. Turnbull 24750

M. Johns 24750

M. Turnbull 24751

M. Melillo 24752

Mme Chabot 24752

Mme Barron 24753

M. Coteau 24753

M. Julian 24753

M. Lamoureux 24755

M. Allison 24755

M. Angus 24755

M. Sidhu (Brampton-Est) 24756

Mme Rood 24758

M. Trudel 24758

M. Angus 24758

Mme O'Connell 24759

M. Poilievre 24759

M. Gerretsen 24760

M. Fortin 24760

Mme Zarrillo 24761

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'Aviation royale canadienne

M. Tolmie 24761

L'Association commerciale Hong Kong-Canada

M. Arya 24761

Les droits de la personne

Mme Dhillon 24762

Micheline Labelle

Mme Gaudreau 24762

Le centenaire de l'Aviation royale canadienne

Mme Lalonde 24762

La fiscalité

M. Lawrence 24762

Prix Super Locker

M. Badawey 24762

L'anse de Dartmouth

M. Fisher 24763

La fiscalité

M. Vis 24763

La Journée nationale contre la violence liée aux armes à feu

Mme Damoff 24763

La fiscalité

M. Patzer 24763

La fiscalité	
Mme Ferreri	24764
Les affaires autochtones	
M. McLeod	24764
Ted Farron et Ted Boomer	
M. Masse	24764
Maéli Grignon	
Mme Normandin	24764
Le personnel de la santé	
M. Kitchen	24764
Félicitations à l'occasion d'un départ à la retraite	
M. Noormohamed	24765

QUESTIONS ORALES

La fiscalité	
M. Poilievre	24765
M. Trudeau	24765
M. Poilievre	24765
M. Trudeau	24765
M. Poilievre	24765
M. Trudeau	24766
M. Poilievre	24766
M. Trudeau	24766
M. Poilievre	24766
M. Trudeau	24766
La justice	
M. Blanchet	24766
M. Trudeau	24766
M. Blanchet	24766
M. Trudeau	24767
La fiscalité	
M. Singh	24767
M. Trudeau	24767
M. Singh	24767
M. Trudeau	24767
M. Scheer	24767
Mme Freeland	24767
M. Scheer	24767
Mme Freeland	24768
Mme Lantsman	24768
Mme Freeland	24768
Mme Lantsman	24768
Mme Freeland	24768
M. Hallan	24768
Mme Freeland	24768
M. Hallan	24768
Mme Freeland	24768
Le patrimoine canadien	
M. Champoux	24769
Mme St-Onge	24769
M. Champoux	24769
Mme St-Onge	24769
M. Champoux	24769
Mme St-Onge	24769

La santé	
M. Ellis	24769
M. Holland	24769
M. Ellis	24770
M. Holland	24770
M. Berthold	24770
M. Holland	24770
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Berthold	24770
Mme Freeland	24770
Le logement	
M. Boulerice	24770
Mme Martinez Ferrada	24770
Les personnes handicapées	
Mme Zarrillo	24770
M. Zuberi	24771
L'économie	
M. Gaheer	24771
Mme Sudds	24771
La fiscalité	
M. Barlow	24771
M. MacAulay	24771
M. Barlow	24771
M. MacKinnon	24771
M. Perkins	24771
Mme Freeland	24772
M. Perkins	24772
Mme Freeland	24772
L'agriculture et l'agroalimentaire	
M. Perron	24772
M. MacAulay	24772
M. Perron	24772
M. MacAulay	24772
Le logement	
Mme Gray	24772
Mme Freeland	24773
Mme Gray	24773
M. Fragiskatos	24773
Mme Vien	24773
Mme Martinez Ferrada	24773
La fiscalité	
Mme Lambropoulos	24773
Mme Martinez Ferrada	24773
M. Paul-Hus	24773
Mme Freeland	24773
M. Paul-Hus	24773
M. MacKinnon	24774
M. Chambers	24774
Mme Freeland	24774
Le logement	
M. Coteau	24774
M. Duclos	24774
Les affaires autochtones	
M. Angus	24774
Mme Hajdu	24774

Les services de garde	
Mme Gazan	24774
Mme Sudds	24775
Présence à la tribune	
Le Président	24775

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — L'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques

Motion	24775
Adoption de la motion	24776

Loi sur la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public

Projet de loi C-20. Troisième lecture	24777
Adoption de la motion	24778
Troisième lecture et adoption du projet de loi	24778

Les voies et moyens

Affaire émanant du gouvernement n° 25

Mme Freeland	24778
Motion d'adoption	24778
Adoption de la motion	24779

Loi sur la Commission d'examen des erreurs du système judiciaire (Loi de David et Joyce Milgaard)

Projet de loi C-40 — Motion d'attribution de temps

M. MacKinnon	24779
Motion	24779
M. Moore	24780
M. Virani	24780
M. Julian	24780
M. Lemire	24780
Mme Chagger	24781
M. Caputo	24781
Mme Vignola	24781

M. Julian	24782
M. Van Popta	24782
Mme Larouche	24782
M. Lamoureux	24783
M. Moore	24783
M. Beaulieu	24784
Mme Chagger	24784
Adoption de la motion	24786

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Le Code criminel

Projet de loi C-332. Troisième lecture	24786
Mme Rempel Garner	24786
M. Lemire	24788
Mme Gazan	24789
Mme Khalid	24791
Mme Blaney	24792
Mme Collins (Victoria)	24793
Report du vote sur la motion	24794

MOTION D'AJOURNEMENT

La Gendarmerie royale du Canada

M. Genuis	24794
M. Lamoureux	24795

Message du Sénat

La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes)	24796
--	-------

La santé mentale et les dépendances

M. Vis	24796
Mme Brière	24796

Les institutions démocratiques

M. Cooper	24797
M. Lamoureux	24798

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>